

Le procès de Louis Allain

Un pionnier acadien oublié

1685 - 1737



Pierre Biron

Suzanne Guité Caissy

Le procès de Louis Allain

Un pionnier acadien oublié

1685 - 1737

Illustration de couverture :

Si des pavillons d'azur à fleur de lys d'or furent utilisés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les vaisseaux français portèrent dès le XVe siècle des étendards rouges à croix blanche. Puis au XVIe siècle, les pavillons bleus à croix blanche se généralisèrent pour la marine marchande. Ainsi, ce pavillon bleu à croix blanche se voit au sommet du mât d'un vaisseau figuré en un tableau du monastère des Ursulines de Québec en 1650. François Ier et Henri III légiférèrent pour imposer ce pavillon bleu à croix blanche.

Ce fichier est disponible sous les licences Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported, 2.5 Generic, 2.0 Generic et 1.0 Generic. https://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeau_du_royaume_de_France. Consulté en janvier 2019
[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Naval_Flag_of_the_Kingdom_of_France_\(Civil_Ensign\).svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Naval_Flag_of_the_Kingdom_of_France_(Civil_Ensign).svg)

Pierre Biron : pierre.biron@videotron.ca

Suzanne Guité Caissy : suzancaissy@outlook.com

ISBN 978-2-9812112-1-9 (version PDF)

ISBN 978-2-9818112-0-2 (version imprimée)

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2019

Bibliothèque et Archives Canada, 2^e trimestre 2019

Mars 2019 :

© Tous droits réservés — Pierre Biron, Suzanne Guité Caissy.

La reproduction, en tout ou en partie, du contenu de cette publication est illicite sans l'autorisation écrite des auteurs.

Remerciements

Fidèle Thériault auteur et historien, pour son apport à de nombreuses précisions et corrections et pour son encouragement, Caraquet, N.-B

Stephen A. White généalogiste, pour des corrections, Moncton, N.-B.

Ronnie-Gilles Leblanc historien, pour des corrections, Moncton, N.-B.

Denise Legault pour la paléographie (transcription) du procès, Montréal, Qc.

Les administrateurs et bénévoles de la Société généalogique canadienne-française (Davidson et Sherbrooke à Montréal), le personnel de la Salle Gagnon de la Bibliothèque de Montréal (rue Sherbrooke est) jusqu'à sa fermeture en 2005 ; le personnel des Archives nationales du Québec (Pointe St-Charles, Montréal) avant son déménagement rue Viger.

André-Carl Vachon auteur, historien et généalogiste pour la révision et la correction, Montréal, Qc.

Monique Manseau ethno-historienne, pour la révision et la correction, Sainte-Monique (Nicolet), Qc.

Et tous les autres auteurs cités, sans lesquels nous ignorerions le parcours, parfois tortueux, des personnages qui ont animé l'Acadie.

Note au lecteur

Les patronymes écrits en majuscule dans le texte identifient les interlocuteurs, la parenté et Louis Allain lui-même. Afin de faciliter votre lecture, nous vous suggérons de vous référer à la partie 2, Les interlocuteurs de Louis Allain.

Nous avons inséré deux cartes de Port-Royal – Annapolis Royal, 1707 – 1710, avant le texte, pour mieux situer le lieu d’habitation de Louis Allain. Les autres cartes et archives numérisées d’intérêt sont dans la partie 4, Iconographie.

Plusieurs lieux cités dans le texte ont subi des variantes toponymiques selon les époques.

Table des matières

Remerciements	ivi
Note au lecteur	iv
Avant-propos	8
Parmi les descendants qui se sont illustrés, on retrouve les trois suivants qui ne portent pourtant pas le patronyme ALAIN :	9
A. 1710 – Habitation de Louis Allain à Port-Royal	12
B. 1710 – Carte de Port-Royal – Annapolis-Royal	13
Partie 1	14
La vie de LOUIS ALLAIN	15
Chapitre 1	16
L’homme de l’ALÉNA avant son temps	16
Chapitre 2	22
Sa vie avant le procès	22
En Acadie: entre 1687 et 1706.....	25
La première mission en Nouvelle-Angleterre en 1701	31
La seconde mission en Nouvelle-Angleterre en 1703.....	31
La troisième mission en Nouvelle-Angleterre en 1704.....	32
La quatrième mission en Nouvelle-Angleterre en 1705	37
Chapitre 3	39
LE PROCÈS EN 1706	39
LE MANUSCRIT COMMENCE PAR LA PHRASE	41
Chapitre 4	52
Sa vie après le procès	52
Partie 2	63
LES INTERLOCUTEURS DE LOUIS ALLAIN	64
Partie 3	83

DESCENDANCE DE LOUIS ALLAIN	84
Louis eut 2 enfants :.....	85
2ème génération.....	86
3ème génération.....	96
4ème génération.....	97
3ème génération (suite)	99
Partie 4	105
LETTRES.....	106
LE MINISTRE À BÉGON, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 35-36, Mic. F209	107
LE MINISTRE À SUBERCASE, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 36-38, Mic. F209	107
LE MINISTRE À DESGOUTINS, Le 6 juillet 1707, MG1 – Fonds des Colonies - série B lettres envoyées, vol. 29, f. 38. Mic. F209	109
LE MINISTRE À BÉGON, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 35, Mic. F209.....	109
LE MINISTRE À SUBERCASE, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 36, Mic. F209.....	109
ACHAT DE « LA DOROTHÉE » Fonds des Colonies, Notariat de l'Île-Royale (Louisbourg), BAC, MG1-G3, vol. 2057	109
CARACTÉROLOGIE	111
Un caractère difficile.....	112
Analyse typologique.....	114
ICONOGRAPHIE.....	120
1. 1698 – Recensement – Port-Royal.....	121
2. 1687 – Signature de Louis Allain, concession à Port-Royal	122
3. 1721 – Signature de Louis Allain, achat de la Dorothée	123
4. 1737 – Acte de décès et sépulture de Louis Allain	124

5. 1747 – Acte de décès et sépulture de Pierre Allain	125
6. 1685-1733 – Carte du cabotage de Louis Alain.....	126
7. 1604-1720 – Tableau des périodes et toponymie	127
8. 1697-1713 – Colonisation de l’Amérique du Nord	128
BIBLIOGRAPHIE	129

Avant-propos

Voici la vie, le procès et leurs contextes de l'ancêtre Louis – trop peu connu – des ALLAIN et ALAIN d'Acadie. C'est en complétant mon ascendance maternelle que j'ai découvert le personnage de Louis ALLAIN dans un essai biographique rédigé en anglais par l'américain Gerald Kelly, publié dans le 39^e Cahier de la Société Historique Acadienne en 1973¹ et particulièrement bien documenté sur la période américaine du personnage.

Le père Anselme Chiasson l'a préfacé « Tout en nous dépeignant un personnage haut en couleurs, Kelly nous laisse voir les relations qui existaient entre l'Acadie et la Nouvelle Angleterre et les intrigues que les intérêts personnels et autres ne manquaient pas de susciter. Cet article lève un voile sur un aspect trop peu connu de notre histoire ».

Pour l'historien Adrien Bergeron « Il appert que Louis ALLAIN fut mêlé à bien des péripéties et des événements de toutes espèces, dont un grand nombre eurent pour théâtre principal la Nouvelle-Angleterre, entre les années 1685 et 1733². » L'historien et généalogiste acadien Fidèle Thériault le considère comme *un personnage très coloré, un des Acadiens le plus actif de son époque*.

Il est venu d'on ne sait d'où en France, est à l'origine d'une descendance acadienne très florissante dont fait partie toute une lignée de forgerons immortalisée par Antonine Maillet³. On retrouve ce métier tant au Maine qu'en Acadie, sans toutefois s'y limiter, chez l'ancêtre Louis; à la seconde génération acadienne c'est Pierre qui maîtrise ce métier; dans la lignée gaspésienne issue de la 3^e génération de Benjamin, on retrouve à Carleton une succession de forgerons, soit Lazare à la 4^e génération, suivi de Théophile, Joseph et Jean à la 5^e génération, tandis que les derniers seront Jean et André⁴ à la 6^e génération.

La première version inédite du présent ouvrage⁵ a été considérablement enrichie des nombreuses précisions apportées à l'été 2004 par la parution du monumental dictionnaire *Les ALLAIN du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie* lancé lors des fêtes du 400^e anniversaire de l'Acadie et rigoureusement documenté sous la plume de Fidèle

¹ KELLY, Gerald M. «Louis Alain in Acadia and New England», *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, cahier 39, n° 9, vol. IV, printemps 1973, p. 362-380.

² BERGERON, Adrien. *Le grand arrangement des Acadiens au Québec*, Montréal, Éditions Élysées, 1981, vol. 1, p. 82

³ ALAIN, Serge. «Les premiers Alain et Allain en Amérique», *L'Ancêtre*, vol. 11, n° 1, septembre 1984, p. 19

⁴ Arrière grand-père maternel de l'auteur

⁵ BIRON, Pierre. *Biographie de l'ancêtre acadien Louis ALLAIN*, 1^{er} version déposée à la Société généalogique canadienne-française (SGCF) en 2003 sous la cote <920.71 B619p>, 78 p. Fût l'objet d'une Causerie estivale à Carleton-sur-Mer, intitulée *Les intrigues de la vie et du procès de l'ancêtre Louis Allain*, 1^{er} août, 2002 - BIRON, Pierre, *Le procès de Louis ALLAIN ancêtre acadien*, déposé en 2006 à la SGCF sous la cote <923.41 B619p> - BIRON, Pierre, *Ascendance d'Aline ALAIN*, 2^e version, déposé à la SGCF en juin 2003, cote <929 A317b> - BIRON, Pierre, «*Le procès de Louis ALLAIN, pionnier acadien oublié*», Encyclopédie de l'Agora, Ayers Cliffs (Qc), 2018, en ligne sur <http://agora.qc.ca/documents>.

Thériault⁶, complétant avantageusement l'essai de Kelly, en particulier au niveau des faits et gestes d'ALLAIN en Acadie.

Voici donc ce qui constitue, au meilleur de ma connaissance, la troisième présentation d'un personnage acadien qui a laissé peu de traces : le patronyme de sa descendance acadienne, le nom de la petite rivière Allain⁷ qui serpente toujours le cœur d'Annapolis Royal et ses nombreux démêlés avec les autorités françaises dont le procès à Port-Royal et Québec tenu en 1706 représente le document fondamental.

Parmi les descendants qui se sont illustrés, on retrouve les trois suivants qui ne portent pourtant pas le patronyme ALAIN :

Dans le domaine des arts au niveau de la francophonie

Antonine Maillet, auteure, romancière et dramaturge acadienne de réputation internationale, prix Goncourt (première fois décerné hors de France, en 1979) pour *Pélagie-la-Charrette*, roman mentionnant 27 fois le patronyme Allain.

Née à Bouctouche au Nouveau-Brunswick le 10 mai 1929.

Lignée ascendante d'Antonine Maillet :

- 1 Louis Allain & Marguerite Bourque
- 2 Pierre Allain & Marguerite Leblanc
- 3 Louis Allain, fils aîné de Pierre & Anne Léger
- 4 Benjamin Allain & Élisabeth Leblanc
- 5 Bénoni Allain & Modeste Bastarache
- 6 Paul Allain & Julie Cormier
- 7 Bibianne Allain & Thaddée Maillet
- 8 Léonide Maillet & Virginie Cormier
- 9 Antonine Maillet

Dans le domaine de la justice au niveau fédéral

Michel Bastarache⁸ nommé juge de la Cour suprême du Canada en 1997, militant de la première heure pour le français au Nouveau-Brunswick, ayant notamment dans les années 1970 encouragé les Acadiens à déménager à Moncton.

Lignée ascendante de Michel Bastarache :

- 1 Louis Allain & Marguerite Bourg / Bourque
- 2 Pierre Allain & Marguerite Leblanc
- 3 Louis Allain, fils aîné de Pierre & Anne Léger
- 4 Louis Allain fils de Louis à Pierre & Marie Richard

⁶ THÉRIAULT, Fidèle. *Les Allain du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie, Histoire et généalogie*, chez l'auteur, Fredericton, 2004, 399 pages

⁷ La toponymie actuelle est Allain River, et un arrondissement adjacent est nommé Allain's Creek

⁸ Né le 10.6.1947 à Québec – Stephen WHITE a présenté sa filiation dans Bulletin Contact-Acadie, n° 30, automne-hiver 1998-1999

- 5 Marie Allain & Pierre Bastarache
- 6 Anselme Bastarache & Cécile Cormier
- 7 Alexis Bastarache & Bibianne Leblanc
- 8 Michel Bastarache & **Claire Allain** (fille de 7 Pierre Allain & Madeleine Leblanc)
- 9 Alfred Bastarache & Madeleine Claveau
- 10 Michel Bastarache
 - 7 Pierre Allain est fils de :
 - 6 Pierre Allain & Olive Girouard
 - 5 Bénoni Allain & Modeste Bastarache
 - 4 Benjamin Allain & Elisabeth Leblanc
 - 3 Louis Allain & Anne Léger
 - 2 Pierre Allain & Marguerite Leblanc
 - 1 Louis Allain & Marguerite Bourg / Bourque

Dans le domaine médical au niveau régional

Benoît Martin, né à Carleton le 8 juin 1909, décédé à Maria le 19 mars 1998 - 58 ans au service des Gaspésiens depuis 1935 comme médecin et chirurgien général, fondateur de l'hôpital de Maria⁹, premier gaspésien à être *nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec* (1995)

Lignée ascendante de Benoît Martin :

- 1 Louis Allain & Marguerite Bourque
- 2 Pierre Allain & Marguerite Leblanc
- 3 Benjamin Allain & Rose Bujold
- 4 Lazare (Elzéard) Allain & Luce Landry
- 5 Théophile Alain & Joséphine Labillois
- 6 André Alain & Louise Gauvreau
- 7 Émilie Alain¹⁰ & Édouard Martin
- 8. Benoît Martin

À l'heure où la médecine en région a un problème de recrutement, il est rafraîchissant de lire son profil de carrière. Si le médecin de campagne est devenu une ressource rare, plus rares encore sont les médecins qui retournent pratiquer dans leur région d'origine. Né en 1909 à Carleton dans la Baie des Chaleurs, fils de cultivateur, quatrième d'une famille de six, devenu médecin en 1935, il s'installa à Maria, comme seul médecin du village. Tout en pratiquant jour et nuit, il s'activa énergiquement pour le développement social de son milieu. Principal promoteur de l'établissement d'une coopérative d'alimentation, il a été maire et préfet de comté. En s'associant avec les gens de son milieu, le Dr Martin réussit, après plusieurs années d'efforts, à implanter un centre hospitalier régional ainsi qu'une

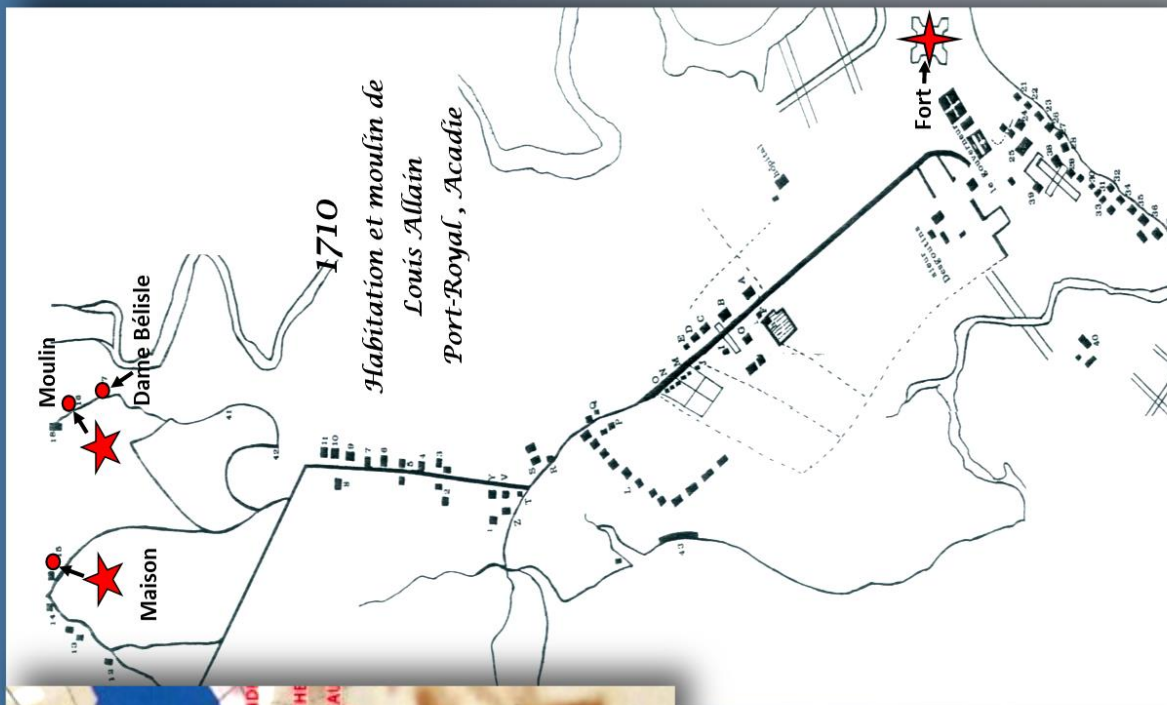
⁹ MARTIN LEBRUN, Françoise. *Chronique d'une famille Martin 1750-2005*, Trois-Rivières, chez l'auteur, 2005, 150 pages

¹⁰ Sœur d'Émile ALAIN grand-père maternel de l'auteur

résidence pour personnes âgées. Il est important de souligner qu'à travers toute cette activité fébrile, le désir de se spécialiser devenait prioritaire; c'est ainsi que le Dr Martin devenait en 1955, le premier chirurgien spécialiste diplômé dans la Baie des Chaleurs. Benoît Martin prit sa retraite paisiblement dans sa demeure familiale, qui fut d'ailleurs le premier hôpital (Hôpital Bourg), où il a élevé une famille de neuf enfants. Il se présenta longtemps à la salle d'opération pour assister les chirurgiens et pour rencontrer ses anciens patients.

Source : Chevalier de l'Ordre national du Québec 1995, en ligne sur <http://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=277>.

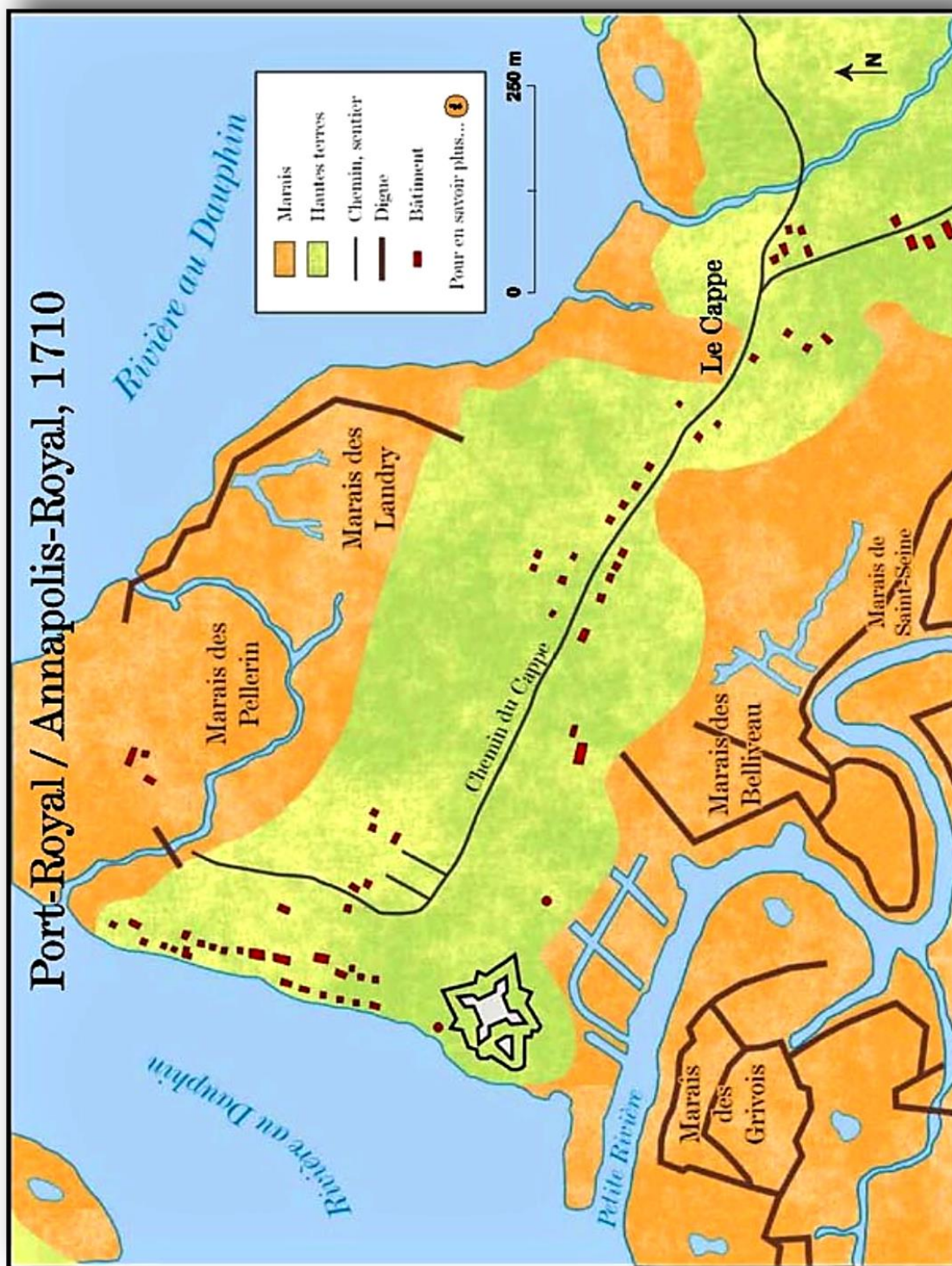
A. 1710 – Habitation de Louis Allain à Port-Royal



La carte ci-haut montre la rivière Allain qui s'écoule vers le nord-ouest et les noms de quelques colons. Le fort est en aval dans la basse ville sur le port, et Louis ALLAIN (étoilé) résidait un mille plus loin en amont au « Cappe » à Bélaire. **La carte sur la droite**, relevée par l'ingénieur De LABAT, montre la route reliant la basse-ville au Cappe où sont les deux propriétés de Allain et de dame Belisle (étoilées).

Sources: En haut, agrandissement de la carte originale: Établissement des acadiens sur la rivière Dauphin (Annapolis River) en 1707, par *Brigley, Craig*, Centre des sciences géographiques de la Nouvelle-Écosse, d'après le recensement de l'Acadie en 1707 (selon Delabatt). Site internet: Joachim Leblanc, <http://joachimleblanc.com/Carte1.htm>. Consulté en janvier 2019. À droite: Carte de Port-Royal 1710, Jean Sauvageau, dans cartes de l'Acadie ancienne, Société de généalogie de Québec, 1981, donne le nom du propriétaire de chaque maison indiquée sur la carte.

B. 1710 – Carte de Port-Royal – Annapolis-Royal



Bien que Louis ALLAIN possédât une maison près du fort, qu'il louait à des soldats de la garnison, c'est à Bélair sur Le Cappe près de son moulin qu'il habitait au haut de la Petite Rivière renommée Rivière Allain.

Carte: Histoire et généalogie des Landry à travers le monde, Landry, Marcel W., <http://www.mwlandry.ca/portroyal.htm>. Consulté en janvier 2019

Partie 1

La vie de LOUIS ALLAIN

Chapitre 1

L'homme de l'ALÉNA¹¹ avant son temps

Un entrepreneur entreprenant, « libre-échangiste » avant son temps

On le dit tour à tour forgeron (en début de carrière), meunier (moulin à blé), navigateur hauturier, caboteur sur la côte Atlantique, négociant en pelleteries « avec les colonies anglaises du temps de M. De BROUILLAN¹² », émissaire des gouverneurs pour échange de prisonniers, « mêlé à cette époque à diverses entreprises coloniales et maritimes¹³ », appareilleur et entrepreneur de moulin à bois à Wells au Maine, É-U. puis à Port-Royal en Acadie sur la Petite Rivière à laquelle il laissera son nom¹⁴, cultivateur (avec main d'œuvre), marchand de bois avec magasins (entrepôts), propriétaire et capitaine de grosses goélettes à Port-Royal, propriétaire d'une habitation près du Fort de Port-Royal (qu'il loue à la garnison) et de celle qu'il habite en *banlieue* près de son moulin à Bélair au haut de la Petite Rivière (aujourd'hui Rivière Allain)¹⁵.

Il habita quelque temps en Nouvelle-Angleterre – copropriétaire à Wells d'un moulin à scie, d'un brigantin (type de navire à voile) affecté au cabotage, et propriétaire d'une résidence à proximité (sur une terre défrichée). Ce notable, bien que bilingue, ne savait pas signer; durant ses transactions effectuées à Wells il met sa marque sur les documents requis par ses affaires et signe de ses initiales en lettres majuscules « LA ». Cette *signature* (voir iconographie 2 et 3) est documentée la première fois quand il obtient une concession à Port-Royal en 1687 ; en 1695 pour prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre à Port-Royal ; puis en 1701 pour louer une propriété de Wells au Maine ; plus tard à son *procès* de 1706 à Port-Royal, il fait sa marque ordinaire et déclare ne savoir ni écrire ni signer ; enfin une dernière fois pour acheter un navire à Louisbourg au Cap Breton en 1721.

D'autre part il partait en missions d'échange de prisonniers muni de papiers officiels, échangeait du courrier avec les gouverneurs, fut chargé du premier recensement de Annapolis Royal sous régime Anglais, savait vraisemblablement naviguer sur l'Atlantique et caboter entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, acceptait des commandes de madriers et de mâts de navire pour la Marine française, et négociait fréquemment¹⁶.

¹¹ Aléna = Accord de Libre Échange Nord-Américain, NAFTA en anglais

¹² RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. *Une colonie féodale en Amérique: L'Acadie 1604-1881*, Montréal, Granger, 1889. v. 2, p. 79

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Elle coule vers le Nord-Ouest; dite rivière Lequille et à l'Équille (v 1700), Rivière du Moulin (1700-1710), Rivière Allain (1709), Petite Rivière (1710), Allen et Allan River (1744), ruisseau Allain, aujourd'hui, Allain River, selon Fidèle THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 24

¹⁵ Se référer aux cartes A. 1710 et B. 1710, p. 12-13

¹⁶ On ne peut s'empêcher du parallèle avec l'entraîneur du club de hockey *Les Canadiens* qui fit un succès de sa carrière tout en étant illettré, tel que raconté dans *Jacques Demers en toutes lettres* paru au Québec en 2005

Il vivait à l'aise *comme un seigneur*, fut l'un des plus riches commerçants de son époque, précédant ainsi son gendre et héritier Joseph-Nicolas GAUTHIER, précédant aussi Joseph LEBLANC dit le Maigre, frère de Marguerite mariée à Pierre ALLAIN son fils unique. ALLAIN avait fait savoir à MAUREPAS, ministre à Paris, qu'il avait accumulé une fortune, passée à son gendre GAUTHIER, lequel évaluait à plus de 80 000 livres sa propre fortune, malheureusement passée aux mains des Anglais. ALLAIN pratique le libre-échange trois siècles avant l'ALÉNA¹⁷ dans le sens qu'il fait du commerce avec les Bostoniens en utilisant ses propres bateaux ou ceux que lui confie l'Administration française pour échanger des prisonniers, après avoir lui-même vécu et travaillé en Nouvelle-Angleterre.

Les commerçants comme ALLAIN ne manquaient pas de qualités:

« Malgré le fait qu'ils ne furent jamais les maîtres du commerce inter-colonial, les commerçants acadiens par leur réalisme et leur savoir-faire manifestèrent une flexibilité et une audace qui sont tout à leur honneur¹⁸ ».

Le commerce d'ALLAIN était presque une nécessité pour le bien-être des habitants:

« Le blé des Mines, et le bois expédié par Louis ALLAIN sont aussi nécessaires à la Nouvelle-Angleterre que les produits manufacturés de la Nouvelle-Angleterre le sont à l'Acadie. Nous étions heureux d'être approvisionnés par nos amis les ennemis » écrira De GOUTIN¹⁹. Lors du procès de 1706, BONAVENTURE reproche à ALLAIN d'avoir vendu et gardé pour lui, lors de sa 3^e mission à Boston en 1704 pour échanger des prisonniers :

« L'ARGENT HARDES ET PELLETRIES APPARTENANT A PLUSIEURS PARTICULIERS DONT JL SESTOIT CHARGÉ DE LORDRE DE MR DE BROUILLAN TANT POUR LE SOULAGEMENT DE NOS PRISONNIERS QUE POUR ACHEPTER A BOSTON DES CHOSES NECESSAIRES POUR LA CULTURE DES TERRES DONT LHABITANT AVOIT GRAND BESOIN. » [p. 1a]

Pour BONAVENTURE cité par Dièreville²⁰

« Il se trouve dans plusieurs endroits de l'Acadie des bois propres aux mâtures, à faire des bordages (de chêne), des madriers et à construire de petits bâtiments. Ayant visité les bois propres aux mâtures ils en ont trouvé au haut de la rivière qui va au port Royal, d'aussy bonne qualité que ceux de Norvegue. »

Dièreville retourne en France sur l'*Avenant*, navire chargé d'une cargaison de bois à mâture provenant possiblement du moulin de ALLAIN²¹ cité parmi ceux qui

¹⁷ Accord de Libre Échange Nord-Américain

¹⁸ DAIGLE, Jean. « Nos amis les ennemis: les marchands acadiens et le Massachusetts à la fin du 17^e siècle » *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne* vol. 7, n° 4, décembre 1976, p. 161-170

¹⁹ RUMILLY, Robert. *L'Acadie française, 1497-1713*, Éd. Fides, Montréal, 1981, p. 198

²⁰ DIÈREVILLE. *Relation du voyage du Port Royal, de l'Acadie ou de la Nouvelle France*. Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Presses de l'Université de Montréal et Normand DOIRON, 1997, p. 220

²¹ Il y avait aussi à proximité ceux de BELLISLE et de LANDRY, selon THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 32 – Carte de De LABAT 1710

dépassent la production agricole de subsistance pour s'engager dans la transformation pour le profit: « Quelques-uns s'étaient engagés dans la transformation et le commerce du bois (mâts pour la marine, merrain²², bardeaux). Plusieurs moulins tournaient, à vent et à eau, dont un pour la mouture et le sciage. Des noms commencent à se détacher [...] NAQUIN, Louis ALLAIN [...]»²³ ».

Et l'historien Michel Roy de poursuivre

« Les marchands du Massachusetts ont tous les avantages [...] leur capitalisme envahissant atteint vite nos postes côtiers, puis s'insinue au coeur même de la colonie. À tous les échelons de la pyramide sociale le négoce interlope fait des adeptes [...] jusqu'aux transactions plus étendues pour s'enrichir, capitaliser [...] Nous n'avons rien fait d'autre là que nous inscrire dans l'articulation commerciale américaine.

Les gouverneurs, les officiers subalternes, le lieutenant général d'Acadie²⁴, le vicaire général²⁵, sont tous soumis aux même lois. Naturel que plusieurs se lèvent et tentent de faire des affaires avec les marchands de la colonie rivale²⁶. Nous avons frété quelques barques, livré des cargaisons, échangé nos produits, bravé les interdits français [...]

On essaye de se parer d'un côté et de l'autre, en ménageant les susceptibilités françaises, en protestant auprès des Anglais d'une conduite irréprochable, n'hésitant pas à faire son profit de toutes les circonstances²⁷. »

Faire son profit de toutes les circonstances, voilà la devise de Louis ALLAIN.

Les auteurs de Cyberacadie.com font remarquer que :

« Même si La TOUR eut maille à partir avec les autorités du Massachusetts, beaucoup d'autres Acadiens continuèrent le système d'échange existant; l'activité de Pierre Dubreuil, de Louis ALLAIN et Louis Aubert Duforillon le démontre bien. À bien des égards, la colonie de la baie Française, apparaissait bien plus comme un satellite économique de Boston que de Versailles²⁸. »

Les échanges de prisonniers, un prétexte

Nous sommes à l'heure « des razzias, des attaques et des invasions [...] profitant de la complaisance des deux gouvernements, les Acadiens se servirent de leur ingéniosité pour contourner les difficultés et continuer leurs activités. Sous le couvert d'échanges

²² Chêne destiné à faire des tonneaux

²³ ROY, Michel. *L'Acadie des origines à nos jours*, p. 67

²⁴ De GOUTIN, qui conduira l'enquête contre Allain en 1706

²⁵ Louis PETIT, ami et complice d'ALLAIN

²⁶ Dont ALLAIN

²⁷ ROY, Michel. *L'Acadie des origines à nos jours, essai de synthèse historique*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, p. 63-65

²⁸ http://www.cyberacadie.com/acadie_1670_1710.htm

de prisonniers, ils obtinrent du gouvernement acadien la permission de se rendre à Boston. Loin d'être un acte altruiste, cette opération devenait le prétexte d'un voyage de commerce avec l'accord tacite des autorités. Le sauf-conduit donné à cette occasion permettait d'éviter la capture et les risques imprévus²⁹. »

Ces mots que l'historien Jean Daigle applique à Abraham Boudrot, s'appliqueraient tout aussi bien à ALLAIN dont les quatre missions au Massachusetts sont bien documentées. C'est surtout dans ces occasions que ses agissements et ses paroles mènent à des soupçons et accusations, – tour à tour de détournement de biens publics et privés à des fins commerciales et personnelles, d'extorsion, de tentative de corruption, de propos séditieux et calomnieux, etc. – Il connut brièvement la prison sous l'administration française (au fort Nashouak, N.-B.) et sous l'administration anglaise (probablement à Annapolis Royal, N.-É.).

Il devait être astucieux plaideur car il réussit toujours à s'en sortir, blanchi par ses juges – tant à Port-Royal d'où il s'en sortira *absous* par le Conseil souverain de Québec – qu'en France où, après avoir *surveillé* sa conduite quelque temps, on l'exonère et on le retourne en Nouvelle-France avec ce qui équivaut presque à une lettre de recommandation de nul autre que le Roi Soleil Louis XIV. Était-il, quand il s'agissait de mériter la confiance des autorités, *une personne engageante qui fit bonne impression* comme on le dit au sujet de La RONDE³⁰, ou simplement un bon manipulateur? De toute façon il était comparable aux entrepreneurs modernes qui engagent des lobbyistes. ALLAIN était son propre lobbyiste, son propre relationniste.

Il n'est pas sanguinaire

Les raids tant Anglo-Américains que Franco-Acadiens sur la côte Nord-Atlantique, parfois sanglants, affaiblissent les deux colonies en attendant que l'Angleterre occupe définitivement le territoire contesté. Quand ALLAIN fait embarquer une cargaison personnelle sur un brigantin, il n'utilise pas de fusil à la mode corsaire, mais préfère la fausse représentation auprès du capitaine en se faisant passer pour mandataire du gouverneur. Il n'a pas utilisé de fusil contre qui que ce soit, il n'a jamais tué de Français, d'Anglais ou d'Amérindien.

Si on le compare à un La TOUR qui « nouait des intrigues avec les Anglais du Massachusetts et constituait une menace sérieuse pour le développement normal de la colonie³¹ », les ambitions d'ALLAIN ne sont pas politiques mais commerciales; il n'a jamais attaqué Port-Royal comme le fit La TOUR qui, le 6 août 1643, avait « blessé sept hommes, tué trois autres [...] »³². ALLAIN ne s'est pas comporté en justicier comme d'AULNAY le fit après avoir pris la place forte de La TOUR, à Rivière St-Jean le 17 août

²⁹ DAIGLE, Jean, *op. cit.*, p. 165

³⁰ HORTON, D.J. et POTHIER, B., sur Louis Denys de LA RONDE, Dictionnaire biographique du Canada en ligne sur [http://www.biographi.ca/FR/Dictionnaire biographique du Canada sur LA RONDE](http://www.biographi.ca/FR/Dictionnaire%20biographique%20du%20Canada%20sur%20LA%20RONDE)

³¹ ARSENAULT, Bona. *L'Acadie des Ancêtres*, Québec, Université Laval, 1955, 1965, p. 41

³² *ibid.*

1645, où plusieurs compagnons de La TOUR faits prisonniers, sont pendus sur place [...] et Mme de La TOUR elle-même prisonnière, avait assisté au supplice la corde au cou, elle est morte trois mois plus tard³³.

Tout compte fait, les comportements d'ALLAIN n'atteignent pas le niveau d'agressivité de certains décideurs Français et Anglais mêlés à l'Acadie de cette époque. Il n'aurait pas fait torturer trois soldats soupçonnés de vol (dont un était innocent) comme le fit le gouverneur De BROUILLAN. Et il n'a jamais utilisé de fiers-à-bras pour intimider ses concurrents comme le faisait le gouverneur PERROT quand il était à Montréal. Et oui, les activités mafieuses à Montréal remontent à plus de trois siècles.

La question de l'allégeance: soupçonné d'avoir eu « des intelligences avec l'ennemi de l'État »

ALLAIN se comporte en commerçant typique de son époque: « Partisans de l'accommodation avec leurs voisins du sud, les commerçants acadiens virent que c'était là la seule option possible pour maintenir leur position d'intermédiaire entre les deux colonies. Ce choix est endossé par tous les marchands étudiés. En plus d'être désireux de continuer leurs affaires, les entrepreneurs acadiens pensaient aussi au *relief and support of their wife, family and neighbours*. Commercer avec le Massachusetts c'était jouer un rôle de suppléance vis-à-vis le système traditionnel que la France n'avait jamais pu réaliser³⁴. »

Ce que Horton et Pothier³⁵ pensent de LA RONDE pourrait s'appliquer à ALLAIN: « Il est difficile de porter un jugement sur la carrière de La RONDE [...]. Il se laissa guider semble-t-il par ses intérêts et fut soupçonné à maintes reprises de manquer de loyauté [...], la prétendue connivence qui le liait à la Nouvelle-Angleterre rend sa carrière encore plus fascinante³⁶. »

Dans *Les crimes et châtiments au Canada Français du XVII^e au XX^e siècle*, l'historien Raymond Boyer écrit: « En 1706 Louis ALLEIN du Port-Royal fut interrogé sous accusation d'avoir eu des intelligences avec les ennemis de l'État. Il fut renvoyé absous et nous ne connaissons pas la nature de ces prétendues infractions³⁷ ». Même si ALLAIN fut soupçonné, les preuves n'étaient pas au rendez-vous. Malgré toutes les accusations portées contre lui on ne peut pas dire qu'il était *pro Anglais* ni totalement un *Acadien neutre*; son allégeance profonde était *pro ALLAIN*, avec un penchant favorable *côté Français* puisque après 1710 il songera à quitter Annapolis Royal, pour la rivière St-Jean; ses proches – son fils Pierre, beau-frère de Joseph LEBLANC dit le Maigre, ainsi que sa fille

³³ *ibid.* p. 42

³⁴ DAIGLE, Jean, *op. cit.*, p. 170

³⁵ Horton et Pothier, cités dans le livre de Griffiths, N. E. S. *From Migrant to Acadian: A North American Border People, 1604-1755*, McGill-Queen's Press - MQUP, 2005

³⁶ Dictionnaire biographique du Canada, p. 188-192

³⁷ BOYER, Raymond. *Les crimes et les châtiments au Canada français du 17^e au 20^e siècle*, Cercle du livre de France, 1966, p. 371.

Marie et son gendre Nicolas GAUTHIER – étaient nettement du côté Français et les *Bostoniens le leur firent payer*.

Pour l'historien Placide Gaudet, « Joseph LEBLANC dit le Maigre [...] et Louis ALLAIN furent vraiment des patriotes et leurs noms passeront à l'Histoire ». Cet historien est plus que bienveillant car ALLAIN, à l'image des commerçants canadiens d'aujourd'hui, faisait passer ses intérêts commerciaux avant ceux de la mère-patrie, les trois siècles qui nous séparent n'ont rien changé.

Dièreville cité par l'historien Robert Rumilly, « lors de la capitulation de Port-Royal, en 1690 deux ou trois familles en relations commerciales avec Boston sont soupçonnées d'intelligence avec l'ennemi³⁸ ». Dièreville cite aussi BONAVENTURE: « Les peuples de l'Acadie sont excusables de l'inclination qu'ils ont pour les Anglois, n'entendant presque jamais parler de la France et n'en tirant aucun secours puisque ce sont les Anglois seuls qui leur apportent tous les ans leurs nécessités ».

³⁸ DIÈREVILLE, *op. cit.*, p. 218

Chapitre 2

Sa vie avant le procès

Les origines : d'où venait-il?

Ses père et mère, ses dates et lieu de naissance, demeurent inconnus mais il serait Français d'origine selon toute vraisemblance. Il vient possiblement du Nord de la France, soit de Bretagne où ce patronyme proviendrait du vieux breton « allan », ou encore de Normandie car des ALLAIN vinrent travailler en Acadie à la même époque, le patronyme est répandu dans ces régions, et parce que si ALLAIN était bilingue avant d'émigrer il aurait pu avoir appris la langue en commerçant avec l'Angleterre peu éloignée³⁹. Mais peut-être de Rochefort, où on le retrouve en 1707 *en voyage d'affaire et de réhabilitation*. Ou encore de La Rochelle, où il est arrêté la même année ; il aurait été baptisé à Cougnes, La Rochelle, en 1655, selon plusieurs sites *web* de généalogie mais sans aucune mention d'une référence source. L'année de naissance est estimée aux alentours de 1654-1655 par les âges déclarés aux recensements de 1698 et 1701, respectivement 44 et 46 ans⁴⁰. Le généalogiste Denis Beauregard assume aussi qu'il vient de France⁴¹. Assumons provisoirement qu'il soit né vers 1655, hypothèse à confirmer ; aucun document n'a été retrouvé à ce jour pour confirmer son lieu de naissance qui demeure donc inconnu (selon Stephen A. White, consulté en 2004).

Les origines: quand est-il arrivé en Nouvelle-France?

La date de traversée, le nom du navire et le port d'embarquement demeurent non retracés.

Le premier document attestant de sa présence en Amérique est celui d'un contrat d'achat à Wells au Maine É.-U., le 24 janvier 1684 où il sert de témoin : Jonathan Curwin remet 10 bêtes à cornes à Nicholas Moorey pour s'acquitter d'une dette : « On 24 Jan 1684, in Wells, ALLEN witnessed Jonathan Curwin's payment of ten cattle to Nicholas Moorey to settle accounts⁴² ». Il faut qu'il soit arrivé en Amérique et à Wells en 1683 durant la saison de navigation, ou avant, si le document de Wells en janvier 1684 est authentique. Le second document est un achat fait à Wells au Maine en août 1685 auprès d'un certain Samuel Storer⁴³.

On ne sait rien de sa jeunesse européenne mais il a vraisemblablement appris la navigation avant son arrivée, et possiblement la langue anglaise parlée. D'après une lettre de De GOUTIN au Ministre, datée à Port Royal le 29 décembre 1708 « ALLEIN [...] a passé

³⁹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁰ GAUDET, Placide. Répertoire numérique du fonds Placide Gaudet no. 1 sur microfilm

⁴¹ ALLAIN, Louis (M). INSEE:A0000. Pl, Zone: France. Dest: Acadie, selon

<http://www.francogene.com/migrants/0002.php>

⁴² <http://www.combs-families.org/combs/ms/coombs/03.htm>

⁴³ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 363

du Canada en la Nouvelle-Angleterre », le Canada se résumant alors à Québec⁴⁴, ce qui fait croire à l'historien Fidèle Thériault⁴⁵ qu'il aurait pu passer par Québec avant d'aller à Wells. Si par contre il arriva en Acadie en 1683, son séjour n'y est pas documenté par écrit mais demeure vraisemblable car on le retrouvera à Wells avec un apprenti, Anthony COOMBS, qu'il aurait rencontré en Acadie. Sa première visite documentée à Port-Royal date de 1687. Il s'y est nécessairement installé avant 1690⁴⁶ car c'est l'année de son mariage avec une Acadienne de Grand-Pré.

De toute évidence bilingue, au point que Bourne, historien de Wells, prenne Lewis ALLEN pour un Anglais⁴⁷, on se demande s'il n'aurait pas été le fils d'un Breton, d'un Normand, d'un Malouin qui négociait avec l'Angleterre et y naviguait. Il n'est pas totalement exclu qu'il ait pu apprendre l'anglais sur place, il n'est pas le seul commerçant bilingue, qu'il suffise de nommer Jacques dit Jacob Bourgeois (1620-1701), un autre Acadien entreprenant, fondateur de Beaubassin en Acadie, « cultivateur et constructeur de navires [...] qui commerçait avec les Bostoniens, apprit leur langue et devint ainsi l'interprète des Français auprès des Anglais⁴⁸ » Bien que Placide Gaudet écrit dans le journal *L'Évangéline* en 1893, que « Louis ALLAIN arriva en 1687 avec le Sieur de Menneval », cette affirmation sur l'arrivée est bien improbable, car la présence de ALLAIN à Wells au Maine est documentée de 1684 à 1687, ce qui exclut une arrivée de France vers l'Acadie avec Menneval.

Bona Arsenault, auteur du livre *Histoire et Généalogie des Acadiens* et l'historien Antoine Bernard situent lors de la 4^e vague d'immigration 1686-1698, l'arrivée en Acadie de plusieurs patronymes dont celui d'ALLAIN⁴⁹. Le Centre d'études acadiennes n'exclut pas une arrivée vers 1686⁵⁰. Fidèle Thériault n'exclut pas une arrivée en 1688 car De GOUTIN en 1708 dit connaître ALLAIN depuis 20 ans et c'est l'année où débute la Guerre de la ligue d'Augsbourg entre France et Angleterre⁵¹.

Autre hypothèse, renforcée si son apprenti Antony COOMBS était l'Acadien Antoine COMEAU (bien que tenue incertaine par Thériault, voir ci-après), est qu'ALLAIN séjourna en effet quelque temps en Acadie un peu avant 1684 alors que « la population émigre de plus en plus vers Boston⁵² »; en effet « l'Acadie est présentement si peu de choses n'étant aucunement maintenue et ne tirant aucun secours de la France que la plus part

⁴⁴ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 21

⁴⁵ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 363 et 378

⁴⁶ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 19

⁴⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 362

⁴⁸ CORMIER, C., Dictionnaire biographique du Canada, p. 98

⁴⁹ ARSENAULT, Bona, *op.cit.*, p. 44, BERNARD, Antoine, p. 270

⁵⁰ WHITE, Stephen A., site web, Centre d'études acadiennes, sur umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/white

⁵¹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 23

⁵² DAIGLE, Jean. « L'Acadie au temps du Sieur Perrot », *Cahier de la Société Historique Acadienne* (SHA), vol. 2 (9) printemps 1968, p. 335

des habitants par la fréquentation qu'ils ont avec les Anglois et le commerce qu'ils font continuellement avec eux ont abandonné ces costes pour s'établir autour de Baston⁵³ ».

L'hypothèse a été soulevée que l'engagé Anthony COOMBS qui accompagne ALLAIN à Wells soit possiblement Antoine COMEAU fils du pionnier acadien Pierre, par des études génétiques de filiation patronymique grâce à l'ADN du chromosome Y⁵⁴. Par contre, comme le fait remarquer Fidèle Thériault, il n'est pas prouvé que cet *engagé* soit le fils de Pierre COMEAU de Port-Royal, puisque cet Antoine COMEAU était à Port-Royal lors du recensement de 1686 et non à Wells, Maine, É.-U. Dans la même veine, il est également possible que Nicholas Moorey ci-haut mentionné, soit aussi un Français dont le nom pourrait être Nicolas Morais.

En conclusion, la date exacte de son arrivée en Amérique et celle de son installation permanente à Port-Royal n'est pas connue avec précision. Une réflexion soumise par Thériault⁵⁵ : « Il aurait pu avoir un lien entre la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et l'arrivée à Wells la même année. Cela supposerait que ALLAIN fut protestant et eusse pu se convertir avant son mariage avec *Marguerite*. D'un autre côté, si cela avait été le cas, je me demande si ses détracteurs ne l'auraient pas mentionné dans leurs nombreuses lettres. » Le mystère demeure quant à cette hypothèse.

La famille

On peut assumer que ALLAIN était installé depuis quelque temps lorsqu'il se marie à Port-Royal vers 1690⁵⁶, au moins le temps de faire la rencontre et de demander en mariage Marguerite BOURG (Antoine & Antoinette LANDRY) née à Port-Royal vers 1667⁵⁷ et inhumée le 14 septembre 1727 à cet endroit; elle ne sait signer⁵⁸. Leurs deux enfants sont Pierre (n v 1691 – d s 1747) marié vers 1717 à Marguerite LEBLANC⁵⁹; et Marie (n v 1693-d s après 1752⁶⁰ mariée en 1715 à Joseph Nicolas GAUTHIER⁶¹. En plus d'une résidence près du fort de Port-Royal, ALLAIN avait une résidence secondaire appelée *Bélair* située à

⁵³ DEMEULLES cité par Jean DAIGLE, *op. cit.*

⁵⁴ SAVARD, Denis, Racines acadiennes : Les Comeau et leurs cousins Coombs.

<https://www.acadienouvelle.com/chroniques/2015/11/15/les-comeau-et-leurs-cousins-coombs/>

Le site web des Comeau : <http://comeaunet.org/fr/anthony-coombs-et-son-lien-la-famille-comeau/>
Consultés le 22 janvier 2019

⁵⁵ Communication personnelle, 2005

⁵⁶ GAUDET, Placide, *op. cit.*, cette date de mariage est acceptée par WHITE et par THÉRIAULT

⁵⁷ GAUDET, Placide, *ibid.* - Recensée à 4 ans en 1671 parmi les 227 enfants de Port-Royal, fille de « Anthoine BOURG & Anthoinette LANDRY »

⁵⁸ Nous suivons Stephen WHITE pour la filiation de Marguerite BOURG; BERGERON, Adrien, vol. 1, p. 81, la croyait erronément fille de *François & Marguerite* BOUDROT

⁵⁹ Couple ancêtre d'Antonine MAILLET, auteure acadienne renommée

⁶⁰ Marie, n.v. 1693 (Rc PR 1698 5a, 1701 6a [sic], Rc Lq 1752 58a vve), White Stephen A, *Dictionnaire des familles acadiennes* p.13

⁶¹ GAUDET, Placide, *op. cit.*, contient des notes généalogiques avec informations biographiques sur la famille de Louis ALLAIN et Marguerite BOURG m 1690, 4 pièces manuscrites, cote <1.89.1>

l'est de Port-Royal pas loin de la Petite Rivière, achetée⁶² de Jean NAQUIN dit l'ÉTOILE, lequel fut un voisin et partenaire commercial de ALLAIN.

La période américaine: 1685-1687

Avant d'aboutir dans un endroit que quelques québécois utilisent comme village de villégiature estivale au bord de l'Atlantique, on connaît peu de cette étape de sa vie, mais il est cité à Wells sur la côte du Maine en 1685. En août il paie *35 pounds of currant lawfull money of New England* pour acheter de Samuel Storer de Wells la moitié des parts du brigantin *Endeavour* qui sert au cabotage entre Wells et Boston. Le 6 septembre 1685 il agit comme témoin d'une transaction entre deux citoyens de Wells. Le 9 septembre *Luis Allin of the Town (Wells) & Province (Maine)*⁶³ paie *62 pounds* à William Frost pour une résidence entourée de 100 acres défrichés sur la Little River et pour un tiers des parts d'un moulin à scie incluant sa ferronnerie⁶⁴.

Il avait donc déjà *une somme d'argent assez rondelette en poche* dès 1685. Cet argent venait-il de France, de Port-Royal, de Nouvelle-Angleterre? On l'ignore. Thériault pense qu'il aurait pu « s'établir à Wells à titre d'opérateur de moulin⁶⁵ »; se disant forgeron il aurait pu y apprendre l'entretien voire la construction de ces appareillages, pour éventuellement mettre à profit ces compétences une fois installé à Port-Royal. Quand il quitte Wells vers 1687, il confie ses propriétés à un certain Anthony COOMBS, qu'il avait engagé, après son arrivée possible en Acadie vers 1683, comme apprenti sous contrat.

En Acadie: entre 1687 et 1706

Trois événements témoignent de sa permanence en Acadie en 1687

1. ALLAIN fut accusé de monter le peuple contre PERROT, celui-ci fut destitué de son poste de gouverneur d'Acadie le 30 mars 1687, ce serait surprenant qu'un simple visiteur du Maine monte le peuple contre un gouverneur acadien qui n'est plus en fonction.
2. ALLAIN s'en prend physiquement à PERROT à une date indéterminée mais on peut imaginer que cela soit survenu peu après la destitution car attaquer un gouverneur en poste aurait pu avoir des conséquences désastreuses.
3. C'est le 3 juillet 1687 que ALLAIN obtient une concession à Port-Royal du seigneur Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE, la permission de « prendre du bois et bâtir des moulins sur les terres non concédées de la seigneurie⁶⁶ ». Il pouvait harnacher les cours d'eau de la seigneurie de BÉLISLE et couper tout le bois nécessaire dans les forêts non concédées,

⁶² RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, v. 2, p. 79

⁶³ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 363

⁶⁴ Nicholas COLE détient aussi un tiers, pour l'avoir construit, selon THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 22

⁶⁵ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 30

⁶⁶ BRUN, Josette, «Marie de Saint-Étienne de La Tour», *Cahiers de la SHA*, vol. 25, n 4, oct/déc. 1994, p. 261

mais le seigneur avait droit à 100 planches de 12 pieds annuellement⁶⁷. ALLAIN fera notariar cette concession le 9 octobre 1700:

« CONCESSION PAR LEBORGNE DE BELLISLE [SIGNE: BELISLE AVEC PARAPHE] À LOUIS ALLAIN [NE SIGNE PAS], FORGERON ET ENTREPRENEUR DE MOULINS À SCIE QU'IL LUI SOIT PERMIS DE BÂTIR ET CONSTRUIRE DES MOULINS À SCIE À PORT-ROYAL. TÉMOINS MELET ET JEAN PETITPAS [QUI SIGNENT]. EN SOUSCRIPTION: APPORTÉ AU GREFFE PAR LOUIS ALLAIN LE 29 MARS 1700. COPIE COLLATIONNÉE DU DIT JOUR PAR JEAN CHRISOSTOME LOPPINOT NOTAIRE ET DE L'ACADIE [SIGNÉ: LOPPINOT, N.R.] ET IL EN EST RESTÉ COPPIE COLLATIONNÉE AU GREFFE DE LA CADIE AU PORT-ROYAL, CE 4 9BRE 1700 [SIGNÉ: LOPPINOT GREFFIER ET NOTAIRE ROYAL] ⁶⁸. »

Un caractère très prompt

Premier exemple

Il s'en prend un jour à l'ex-gouverneur de l'Acadie François-Marie PERROT, le **jette à terre et arrache sa cadenette**⁶⁹. L'événement a dû se passer entre 1687 – année où PERROT cessa d'être gouverneur d'Acadie début avril et où ALLAIN obtint un droit de coupe et de construction de moulins le 3 juillet 1687 – et mai 1690 alors que PERROT s'enfuit dans les bois pourchassé par des pirates bostoniens. On rappellera cet événement lors de l'enquête de 1706. PERROT étant un opportuniste qui abusait de son pouvoir, plus malhonnête et brutal qu'ALLAIN⁷⁰, on ne peut s'empêcher de penser que celui-ci avait peut-être de bons motifs pour agir de la sorte.

Second exemple

Vers 1690⁷¹, un dimanche au sortir de la grand-messe de l'église à Port-Royal, il s'en prend (souhaitons que c'est seulement verbalement) à l'épouse d'Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE, procuratrice de son mari, seigneuresse de Port-Royal après la mort de son mari survenue vers 1690-1692⁷²; quand son fils Emmanuel de 14 ans (né vers 1675) vient la défendre, **ALLAIN le gifle et le sang coule**; Louis PETIT ce bon ami d'ALLAIN, prêtre officiant et encore en soutane, doit venir les séparer. De GOUTIN en 1708 écrira qu'ALLAIN aurait verbalement :

« Excédée la dame du lieu à la porte de l'église et au sortir de la grande messe, et [...] le Sr de BÉLISLE, son fils, alors âgé de 14 ans, prenant le parti de sa mère, reçut un soufflet

⁶⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 364

⁶⁸ Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (SGCF), 1952, vol. 5, p. 39.

⁶⁹ Longue mèche, tresse de cheveux portée sur les côtés, mode apparue sous Louis XIII

⁷⁰ Il faisait battre ses compétiteurs commerciaux par des fiers-à-bras et les emprisonnait, et fut incarcéré à la Bastille à Paris pour fraudes commises en Nouvelle-France

⁷¹ BRUN, Josette, *op. cit.*, p. 260

⁷² *Ibid.*, p. 253

D'ALLEIN qui le mit tout en sang; et l'on m'a assuré que M. PETIT, prêtre, revêtu des habits sacerdotaux, y était accouru⁷³. »

Troisième exemple

Après avoir trop bu, **ALLAIN administre une raclée** à Pierre Le JEUNE fils dit BRIARD⁷⁴, né vers 1656, marié vers 1678 à Port-Royal avec Marie THIBODEAU belle-sœur de De GOUTIN, il devra passer sept semaines au lit pour panser ses blessures. De GOUTIN affirmera au procès de 1706 que lorsque ALLAIN rencontre Le JEUNE enfin rétabli, celui-ci l'apostrophe ainsi « traître, il faut que je t'en donne autant que tu m'en as donné » et ALLAIN pour éviter de recevoir la même raclée se met aussitôt à genoux pour demander pardon, prêt à tout réparer. Le JEUNE demande alors du bois de charpente pour se construire une maison, ce qu'ALLAIN s'empresse de lui accorder.

Pour BONAVENTURE cela démontre bien *le caractère malfaisant d'ALLAIN*⁷⁵ car ceci aurait été un moyen d'acheter le silence de Le JEUNE, présumé être au courant de transactions clandestines d'ALLAIN avec les Bostoniens⁷⁶.

Cet incident a dû se passer entre le 29 mai 1690 et le 1^{er} juillet 1691 alors⁷⁷ qu'il n'y avait pas de gouverneur – donc pas d'autorité – à Port-Royal. Les trois événements violents furent rappelés lors du procès de 1706. L'alcool n'étant mentionné que dans l'un des trois comptes rendus de brutalité physique, on peut penser qu'ALLAIN n'avait pas besoin de s'enivrer pour régler ses comptes avec ses poings, mais on peut aussi penser que ce n'était pas la première fois qu'il s'enivrait. Il n'était d'ailleurs pas le seul de son milieu à avoir un tel penchant.

Serment d'allégeance

En août 1695 le capitaine Fleetwood Ames débarque à Port-Royal et fait signer aux Acadiens le serment de fidélité au roi d'Angleterre, et ALLAIN y appose ses initiales LA. On désignera de *Neutres* ces Acadiens qui préféreront demeurer sur place sous la domination anglaise au lieu de se relocaliser dans les régions acadiennes sous domination française.

Soupçonné fortement de vol de butin - L'affaire du butin d'OUTELAS⁷⁸

À l'automne 1697, ALLAIN faisait affaire avec un certain John OUTELAS, alias John OUTLAW, Anglais devenu transfuge et corsaire pour Frontenac après avoir été capturé par d'Iberville. Il héberge cet OUTELAS qui revient sur le *Frontenac* avec le butin de récents raids effectués sur Cape Cod (É.-U.) en septembre (plusieurs chaloupes pleines de

⁷³ *Ibid.* p. 260 -- SHA vol. 26, n° 3+4, 1995, p. 157

⁷⁴ WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, 1^{re} partie: 1636-1714 en deux volumes. Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999, p. 1048-1049

⁷⁵ Selon KELLY, Gerald M., *op. cit.*

⁷⁶ Les deux commerçaient en fourrures, selon THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 25

⁷⁷ LE JEUNE, L., Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie, p. 35

⁷⁸ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 365 – THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.* p. 26

140 boisseaux de blé d'inde, 1 500 livres de feuilles de tabac, 22 barriques de sel)⁷⁹. Le corsaire tombe malade et ALLAIN l'héberge. En octobre l'équipage de OUTELAS retourne en Nouvelle-Angleterre et revient en octobre avec deux autres bâtiments anglais et leurs marins capturés; OUTELAS n'étant pas intéressé à prendre en charge ces captifs, il renvoie son équipage les déposer près de Boston. À son retour à Port-Royal au printemps, cet équipage apprend que leur patron est mort durant l'hiver 1698 chez ALLAIN et découvre qu'une partie du butin entreposé a disparu comme par enchantement.

Guy Pilet, le bras droit de OUTELAS, soupçonne ALLAIN « d'en avoir disposé à son profit »⁸⁰, il devra y avoir enquête à Québec en juillet 1698, on ignore les détails mais tout porte à croire que les preuves directes manquent et que ALLAIN se défend fort bien en déclarant « qu'il ne savait pas ce que ledit OUTELAS avait fait desdits effets et qu'il en avait pu disposer [sic] comme il avait voulu⁸¹ » puisqu'il est acquitté; on verra bientôt ce type de scénario se reproduire en 1706.

Bilan en 1698

Selon le recensement de Port-Royal⁸², ALLAIN est déjà un colon prospère: 1 domestique, 10 bêtes à cornes, 12 moutons, 8 porcs, 4 fusils, 5½ arpents en valeur, 31 arbres fruitiers, 4 fusils⁸³. Il se dit âgé de 44 ans, son épouse en aurait 31a, son fils Pierre 7a et sa fille Marie 5a. Il vit mieux que les simples colons. En cours d'année il fait livrer à Boston des peaux de castor par David Basset, en collaboration avec VILLEBON, Pierre LEBLANC, Guillaume BLANCHARD et d'autres⁸⁴.

L'histoire de la fausse facture en 1696 mène à l'emprisonnement en 1698

Même s'il agit comme partenaire du gouverneur d'Acadie VILLEBON en vendant avec lui des peaux de castor à Boston, vers la fin de l'année il se le met à dos et se fait emprisonner par lui à la suite d'outrage relié à une fausse facture concernant un lot de madriers. Voici donc cette histoire.

VILLEBON depuis ses quartiers à Nashouak (aujourd'hui Fredericton, N.-B.) avait placé à l'automne 1695 une commande pour 6 000 pieds de planches de 2 pouces pour renforcer le fort à l'entrée de la rivière St-Jean à l'aide de plates-formes pour canons. Mais il fallait éviter d'éveiller les soupçons des Anglais. Il choisit comme premier intermédiaire un certain Pierre Dubreuil⁸⁵ qui devait faire semblant que les madriers étaient pour lui, et celui-ci choisit Pierre THIBODEAU comme second intermédiaire pour mieux brouiller les pistes et c'est ce dernier qui pressent ALLAIN comme fournisseur et celui-ci les scia au printemps 1696. Malheureusement les Anglais apprirent le projet

⁷⁹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 26

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, citant le témoin Jean Delguet dit LABRÈCHE

⁸² C'est le 5^e recensement connu dans cette région

⁸³ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 14

⁸⁴ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 365

⁸⁵ Cet Acadien faisait lui aussi commerce *illégal* avec le Massachusetts

d'un prisonnier français et deux frégates furent envoyées par le Conseil de Boston pour venir brûler cette commande de bois entreposée au moulin d'ALLAIN⁸⁶.

Ce qui est arrivé s'explique mal sans imaginer que l'Anglais qui, fin juin 1696, débarqua d'une frégate au mouillage devant Port-Royal, fut un compère bostonien d'ALLAIN. En effet cet Anglais, au lieu de tout faire brûler à l'insu de ALLAIN, la nuit par exemple, lui aurait proposé *d'en faire le semblant* de brûler les madriers en prenant soin de faire monter une fumée épaisse pour laisser croire aux équipages restés au mouillage que la mission avait bien été accomplie. ALLAIN préféra remplacer ce stratagème par un autre tout aussi douteux mais plus profitable encore, qui consistait à brûler réellement des planches pour ensuite demander au gouverneur une indemnité supérieure au nombre de planches réellement détruites. On met donc le feu aux planches, 4 000 pieds brûlent, 2 000 échappent à l'incendie.

Ce n'est pas tout. Quand THIBODEAU revient à Port-Royal après une visite à VILLEBON à Nashouak pour prendre possession des planches et donner un reçu à ALLAIN, il découvre que 4 000 pieds ont brûlé et juge qu'il serait prudent de retourner consulter VILLEBON. Mais voilà qu'un autre complice d'ALLAIN, le curé Abel MAUDOUX⁸⁷ se fait tantôt menaçant, tantôt cajolant⁸⁸ envers THIBODEAU et celui-ci finit par donner à ALLAIN un reçu pour 6 500 pieds de planches, 500 de plus que la quantité commandée, antidatée de deux mois avant l'incendie. La corruption existait bien en Acadie (bien avant celle au Québec dans les contrats publics de l'industrie de la construction, révélée par la Commission Charbonneau à Montréal en 2014).

Ce n'est pas tout. Quand VILLEBON vient à Port-Royal en décembre 1698 pour examiner ce reçu, ALLAIN refuse de le lui montrer, possiblement par crainte d'avoir été dénoncé, dans lequel cas ce document constituerait une pièce à conviction pour fraude; VILLEBON est insulté et considère ce refus comme un outrage à son autorité. Il ramène ALLAIN comme prisonnier, au moins jusqu'en juin 1699, au fort Nashouak sur la rivière St-Jean.

Après le décès de VILLEBON le 5 juillet 1700, son successeur VILLIEU découvre qu'une partie des 2 000 pieds de madriers intacts avait été distribués à plusieurs colons de Port-Royal tandis qu'une autre partie avait été utilisée par ALLAIN, pour se construire un pont sur sa propriété de Bélair⁸⁹. Que fait alors VILLIEU? Pas plus vertueux qu'ALLAIN, VILLIEU récupère les planches distribuées chez les colons et s'en sert pour se construire une cuisine dans sa résidence de gouverneur au fort de Port-Royal et pour procurer une étable à son cheval. Pourquoi se gêner?

⁸⁶ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 32

⁸⁷ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 32 - Gerald M KELLY, *op.cit.*, p. 366 mentionne Louis PETIT par erreur car celui-ci quitta la cure de Port-Royal en 1693

⁸⁸ KELLY, Gerald M., *ibid.*

⁸⁹ Pour enjamber la Petite Rivière située entre sa maison de Bélair et son moulin

Lors de son séjour en France en 1707, ALLAIN tentera de se faire rembourser tout en se gardant bien de faire allusion à la fausse facture. Notre héros ne manque pas de suite dans les idées.

Un commentaire est ici de mise pour venir à la défense d'ALLAIN: par ses agissements d'ailleurs approuvés par le curé Abel MAUDOUX, ALLAIN n'a nui à personne car sans son intervention le bois aurait été entièrement brûlé, sans bénéfice pour les Acadiens ou les Bostoniens. Il a en quelque sorte réduit les dommages *d'un acte de guerre* contre l'Acadie. Admettons par contre que s'il avait été remboursé par le gouverneur, une partie du montant aurait constitué un remboursement frauduleux aux dépens des maigres subventions françaises. La corruption ne l'empêche pas de dormir.

Loin de tomber en disgrâce pour autant, sous l'administration de VILLIEU (1700-1701) il accepte conjointement avec Pierre LEBLANC et Emmanuel HÉBERT un contrat rédigé à Rochefort le 28 juillet 1700 pour livrer des mâts à la Marine royale. ALLAIN contribue donc positivement à la guerre que les Français livrent aux Britanniques, tout en continuant de commercer avec Boston. Cela ne vous fait-il pas penser aux fabricants modernes qui vendent des produits stratégiques à deux camps opposés? ALLAIN nous apparaît plus homme d'affaires que patriote.

Bilan en 1701

Selon le recensement de Port-Royal, ALLAIN est un colon encore plus à l'aise, maintenant rendu à 2 domestiques Abraham Brun⁹⁰ et Isaac Bergerat et une servante Anne Comeau⁹¹, 20 bêtes à corne, 30 brebis, 20 porcs, 3 arpents en valeur, 2 fusils⁹². « Louis ALAIN 46 ans marié à Marguerite BOURG 30 ans, fille de Jean [sic] BOURG, enfants Louis, Pierre [sic] 10 ans et Marie 6 ans⁹³. » Il peut vendre le surplus car le bilan dépasse largement celui d'une simple ferme de subsistance, et les boeufs peuvent servir au transport du bois au moulin, comme le fait remarquer Thériault⁹⁴.

L'entrepreneur ALLAIN a dépassé le stade de cultiver lui-même la terre. Il loue des propriétés. Suivant l'ordre du gouverneur BROUILLAN il loue du 16 juillet 1701 jusqu'au 18 octobre 1702 « un magasin au bord de la marée contre la somme de 100 livres⁹⁵ ». Il loue également sa maison près du fort « qui a servy à loger les officiers [...] du seiziesme juillet au p^{er} novembre mil sept cents un pour la somme de 23 livres 10 sols 10 deniers⁹⁶ ».

⁹⁰ Fils de Sébastien; marié en 1701 à Anne Pellerin - WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 290

⁹¹ Fille de Pierre l'aîné dit l'Esturgeon; recensée « servante chez Louis Allain » en 1701 vers 19 ans; elle épousera François RAYMOND en 1707 - WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 375

⁹² WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 14

⁹³ ARSENEAULT, Bona

⁹⁴ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*

⁹⁵ Archives des colonies, C11A, vol .113, folio 170v, De Goutin au Ministre, novembre 1703, document C2406 bobine 168 aux Archives de l'Université de Montréal

⁹⁶ *Ibid.*

Commence alors la période des quatre *missions diplomatiques*: 1701, 1703, 1704, 1705. Les trois premières sont confiées par le gouverneur BROUILLAN (arrivé en juin 1701) à qui le roi de France a demandé de tenter un rétablissement de la paix avec la Nouvelle-Angleterre.

La dernière mission est confiée par le gouverneur BONAVENTURE, qui semble regretter ultérieurement son geste, puisqu'il présidera le procès de 1706.

La première mission en Nouvelle-Angleterre en 1701

C'est au mois d'août qu'ALLAIN vogue vers Boston comme émissaire de BROUILLAN qui l'a choisi pour son bilinguisme⁹⁷, pour accompagner le lieutenant De Feinville, trois autres hommes et un garçon, afin de proposer la paix avec le gouverneur du Massachusetts, car Louis XIV souhaite en effet que les colonies d'Amérique restent en dehors du conflit de la succession d'Espagne.

Les émissaires quittent Port-Royal le 10 août 1701, atteignent Boston le 21 et reviennent fin septembre. Le message porté par ces émissaires est l'annonce de la nomination de BROUILLAN le 28 mars et une demande de signature d'un traité d'Union. On verra que les Anglo-Américains ne l'entendent pas de la sorte. ALLAIN profite de ses voyages financés par la couronne française pour régler ses affaires personnelles en Nouvelle-Angleterre et en particulier pour s'arrêter à Wells au Maine, le 14 août pour louer ses propriétés *un penny par année*⁹⁸ à un certain Nicholas Cole résidant à Wells⁹⁹.

La seconde mission en Nouvelle-Angleterre en 1703

Nous sommes durant cette période de raids mutuels sur les côtes de Nouvelle-Angleterre et d'Acadie. En 1702 BROUILLAN avait envoyé en mission auprès de Boston un certain Thomas Lefebvre et son fils, pour protester des raids et demander la libération d'un habile capitaine Baptiste devenu corsaire et de son équipage, mais DUDLEY soupçonne ceux-ci d'être venu espionner, il les empêche de circuler librement et les renvoie en demandant à BROUILLAN la libération de tous les Anglais détenus en Acadie. En 1703 VAUDREUIL venait d'envoyer des expéditions punitives franco-amérindiennes contre les établissements du Maine, depuis Wells jusqu'à la baie de Casco (aujourd'hui Portland, É.-U.), mais BROUILLAN l'ignorait.

En août 1703 BROUILLAN envoie ALLAIN à Boston pour effectuer un échange de prisonniers. Il y demeure une dizaine de jours sans être limité dans ses mouvements, DUDLEY accepte l'idée d'un tel échange, renvoie ALLAIN avec une lettre destinée à BROUILLAN pour demander le rapatriement des prisonniers récemment capturés par les

⁹⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 366.

⁹⁸ Probablement en échange de leur entretien, en attendant de les louer puis vendre à Lewis BANE

⁹⁹ La référence à ce contrat se lit comme suit: « York Deeds, Portland, Maine. Book XVI, folio 31: Luas Allen to Nicholas Cole. Lease, House, land, mill privileges in Wells. Aug 14, 1701 », SHA 1974 vol. 5 n° 4, p. 151

Indiens participant aux récents raids ordonnés par VAUDREUIL (mais que DUDLEY croyait être dus à BROUILLAN).

Selon un mémo au Conseil de la Baie du Massachusetts, DUDLEY aurait prévu le renvoi des prisonniers français avec ALLAIN, l'approvisionnement d'un sloup pour 14 hommes pendant 40 jours pour ramener les prisonniers anglais, et demande à *Mr Allen the Messinger* de faire escale à la baie Casco pour discuter de ces échanges avec le capitaine Cyprien Southack et le Major John March. Chose certaine, ALLAIN revient avec une lettre destinée à BROUILLAN, insistant pour la libération des Anglais capturés par les *barbares* Amérindiens¹⁰⁰.

1703 : forgeron à l'occasion; contestation avec NAQUIN; une lettre au ministre

ALLAIN s'identifie à plusieurs reprises comme forgeron, ce qui implique une bonne force physique, mais il semble trop occupé par des affaires plus valorisantes pour vivre seulement de ce métier. Fidèle Thériault ne trouve qu'une seule mention d'un tel travail, soit le 26 novembre 1703 alors que De GOUTIN le paie pour « rasserrage de trois tarières et une herminette¹⁰¹ ».

Une lettre du gouverneur BROUILLAN datée du 25 novembre fait état d'une dispute commerciale avec Jean NAQUIN dit l'ÉTOILE qui avait accordé par contrat la coupe d'arbre sur ses terres, permettant à ALLAIN de les convertir en bordages de navire¹⁰².

Dans l'inventaire du Fonds des Colonies, 1703, C11D 4/folio 259v, Correspondance générale, Acadie, conservé au Centre des archives d'outre-mer en France, il y aurait un « Résumé d'une lettre du nommé Allain, habitant du Port Royal au ministre. Cette lettre ne se trouve pas dans la série C11D » sur le site Archives Canada-France¹⁰³.

La troisième mission en Nouvelle-Angleterre en 1704

Apparemment satisfait de ALLAIN, BROUILLAN l'envoie encore au mois de mai à Boston pour échanger des prisonniers; en effet le gouverneur venait d'armer¹⁰⁴ pour son compte une « barque de 25 à 30 tonneaux qu'il avait envoyée le 26 mars avec 37 hommes dont 14 chefs de famille, et des vivres pour 40 jours, dont il n'avait aucune [nouvelle]¹⁰⁵». Malheureusement elle s'échoua en mars 1704 près de l'île Martha's Vineyard, Massachusetts, (É.-U.) et l'équipage fut détenu à Boston; BROUILLAN arma alors une petite barque achetée de LEBORGNE pour 400 livres et la confia à ALLAIN.

¹⁰⁰ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 367

¹⁰¹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 33

¹⁰² THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*, p. 34

¹⁰³ Archive déplacée. Bibliothèque et Archives Canada, archives de la Nouvelle-France. En ligne <http://nouvelle-france.org/fra/Pages/archives-nouvelle-france.aspx>. Consulté le 4 fév. 2019

¹⁰⁴ Équiper, gréer

¹⁰⁵ Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, Tome 2, 1690-1713, vol. 2, p. 418 – RUMILLY vol. 1, p. 170

LEBORGNE était loin de penser qu'il ne reverrait jamais ce *petit bâtiment* sur lequel ALLAIN avait pris à son bord:

- son fils Pierre et un autre équipier
- 6 prisonniers anglais capturés après s'être « échoués à côte près la Baye Ste-Marie avec un bâtiment de 50 à 60 tonneaux venant des Isles chargé de sucre, coton, mélasse, rhum, oranges et citrons »¹⁰⁶ en janvier 1704 et détenus depuis à Port-Royal
- les papiers nécessaires à la négociation
- des vêtements, pelleteries et de l'argent appartenant à des Acadiens, à échanger contre des denrées essentielles.

Ça débute mal. Le *petit bâtiment* de ALLAIN, parti le 29 juin 1704 en route pour Boston, fut capturé et ramené en remorque en rade de Port-Royal par la frégate *La Jersey*, bâtiment de la flotte du colonel bostonien Benjamin Church qui se pointait le 2 juillet 1704 à l'aube dans la baie Française (Fundy) pour s'y mettre au mouillage et demander la reddition des habitants sous menace de les envahir militairement. Parti de Boston en mai, Church commandait 1 300 hommes dont 550 réguliers, 3 navires de guerre, 14 transports, 36 barques, et 200 Amérindiens¹⁰⁷. Il avait capturé en passant à Pentagouët¹⁰⁸ M. de CHAUFFOURS et Cécile de SAINT-CASTIN¹⁰⁹ et ses enfants. C'est durant ce siège de Port-Royal qu'ALLAIN est supposé avoir été dépouillé de ses papiers¹¹⁰.

M. DeLABAT commence ainsi sa description de « l'invasion des Anglois de Baston »:

« LE 2 JUILLET 1704 ENVIRON 5 HEURES DU MATIN, ON ENTENDIT DU FORT DE PORT-ROYAL TIRER PLUSIEURS COUPS DE FUSIL ET DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA GRANDE RIVIÈRE APPELÉE LA RIVIÈRE DU DAUPHIN. ON MONTA SUR LES REMPARTS ET ON APERÇUT DES HABITANTS QUI DIRENT QUE LES ANGLAIS ÉTAIENT DANS LE BASSIN, QUE LES PREMIÈRES HABITATIONS DU BAS DE LA RIVIÈRE ÉTOIENT PILLÉES ¹¹¹[...] »

On y aperçut alors:

« UN PETIT BÂTIMENT QUI PARAÎSSAIT À LA TOUÉE DE LA GRANDE FRÉGATE (La Jersey) QUI NOUS FIT PRÉSUMER ÊTRE UN BÂTIMENT BOURGEOIS QUE MONSIEUR DE BROUILLAN AVOIT FAIT PARTIR LE 29 JUIN POUR RENVOYER SIX PRISONNIERS QUE NOUS AVIONS ICI DEPUIS LE MOIS DE JANVIER¹¹²[...] LE 20

¹⁰⁶ *Op. cit.*, vol. 2, p. 418

¹⁰⁷ LANCÔT, Léopold, *L'Acadie des origines*, p. 84

¹⁰⁸ Penobscot, Maine

¹⁰⁹ Madame de CHATEAUNEUF

¹¹⁰ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 363

¹¹¹ Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2, p. 416

¹¹² *Ibid.*, vol. 2, p. 418

JUILLET LE **COMMANDANT (ALLAIN)** DU PETIT BÂTIMENT QUI RAMENOIT LEURS PRISONNIERS ET DEUX HOMMES QU'IL AVOIT AVEC LUI, ILS (les Anglais) GARDENT ENCORE CONTRE LE DROIT DES GENS (illégalement)¹¹³ »

Pendant que les Bostoniens contrôlent la rade, ils libèrent une prisonnière acadienne

« PRISE LE 2 (juillet) PAR LES GENS DES 3 CHALOUPES QUI AVOIENT FAIT DESCENTE COMME ELLE S'ENFUYAIT DANS LES BOIS AVEC 3 DE SES ENFANT DONT UN ÉTAIT À LA MAMELLE QU'ELLE PORTAIT, ET LES DEUX AUTRES POUR OTAGE À BORD [...] QUI NOUS CONFIRMA DANS L'OPINION QUE LE PETIT BÂTIMENT (confié à ALLAIN) QUI ALLOIT À BASTON ÉTOIT PRIS, QUE LE CAPITAINE (ALLAIN) DU PETIT BÂTIMENT QUI RAMENOIT LES PRISONNIERS ANGLOIS À BASTON LUY AVOIT DIT EN SECRET D'ASSURER MONSIEUR LE GOUVERNEUR (d'Acadie) QUE LES ENNEMIS N'AVAIENT PAS PLUS DE 700 À 750 HOMMES DE DÉBARQUEMENT QU'IL SE RÈGLE SUREMENT LÀ DESSUS¹¹⁴ »

Cette femme porte une lettre signée Thomas Esmith, Cyprien Southack et George Rogers, commandants des navires anglais, destinée aux habitants de Port-Royal, où l'on peut lire que :

« NOUS AVONS 1300 GENS DE GUERRE PRÊTS À VOUS ATTAQUER AVEC 200 SAUVAGES [...] MONSIEUR ALLAIN EST AUSSI TOMBÉ ENTRE NOS MAINS ET EST ICI AVEC NOUS ET D'AUTRES DE VOS VOISINS¹¹⁵ »

BROUILLAN continua à se défendre courageusement; le message chuchoté par ALLAIN à la femme messagère à l'insu des Anglais aurait-il contribué à garder le moral du gouverneur assiégé? Peut-être. « Church est forcé de battre en retraite grâce à la vive résistance de la garnison¹¹⁶. » Church continue aux Mines puis à Beaubassin où il effectue des ravages, revient devant Port-Royal et devant la résistance de BROUILLAN, retourne à Boston quelque peu bredouille.

La barque d'ALLAIN est coulée dans la baie Française (Fundy), on accusera ALLAIN d'en être l'instigateur, après avoir chargé à bord de *La Jersey* son gréement courant dit *les agrès*, des vêtements dits *hardes*, de l'argent et des fourrures (appartenant à des Acadiens), cargaison que ALLAIN revendra à son profit. ALLAIN est lui-même amené à New-York où le gouverneur est Lord Cornbury, puis retourné à Boston vers le 10 décembre 1704, sous la garde de DUDLEY.

Dans une lettre de DUDLEY à VAUDREUIL datée à Boston le 20 décembre 1704, on apprend que:

« IL Y A ENVIRON 10 JOURS QUE LE Sr ALLAIN ARRIVA AVEC (SIC) MILORD CORNBURY, GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ DE LA NOUVELLE YORK. IL

¹¹³ *Ibid.*, vol. 2, p. 424

¹¹⁴ *Ibid.*, vol. 2, p. 419

¹¹⁵ *Ibid.*, vol. 2, p. 420

¹¹⁶ ARSENAULT, Bona, Histoire des Acadiens, Montréal, Fides, 1994, p. 100

M'APPREND QU'ÉTANT ENVOYÉ DE LA PART DU Sr BROUILLAN, IL FUT MALHEUREUSEMENT PRIS PAR LA FRÉGATE LA JERSEY ET MENÉ DIRECTEMENT À (NEW) YORK ET QU'IL AVOIT PERDU TOUS LES PAPIERS QU'IL AVAIT POUR MOI. QUOIQU'IL EN SOIT, L'AYANT CONNU AUPARAVANT ET JUGEANT QU'IL EST HONNÊTE HOMME, JE L'AI LOGÉ ET POURVU SUIVANT SA QUALITÉ ET LE RENVOYERAI CHEZ LUI PAR LA PREMIÈRE OCCASION¹¹⁷ »

L'historien Gerald Kelly note avec justesse que ALLAIN ne peut pas être arrivé *avec* Cornbury mais aurait plutôt été *envoyé par* lui; puisque DUDLEY considère ALLAIN *honnête homme* au point de le loger et de le traiter en qualité d'émissaire, VAUDREUIL se dit qu'ALLAIN *collabore peut-être avec l'ennemi* et n'est donc pas convaincu que ALLAIN ait vraiment été dépouillé de passeport et lettres de créance dont il aurait pu se débarrasser par lui-même.

VAUDREUIL envoie en 1705 un de ses officiers, le Sieur de Courtemanche, comme émissaire auprès de DUDLEY et parmi ses instructions on y trouve:

« IL (COURTEMANCHE) SE PLAINDRA DE CE QU'ON A RETENU LE SIEUR ALLAIN QUI ALLOIT AVEC UN PASSEPORT DU SIEUR DE BROUILLAN POUR FAIRE DES ÉCHANGES; CE QUI EST CONTRE LES LOIS (entre pays) ¹¹⁸ »

Le 4 juillet 1705 DUDLEY (Boston) signe une lettre de réponse à VAUDREUIL (Québec):

« DANS VOS LETTRES VOUS FAITES MENTION DU SIEUR ALLAIN QUI A EU DU MALHEUR. IL PRÉTEND QU'IL ÉTOIT ADRESSÉ À MOI DE LA PART DU PORT-ROYAL AVEC UN PAVILLON DE PAIX, MAIS QU'IL TOMBA ENTRE LES MAINS D'UN JEUNE OFFICIER DE MARINE QUI APPARTENOIT À UN AUTRE GOUVERNEMENT, LEQUEL L'Y AMENA. IL N'A JAMAIS PU MONTRER NI SON PASSEPORT NI SES LETTRES DE CRÉANCE; MAIS JE M'EN SUIS FIÉ À SA PAROLE, ET JE L'AI TRAITÉ EN GENTILHOMME.

JE LUI AI OFFERT TOUT CE QUI DÉPENDAIT DE MOI POUR SON RETOUR, ET IL EST PRÉSENTEMENT SUR UN PETIT BÂTIMENT QUI LE DOIT MENER DU CÔTÉ DE L'EST EN UN LIEU OÙ J'AI DONNÉ ORDRE QU'IL TROUVE UN NAVIRE PÊCHEURS. JE LUI AI DONNÉ GÉNÉREUSEMENT DEUX HOMMES BIEN VIGOUREUX DE PORT-ROYAL QUI ÉTOIENT ICI PRISONNIERS AFIN DE LUI SERVIR À S'EN RETOURNER CHEZ LUI, ET CELA EN ÉCHANGE DES DEUX FILLES QUE LE SIEUR DE LIVINGSTON A AMENÉES¹¹⁹ »

Le 5 mai 1705 à Québec, VAUDREUIL écrit à PONTCHARTRAIN¹²⁰ (Versailles):

¹¹⁷ Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2 p. 426-427

¹¹⁸ *Ibid.*, vol. 2, p. 432

¹¹⁹ *Ibid.*, vol. 2, p. 437

¹²⁰ PONTCHARTRAIN de, Jérôme Phélypeaux,

https://fr.wikipedia.org/wiki/J%C3%A9r%C3%B4me_Ph%C3%A9lypeaux_de_Pontchartrain, consulté le 02 février 2019

« [...] LES ANGLOIS ONT RETENU LE SIEUR ALLAIN QUE LE SIEUR DE BROUILLAN AVAIT ENVOYÉ À BASTON MENER QUELQUES (6) PRISONNIERS ANGLOIS POUR ÉCHANGER AVEC DES FRANÇOIS; SOUS PRÉTEXTE QU'IL A ÉTÉ PRIS PAR UNE FRÉGATE DE LA REINE (d'Angleterre) ET QU'ON NE LUI A PAS TROUVÉ DE PASSEPORT. MONSIEUR DUDLEY MANDE (fait savoir) NÉANMOINS QUE LE CONNAISSANT HONNÊTE HOMME IL LE RENVOYERA¹²¹ »

ALLAIN séjourne à Boston de septembre à novembre. Le 2 novembre 1705 William DUDLEY, fils du gouverneur de Boston, âgé de 19 ans, revient de Québec où il avait été invité par Courtemanche, avec Samuel Vetch¹²² en mission d'échange de prisonniers.

« Il (William) avait été envoyé par son père qui voulait lui procurer l'occasion d'acquérir de l'expérience et de prouver qu'il était digne du nom qu'il portait. Des 6 mois que dura la mission, 2,5 mois furent passés à Québec¹²³. » Ce genre de voyage était prétexte à espionnage militaire au profit de Versailles et de Boston et les échanges commerciaux, bien qu'officiellement défendus par Versailles et par Boston, s'avéraient fort utiles aux deux camps. Quand DUDLEY fils et Vetch rentrent à Boston on les dit « mieux informés des affaires du Canada que ceux qui y demeurent¹²⁴ ».

ALLAIN est aussi soupçonné d'espionnage par des Anglais. Samuel Penhallow¹²⁵, cité par Kelly, écrit que BROUILLAN « being in fear of a new enterprise sent Lewis ALLAIN as a spy under a flag of truce with six prisoners to observe and know the motion of the English. But being suspected he was apprehended and searched [...]¹²⁶ ». A son retour en Acadie le 28 novembre, ALLAIN découvre que le gouverneur BROUILLAN vient de rentrer en France, l'administration de l'Acadie étant confiée à BONAVENTURE qui deviendra son accusateur principal au procès de Port-Royal en 1706.

Encore un emprisonnement?

ALLAIN est-il alors emprisonné pour un motif quelconque? Voici cette phrase mystérieuse du père Paul Le Jeune, dans son Dictionnaire Général du Canada¹²⁷, phrase que Kelly ne semble pas avoir relevée:

¹²¹ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 369 – Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2, p. 431

¹²² WALLER, G. M. « VETCH, SAMUEL », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/vetch_samuel_2F.html.

¹²³ WALLE, D.F., Dictionnaire biographique du Canada, p. 214

¹²⁴ SAUVAGEAU, p. 122

¹²⁵ 1911 Encyclopædia Britannica, Volume 21, Samuel Penhallow, https://en.wikisource.org/wiki/1911_Encyclop%C3%A6dia_Britannica/Penhallow,_Samuel, consulté le 02 février 2019

¹²⁶ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 353

¹²⁷ Le JEUNE, Paul, Dictionnaire généalogique du Canada, v. 1, p. 465; phrase répétée dans Héritage Acadien no. 7 en juin 1995, p. 5

« [...] M. de BONAVENTURE, alors gouverneur intérimaire, voulant abréger leurs captivités (celle de CHAUFFOURS et de Cécile de Saint-CASTIN), remit en liberté sur parole le sieur ALLAIN, lui faisant promettre de renvoyer M. des CHAUFFOURS sous peine de 3000 livres de rançon en cas de forfaiture. »

Cet emprisonnement pourrait expliquer l'attitude particulièrement dénigrante d'ALLAIN envers BONAVENTURE durant sa quatrième mission.

La quatrième mission en Nouvelle-Angleterre en 1705

BONAVENTURE veut échanger quelque 33 prisonniers anglais qu'il a de la peine à nourrir, surtout un marchand hollandais VRILING – travaillant au service des Anglais, capturé en 1704 par un corsaire français et détenu à Port-Royal – contre le retour du corsaire Baptiste et de Louis d'AMOURS Sieur des CHAUFFOURS et Seigneur de Jemseg, Acadien détenu à Boston par son ravisseur Church depuis près de deux ans, beau-frère de BONAVENTURE. À défaut de quoi VRILING doit être ramené par ALLAIN à Port-Royal ou encore doit confier à ALLAIN une rançon de 3000 livres.

De plus il fallait ramener 12 autres Acadiens détenus ainsi que Cécile, la fille du baron de SAINT-CASTIN, et ses enfants, capturés en même temps que CHAUFFOURS à Pentagouët. BONAVENTURE prend « pour intermédiaires deux Acadiens, Bourgeois et ALLAIN, qui entretiennent des relations commerciales dans cette ville¹²⁸ », il s'agit de Germain Bourgeois¹²⁹.

Le père Léopold Lanctôt¹³⁰ relate les mêmes événements, « [...] deux acadiens, ALLAIN et Bourgeois, connus des Bostonnais [sic] parce qu'ils avaient fait du commerce avec eux en temps de paix, sont délégués par les Acadiens afin de négocier un échange de prisonniers [...] les deux ambassadeurs se dirigent vers Boston amenant avec eux quelques Anglais prisonniers à Port-Royal [...] ». Et l'historien Antoine BERNARD reprend ainsi, « Deux notables de Port-Royal, ALLAIN et Bourgeois, qui avaient ramené de Boston la fille et les gens [sic] de SAINT-CASTIN¹³¹ ».

Les deux émissaires quittent le 8 septembre 1705 et reviennent le 28 novembre 1705 (le fils William DUDLEY était rentré à Boston le 2 novembre), mais ne ramènent à Port-Royal que deux Acadiens¹³², au plus une petite poignée¹³³; ALLAIN embarque aussi Cécile de SAINT-CASTIN (Madame de Chateaufort), détenue à Boston avec ses enfants depuis le 17 mai 1704 et récemment libérée contre rançon, et la débarque avec ses enfants à Pentagouët (aujourd'hui, Penobscot, Maine, É.-U.), leur lieu de résidence.

¹²⁸ RUMILLY, A.F., p. 196

¹²⁹ Selon CORMIER, Dictionnaire biographique du Canada, p. 98

¹³⁰ LANCTÔT, p. 85-86

¹³¹ DA, p. 229

¹³² KELLY, Gerald M., *op.cit.*

¹³³ Selon RUMILLY

Comme ni VRILING, ni CHAUFFOURS ni la rançon de 3000 livres ne sont ramenés, ALLAIN et Bourgeois avaient failli à leur mission. Même quand DUDLEY, le 17 septembre 1706, retourne 51 détenus¹³⁴ (ou 57¹³⁵ selon la source) CHAUFFOURS n'y est toujours pas et 12 Acadiens sont encore retenus à Boston.

L'historien Robert Rumilly d'écrire « Bourgeois et ALLAIN ont échoué dans leur démarche à Boston. Les Anglais ne veulent négocier qu'un échange général avec le gouverneur du Canada (VAUDREUIL). En vérité des pourparlers d'échange, doublés d'un nouveau projet de neutralité des colonies, le troisième, se poursuivent entre Boston et Québec, sans que BONAVENTURE soit bien au courant¹³⁶ ».

ALLAIN avait évidemment sa propre version des faits, comme le montre une lettre que VAUDREUIL (Québec) écrit le 2 juin 1706 à DUDLEY (Boston)¹³⁷:

« LE NOMMÉ LOUIS ALLAIN ME MANDE (FAIT SAVOIR), MONSIEUR, QU'IL EST ALLÉ À BASTON AVEC UN HOLLANDOIS (VRILING) QUI S'ÉTOIT FAIT FORT D'AVOIR POUR LUI ET DE FAIRE RENVOYER À SA PLACE LE SIEUR DE CHAUFOR OU BIEN DE S'EN RETOURNER PRISONNIER À L'ACADIE. CET HOLLANDOIS N'A PAS TENU SA PAROLE PUISQUE LE Sr DE CHAUFOR EST ENCORE À BASTON ET QU'IL Y EST RESTÉ LUI-MÊME. JE NE DOUTE PAS, MONSIEUR, QUE SUR LA PLAINTÉ QUE JE VOUS EN PORTE, OU VOUS ME RENVOYEREZ, AUSSITÔT MA LETTRE RECUE, LE Sr DE CHAUFOR AU PORT-ROYAL, OU VOUS Y RENVOYEREZ CET HOLLANDOIS QUI MANQUE ASSURÉMENT DE BONNE FOI, LA RAISON QU'IL A ALLÉGUÉE AU NOMMÉ ALLAIN N'ÉTANT AUCUNEMENT RAISONNABLE, PUISQU'IL DIT QU'EN EUROPE IL N'Y A POINT DE PRISON POUR LES HOLLANDOIS¹³⁸ »

Une expropriation en 1705

Le 2 février les autorités décident (sans relation avec les activités d'ALLAIN) d'exproprier « [...] une pièce de terre sur la rue St-Antoine en descendant vers la (Grande) Rivière (dite) du Dauphin¹³⁹, 60 pieds de long sur ladite rue, 21 960 pieds carrés, pour 173 livres; une maison sise sur ladite rue, pour 900 livres, pour l'extension du fort que Sa Majesté a fait bâtir à Port-Royal [...] ». Il n'en sera pas gêné car il la loue à des soldats de la garnison et habite sur la Petite Rivière à Bélair près de son moulin. D'autres propriétés voisines durent aussi faire place à un terrain d'exercices militaires¹⁴⁰. ALLAIN s'en plaindra en France en 1707, sans succès¹⁴¹.

¹³⁴ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 124

¹³⁵ Selon RUMILLY et KELLY, Gerald M., *op.cit.*

¹³⁶ RUMILLY, p. 196

¹³⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 370 ref 41

¹³⁸ Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2, p. 452-456

¹³⁹ *Auj. Rivière Annapolis*

¹⁴⁰ RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, v. 2, p. 344

¹⁴¹ On peut voir une photo aérienne et un plan du site actuel sur le site web de la ville d'Annapolis-Royal

Chapitre 3

LE PROCÈS EN 1706

UNE MISSION DE LA RONDE EN 1705 - 1706 servira à monter un dossier contre ALLAIN

Simon-Pierre DENYS de BONAVENTURE décide donc d'envoyer en décembre 1705 son frère Louis DENYS de La RONDE en *informateur* sur les préparatifs de guerre des Anglais et, au passage, sur ALLAIN. On sait que La RONDE « prit le commandement d'un brigantin et entreprit de faire la guerre de course et la reconnaissance des effectifs anglais le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre. En 1706 il poussa l'audace jusqu'à se montrer à Boston sous prétexte de s'informer de ce qui s'estoit fait [...] pour les échanges de prisonniers. Il se peut que ce soit à cette occasion qu'il noua les relations qui devaient lui être utiles par la suite¹⁴² ».

La RONDE gagne la confiance de DUDLEY et de son entourage, ramène les 12 acadiens retenus à Boston, sans toutefois réussir à ramener le détenu CHAUFFOURS que DUDLEY voulait retenir comme otage important, ni l'otage hollandais pro-anglais VRILING qui ne voulait évidemment pas revenir en Acadie. C'est alors que La RONDE fait un compte-rendu dévastateur contre la conduite d'ALLAIN à Boston. Il écrit à Port-Royal le 24 décembre 1706 au Ministre PONTCHARTRAIN (Versailles) que « Les plans de ce salaud [ALLAIN] étaient d'utiliser ses sauf-conduits [passeport, lettres de créance] pour faciliter son commerce entre les deux colonies¹⁴³ ».

ARRESTATION ET ACCUSATIONS: 1706

Préférant la version de son frère Louis Denys Sieur de La RONDE, le gouverneur d'Acadie Pierre-Simon Denys Sieur de BONAVENTURE met ALLAIN aux arrêts au fort de Port-Royal « pour quelque temps¹⁴⁴ » et l'enquête formelle ou, si vous préférez, le procès débute dans l'hôtel¹⁴⁵ de Sieur De GOUTIN à Port Royal le 2 juin 1706; c'est lui qui préside à titre de conseiller du roi et lieutenant général au civil et criminel en Acadie sous l'instigation de BONAVENTURE qui joue le rôle de procureur de la couronne; il présente trois réclamations monétaires, rappelle trois voies de fait et formule plusieurs accusations.

De GOUTIN interroge 5 témoins du 2 juin au 22 août, toujours un lundi. De GOUTIN formule 10 chefs d'accusation dits « articles » mais l'accusé plaide non-coupable à chacun, réfute les faits ou encore les interprète à sa façon. Le commis greffier est René Fontaine. Après la fin de l'enquête, ALLAIN est envoyé à Québec le 30 septembre avec le procès-verbal signé par De GOUTIN; on ne sait pas s'il était accompagné ni qui

¹⁴² HORTON, D.J. et POTHIER, B., *op. cit.*

¹⁴³ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 370

¹⁴⁴ Lettre du ministre à SUBERCASE 6 juillet 1707, MG1, série B, vol 29, folio 36-38, film F209

¹⁴⁵ Résidence située juste à l'Est du fort et de la résidence officielle du gouverneur (carte DeLabat 1710) selon, Fidèle THÉRIAULT, *op.cit.* p. 31

l'accompagnait; de toute façon le document destiné au gouverneur VAUDREUIL est remis à Pierre DUPUY procureur du Roi, qui soumet le tout au Conseil souverain ; celui-ci rend un verdict de non culpabilité, signé par Raudot le 30 octobre.

Le procès-verbal comprend 28 pages¹⁴⁶ et s'intitule:

« PROCÉDURES CONTRE LOUIS ALLAIN DE PORT-ROYAL, ACCUSÉ
D'AVOIR EU DES INTELLIGENCES AVEC LES ENNEMIS DE L'ÉTAT. »

¹⁴⁶ Reproduites de l'acte #385 sur la bobine 1392P aux Archives nationales du Québec à Montréal, Pierre-Georges ROY, « Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc. Actes 362-397 ». Elles furent paléographiées par Mme Denise LEGAULT à Montréal le 10 janvier 2001

LE MANUSCRIT¹⁴⁷ COMMENCE PAR LA PHRASE

INTERROGATOIRE DE LOUIS ALLEIN. DEMANDES QUE FAIT BONNAVENTURE A MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, ALLENCONTRE DE LOUIS ALLEIN HABITANT DU PORT-ROYAL.

Le texte, dont nous résumons les faits saillants, inclut :

- les chefs d'accusation et le plaidoyer de BONAVENTURE pour la couronne: réclamations monétaires, rappel des voies de fait
- les 10 « articles » (chefs d'accusation) reprochés à ALLAIN durant l'interrogatoire de De GOUTIN et les réponses de l'accusé
- les témoignages de Louis D'AMOURS des CHAUFFOURS, Gabriel SAMSON, Louis De La RONDE, François HÉRAULT de St-MICHEL et Louis MARCHAND dit POITIERS
- la conclusion: acquittement par le Conseil souverain à Québec

LES ACCUSATIONS DE BONAVENTURE

Réclamations monétaires

La rançon de VRILING: 3000 livres

Restitutions de la rançon que l'otage VRILING (marchand Hollandais pro-Anglais) aurait dû donner à ALLAIN pour ne pas être ramené à Port-Royal si CHAUFFOURS et VRILING demeuraient à Boston.

« QUJL SOIT CONDAMNÉ À PAYER LA SOMME DE TROIS MIL LIVRES A QUOY SESTOIT OBLIGÉ LE NOMMÉ VRILEING EN CAS QUJL NE RENVOYAI PAS M^R DE SCHOFOR OU QJL NE REVINT PAS LUY MESME CE QUI NA PAS ESTÉ EXECUTTÉ A CAUSE DE LACCOMODEMENT QU'ALLEIN A FAIT AVEC LEDIT VRILEING » [p. 1A]

Barque sabordée et cargaison vendue: 400 livres

Restitution du prix de la barque coulée puisqu'il est soupçonné lors de l'attaque de Church en 1704 de s'être entendu avec le commandant de la frégate *La Jersey* pour être conduit à New-York où il serait plus discrètement placé pour brasser ses affaires, d'avoir été de connivence avec les Anglais pour vendre la cargaison (agrès, hardes, pelleteries, argent) au prix de 100 livres, tout en prétendant qu'elle avait été confisquée par une Cour de l'Amirauté à New York. On demande donc :

« QUJL SOIT CONDAMNÉ A RENDRE LES 400 LL QUE LE ROY A PAYÉ AU SIEUR BELLEJSLE POUR SA BARQUE QU'ALLEIN MENOIT A BOSTON POUR ESCHANGER DES PRISONNIERS LAQUELLE A ESTÉ COULÉ A FOND A LA SOLICITATION DUDIT ALLEIN » [p. 1A]

¹⁴⁷ La ponctuation des citations en vieux français est parfois modernisée pour faciliter la compréhension. Les pages citées renvoient à l'acte original

L'extorsion des prisonniers anglais: On demande restitution des 150 livres extorquées des prisonniers anglais qu'il ramenait à Boston

« COMME AUSSY DE RENDRE LES DEUX PIASTRES PAR PRISONNIER QUJL A EXIGÉ D'EUX POUR ALLER A BOSTON AYANT EXTORQUÉ D'EUX UNE OBLIGATION DANS LA PRISON OU TOUS LES PRISONNIERS AVOIENT SIGNÉES QUI LUY A ESTÉ PAYÉ A BOSTON SE MONTANT A LA SOMME DE 150 LL ESTANT HONTEUX A LA NATION QUE DES PRISONNIERS PAYASSENT » [p. 2a]

Voir à cet effet l'interrogatoire du 9e article, présenté ci-après.

Rappel sur le caractère violent de l'accusé. Trois voies de fait sont évoquées.

Contre François-Marie PERROT

« JE NE VOUS DIT RIEN MONSIEUR DU CARACTERE D'ALLEIN. JL A OZÉ ESTANT PARTICULIER JCY ARRACHER LA CADENETE¹⁴⁸ A MONSIEUR PERROT ET ESMOUVOIR LES HABITANS CONTRELUY » [p. 3A]

Contre Pierre Le JEUNE

« CE TÉMÉRAIRE QUE NY AYANT D'AUTORITÉ¹⁴⁹ EN CE LIEU COMMETTOIT TOUTTE VIOLENCE [...] LES PLANCHES POUR LABASTIE D'UNE MAISON QUJL A DONNÉ VOLONTAIREMENT AU NOMMÉ PIERRE Le JEUNE POUR L'AVOIR EXCEDÉ EN TRAHISON SONT ENCORE UNE PREUVE DU MESCHANT CARRACTERE D'ALLEIN » [p. 3A]

Contre Mme BÉLISLE et son fils

« FRAPÉE JUSQU'AU SANG LA DAME DE BELLEJSLE ET SON FILS SEIGNEUR DU LIEU A LA PORTE DE L'ÉGLISE A L'JSSU DE LA GRANDE MESSE. MR PETIT QUI L'AVOIT DIT ESTANT ENCORE HABILLÉ FUT OBLIGÉ DE SORTIR POUR JMPOSER SILENCE A CE TÉMÉRAIRE QUE NY AYANT D'AUTORITÉ EN CE LIEU COMMETTOIT TOUTTE VIOLENCE » [p. 3A]

LES 10 CHEFS D'ACCUSATION ET L'INTERROGATOIRE D'ALLAIN¹⁵⁰

Le 1er article concerne la 3ième mission en 1704 et le devenir de la barque confiée à ALLAIN

Est-ce vrai qu'ALLAIN

« A ENGAGÉ LE CAPITAINE DU VAISSEAU DE ROY QUIL A PRIS ALLANT A BOSTON SOUS LES ORDRES DE MONSIEUR DE BROUILLAN FOUR FAIRE ESCHANGE DES PRISONNIERS DE COULLER BAS SA BARQUE ET QUJL LENMEN A NEYORQ [NEW YORK] POUR CE QUE L'ELOIGNEMENT OSTAT LA CONNOISSANCE DE CE QUJL FEROIT ET IL PARTAGEROIT LES PELETRIES

¹⁴⁸ Longue mèche, tresse de cheveux portée sur les côtés, mode apparue sous Louis XIII

¹⁴⁹ En l'absence temporaire de gouverneur; cette absence s'étendit du 29 mai 1690 au 1^{er} juil. 1691 entre Menneval et Villebon

¹⁵⁰ Dans ces « articles » (accusations), le pronom « *JL* » pour « il » réfère à ALLAIN. Les pages sont celles du manuscrit microfilmé et paléographié

DONT PLUSIEURS PARTICULIERS LAVOIENT CHARGÉ POUR AVOIR DES CHOSSES DONT LE PAYS AVOIT ABSOLUMENT BESOIN [...] JL A VENDU LES AAGREES CABLE ET ANCRE DE LA DITTE BARQUE A NEYORCQ » [p. 2B]

Ce à quoi ALLAIN répond n'avoir eu

« AUCUNE CONNIVENCE DE SA PART POUR LES PELETRIES QUI ESTOIENT DANS LE BATIMENT DONT EST QUESTION LESQUELS ONT ESTÉE CONFISSQUÉES PAR LAMIRAUTÉ DE NYORQ [...] QUE POUR LES VOYLES, CABLES ET ANCRES ON LUY AUROIT REMIS ET QUJL LES AUROIT VENDU POUR LA SOMME CENT LIVRES QUI LUY AUROIT SERVY EN CE PAYS ESTANT SANS ARGENT CELLUY QUJL AVOIT SUR LUY LUY AYANT ESTÉ PRIS A LEXCEPTION DE DIX SEPT PIASTRES QUE LE CAPITAINE QUI LE PRIT LUY FIT RENDRE »

Le 2e article concerne le retour d'ALLAIN en 1705 sans les prisonniers

« [...] JL NA TENÛ QUA LUY [ALLAIN] DE RAMENER TOUS LES PRISONNIERS FRANCOIS DE BOSTON [...] »

Ce à quoi ALLAIN répond

« [...] AVOIR FAIT SON POSSIBLE POUR RAMENER LES PRISONNIERS [...] » [p. 2B]

Le 3e article concerne la tentative d'extorsion de 2 prisonniers français lors de cette mission

Est-ce vrai qu'ALLAIN

« A PROPOSÉ A DOUAIRON¹⁵¹ ET SAMSON DE LEUR FAIRE AVOIR LEUR LIBERTÉ MOYENNANT QUJLS LE SERVISSENT [...] » [p. 3B]

Ce à quoi ALLAIN répond

« NAVOIR JAMAIS RIEN PROPOSÉ DE SEMBLABLE AUSDIT DOUAIRON ET SAMSON » [p. 3B]

Le 4e article concerne l'acceptation d'un pot de vin offert par l'otage VRILING et les propos calomnieux envers BONAVENTURE

Est-ce vrai qu'ALLAIN

« [...] A PROPOSÉ A MONSIEUR DESCHOFOR DE LUY DONNER DE L'ARGENT POUR ESCRIRE A MONSIEUR LE COMMANDANT POUR CE QUE FRESLEIN¹⁵² FUT DESCHARGÉ DE SA SOUMISSION [...] SEST ACCOMODÉ AVEC FRESLEIN POUR DE L'ARGENT ET LORSQUON LUY A DIT [DEMANDÉ] SJL AVOIT PROMIS DE TRANSIGER AVEC FRESLEIN ET QUEST CE QUEN DIROIT SON GOUVERNEUR [...] JL (...) DIT [...] QUE TROIS OU QUATRE GUINÉES A LA MAIN FEROIT SON AFFAIRE »

¹⁵¹ DOIRON

¹⁵² VRILING

Ce à quoi ALLAIN répond que

« [VRILING] LUY AVOIT TOUJOUR PROMIS JUSQU'AU MOMENT DE SON DÉPART, QU'IL VIENDROIT SE REMETTRE PRISONNIER AU PORT-ROYAL SUR QUOY LE DÉPOSANT [ALLAIN] COMPTOIT SEUREMENT JL [ALLAIN] NA FAIT AUCUNE PROPOSITION AUDIT SIEUR DESCHOFOR » [p. 3B]

Le 5e article concerne la 4e mission en 1705, son retour tardif avec trop peu de prisonniers

Pourquoi ALLAIN

« A TJL RETENÛ SY LONGTEMPS LA BARQUE AVEC LAQUELLE JL A ESTÉ A BOSTON PUISQU'IL AVOIT LA LIBERTÉ DU GOUVERNEUR DE SEN RETOURNER DES LE LENDEMAIN? »

Ce à quoi ALLAIN répond que

« LE GOUVERNEUR DE BOSTON NE LEMPESCHOIT PAS FORMELLEMENT DE SEN ALLER MAIS QU'IL LUY CONSEILLOIT D'ATTENDRE L'ARRIVÉE DE LA BARQUE QUI ESTOIT ALLÉE EN CANNADA QU'ON ATTENDOIT DE JOUR EN JOUR [...] JL SEROIT BIEN FACHEUX QU'IL SEN FUT SEN ENMENER LES PRISONNIERS OU EN AVOIR DES NOUVELLES » [p. 4B]

Le 6e article fait allusion à un événement qui serait survenu en janvier 1706 à Boston mais qui demeure insuffisamment documenté¹⁵³; ALLAIN aurait frauduleusement convaincu le capitaine d'un brigantin d'embarquer une cargaison au nom de BONAVENTURE et l'aurait fait décharger clandestinement en Acadie.

Pourquoi ALLAIN

« SEST SERVY DU NOM DU COMMANDANT¹⁵⁴ POUR FAIRE EMBARQUER CE QU'IL A APPORTÉ JCY AU MOIS DE JEANVIER CE Q'IL A DESCENDU SECRETEMENT ET A L'INSCEU DE TOUT LE MONDE? » [p. 4B]

Ce à quoi ALLAIN répond

« NE SESTRE NULLEMENT SERVY DU NOM DU COMMANDANT ET QUE CE QU'IL A EMBARQUÉ JL LA FAIT DE LA PARTICIPATION DU CAPITAINE DU BRIGANTIN » [p. 4B]

On peut imaginer que, en plus d'utiliser à des fins personnelles les navires de la couronne, à titre de compensation pour les échanges de prisonniers, il aurait fait compléter une livraison par un autre capitaine « au nom du gouverneur ».

Le 7e article concerne des propos dénigrants pour l'Administration française à Port-Royal

Est-ce vrai qu'ALLAIN

« A DIT A BOSTON QU'IL ESTOIT MALHEUREUX AU PORT-ROYAL SOUS LA DOMINATION DE FRANCE ET QUE TOUS LE PEUPLE DU PORT-ROYAL

¹⁵³ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 372

¹⁵⁴ BONAVENTURE

SOUHAITTEROIT QUE LES BOSTONNOIS VINSSENT PRENDRE LE PORT-ROYAL »

Ce à quoi ALLAIN répond

« NEN AVOIR JAMAIS PARLÉ MAIS AU CONTRAIRE AVOIR CHERCHÉ TOUTTES LES OCCASIONS DE SERVIR LA COLONIE » [p. 5]

Le 8e article concerne des propos dénigrants pour la force militaire de Port-Royal

ALLAIN a-t-il affirmé que

« JLS [LES ANGLAIS] NE SE DEVOIENT POINT [EN] FAIRE UNE AFFAIRE [DIFFICILE] DE VENIR PRENDRE LE FORT QUJL LE PRENDROIT LUY MESME AVEC 200 HOMMES »

Ce à quoi ALLAIN répond

« NAVOIR JAMAIS PARLÉ DE CELLA A BOSTON » [p. 5]

Le 9e article concerne l'extorsion de prisonniers anglais

Pourquoi ALLAIN

« A TJL FAIT PAYER SIX LIVRES AUX PRISONNIERS ANGLOIS POUR L'INDEMNISER DE SON SALAIRE VEU QUJL SESTOIT CONTENTÉ DE LA PERMISSION QUON LUY AVOIT ACCORDÉ DE FAIRE QUELQUES PETITS COMMERCE ET QUJL NE L'AVOIT OBTENU QUA CETTE CONDITION? »

Ce à quoi ALLAIN répond que

« LES SIX LIVRES PAR PRISONNIER LUY ONT ESTÉES DONNÉES GRATUITEMENT ET SANS AUCUNE CONTRAINTE PAR UNE PURE BONNE VOLONTÉ LE DÉPOSANT [ALLAIN] N'AYANT AUCUN ARGENT » [p. 5]

Le 10e article concerne la retenue de biens dus aux prisonniers

Pourquoi ALLAIN

« NA PAS RENDU AUX PRISONNIERS CE QUON LUY AVOIT REMIS A BOSTON POUR EUX? »

Ce à quoi ALLAIN répond

« LEUR AVOIR TOUS REMIS ET QUE CEUX QUI SONT ENCORE ACTUELLEMENT JCY SONT POUR EN DIRE LA VÉRITÉ » [p. 6]

Le procès-verbal de cet interrogatoire fut relu à ALLAIN qui y apposa sa marque ordinaire¹⁵⁵ « ne sachant escrire ny signer » et signé par De GOUTIN et par le greffier FONTAINE le 2 juin 1706. [p. 6]

¹⁵⁵ Les initiales « L.A. »

LES TEMOIGNAGES

De Goutin interroge les témoins à la demande de BONAVENTURE

CHAUFFOURS

1er témoin. Le 22 juin 1706 on lui récite les accusations et il répond

« LE FILS [PIERRE] DU NOMMÉ LOUIS ALLEIN LUY [CHAUFFOURS] DIT ESTANT A BOSTON QUE SON PÈRE AVOIT VENDU LES AAGREES DE LA BARQUE APPARTENANTE AU ROY AVECQ LAQUELLE JL ALLOIT A BOSTON FAIRE ESCHANGE DE PRISONNIERS LAQUELLE A ESTÉ COULÉ BAS MAIS QUA LESGARD DE LA PELLETRIE QUI ESTOIT DEDANS LEDID BASTIMENT LE DÉPOSANT [CHAUFFOURS] NE SCAYT SY LE DIT ALLEIN EN A PROFITÉ OUY OU NON » [p. 7]

A-t-il entendu dire que

« LE GOUVERNEUR DE BOSTON [DUDLEY] AVOIT VOULU DONNER TOUS LES [DOUZE] PRISONNIERS FRANÇOIS A LOUIS ALLEIN? » [p. 7]

La réponse est que

« LE GOUVERNEUR LUY AVOIT VOULU DONNER LES DOUZES HOMMES QUI AVOIENT ESTÉES PRIS [...] MAIS QUJL AVOIT MIEUX AYMÉ EMBARQUER DES FAMILLES QUE DE CES GENS LA, DISANT QUE LON SE SEROIT BIEN PASSÉ D'EUX AU PORT-ROYAL [p. 7] [...] LA DEMOISELLE GOURDAUT, St-MICHEL ET AUTRES PRISONNIERS FIRENT DES INSTANCES AUPRES DU GOUVERNEUR DE BOSTON POUR CE QUJLS FUSSENT RENVOYÉS AU PORT-ROYAL MAIS QU'AYANT DEMANDE A ALLEIN SON AVIS JL NE LAUROIT PAS JUGÉ A PROPOS CE QUI FUT CAUSE QUE LES PRISONNIERS NE FURENT PAS DESLIVRÉS » [p. 8]

Et CHAUFFOURS d'ajouter

« [...] AVOIR OUY DIRE A BOSTON QUE SJL RENVOYOIT TOUS LES PRISONNIERS AU PORT-ROYAL QUJL CONNOISSOIT MONSIEUR DE BONNAVENTURE LEQUEL NE RÉPONDROIT PAS A SON HONNESTETÉ ET NE LUY RENVOYEROIT PAS TOUS LES PRISONNIERS QUI ESTOIENT AU PORT-ROYAL »

Quand on lui demande s'il est vrai que

« LE DIT ALAIN [...] LUY A OFFERT DE L'ARGENT [...] POUR ESCRIRE A MR DE BONNAVENTURE AFFIN QUJL DESCHARGEA VRILEIN DE SON OBLIGATION ? » [p. 8]

Il répond

« ALLEIN AUROIT PROPOSÉ QUE SJL VOILLOIT PRENDRE SIX LOUIS D'OR JL Y EN AUROIT TROIS POUR LEDIT ALLEIN POUR CE QUJL FIT VRILLEIN CLAIRE QUI VEUT DIRE DESCHARGÉ DE SA SOUMISSION ET DU PAYEMENT DE TROIS MIL LIVRES QUE LEDIT VRILEIN ESTOIT OBLIGÉ DE PAYER POUR SA RANÇON ENVERS SA MAJESTÉ AU PORT-ROYAL » [p. 9]

Le 25 juin CHAUFFOURS est confronté à ALLAIN qui déclare que
« LEDIT SIEUR DESCHOFOR ESTOIT UNE CRÉATURE DE MR DE
BONNAVENTURE » [p. 13]

SAMSON

2e témoin. Cet Acadien ex-détenu à Boston est interrogé le 22 juin 1706.

A la question

« LOUIS ALLEIN LA EMPESCHÉ D'ESTRE RENVOYÉS AVEC SA FAMILLE DE
BOSTON EN DISANT AU GOUVERNEUR ET COMMISSAIRE DE BOSTON QUE
LEDIT SAMSON ESTOIT UN FRIPON ET QUJL VOULOIT ABANDONNER SA
FAMILLE ESTANT BIEN AISE DE RESTER A BOSTON » [p. 10]

Il répond que

« LE COMMISSAIRE ET LE CAPTAINE ROUTSE ONT DIT AU DÉPOSANT
[SAMSON] QUE LEDIT ALLEIN LEURS AVOIT DIT QUJL ESTOIT UN FRIPON
ET QUJL VOULLOIT ABANDONNER SA FEMME CE QUE VOYANT LE
DÉPOSANT JL EMPLOYA LUY ET SA FEMME TOUS LES AMYS DE MONSIEUR
LE GOUVERNEUR DE BOSTON POUR CE QUJL FUT RENVOYÉ AVEC SA
FAMILLE. A QUOY LE GOUVERNEUR RÉPONDIT QUJL AVOIT DONNÉ TOUS
LES PRISONNIERS QUALLEIN AVOIT DEMANDÉ ET QUJL NE POUVOIT PAS
EN DONNER DAVANTAGE » [p. 10-11]

**Le 25 juin SAMSON est confronté à ALLAIN qui déclare n'avoir rien à dire contre
ce témoin. Serait-ce un aveu de culpabilité?**

La RONDE

**3e témoin, frère du principal plaignant BONAVENTURE, il témoigne le 23 juin
1706.**

On lui demande s'il a entendu dire que

« LEDIT ALLEIN AYT PROFITÉ DE QUELQUES CHOSES DE LA BARQUE QUE
LES ANGLOIS COULÈRENT A FOND DANS LA BAYE FRANÇOISE » [p. 12]

Et il répond que oui.

A-t-il entendu dire que

« LE GOUVERNEUR DE BOSTON AYT VOULU DONNER TOUS LES
PRISONNIERS A LOUIS ALLEIN »

Il répond avoir entendu dire

« QUALLEIN AVOIT DIT QUJLS SEROIENT A CHARGE AU PORT-ROYAL »

On demande si

« LEDIT ALLEIN A PROPOSÉ A QUELQU'UNS DES PRISONNIERS DE LE
SERVIR POUR RIEN ET QUJL OBTIENDROIT LEUR LIBERTÉ »

Ce à quoi il répond

« QUJL LA OUY DIRE A D'OUAIRON »

On veut savoir s'il a entendu dire qu'ALLAIN

« AYT PARLÉ CONTRE LE ROY ET QUJL AYT SOLICITÉ LES ANGLOIS DE VENIR PRENDRE LE PORT-ROYAL »

Et il déclare

« LAVOIR OUY DIRE AUX ANGLOIS » [p. 12]

On demande aussi s'il a entendu dire que

« LEDIT ALLEIN SESTOIT ACCOMODÉ AVEC VRILEIN ... LEDIT ALLEIN A OFFERT DE L'ARGENT A MONSIEUR DESCHOFOR POUR ESCRIRE A MONSIEUR DE BONNAVENTURE AFFIN DE L'INNOCENTER ... LED ALLEIN A DIT QUEN MESTANT TROIS OU QUATRE GUYNÉES DANS LA MAIN DE MONSIEUR DE BONNAVENTURE ONT NE PARLEROIT PLUS DE CETTE AFFAIRE » [p. 13]

Et il répond

« LAVOIR OUY DIRE A BOSTON DE PLUSIEURS PARTICULIERS » [p. 13]

Après quoi il signe au bas de sa déposition qui lui a été relue verbalement.

Le 25 juin La RONDE est confronté à ALLAIN qui déclare que

« Ledit sieur de la ronde estoit frere de monsieur de bonnaventure et qujl en vouloit audit allein » [p. 19]

Louis MARCHAND

4e témoin. Le 31 juillet 1706 on questionne cet Acadien ex-détenu à Boston: a-t-il

« [...] OUY DIRE QUE LE GOUVERNEUR DE BOSTON [DUDLEY] AYT VOULU DONNER TOUS LES PRISONNIERS FRANCOIS A LOUIS ALLEIN POUR LES RAMENER AU PORT-ROYAL ET EN CANNADA »

Ce à quoi MARCHAND répond que

« [DUDLEY] A DIT A ALLEIN QUAUSSYTOST QUJL AUROIT DES NOUVELLES DE SON FILS QUI ESTOIT ALLÉ EN CANNADA JL RENVOYEROIT TOUS LES [12] PRISONNIERS, QUE LE FILS [DE DUDLEY] ESTANT DE RETOUR LE DÉPOSANT [MARCHAND] DEMANDA AUDIT ALLEIN POURQUOY JL NENMENOIT QUE PARTIE DES PRISONNIERS ET NON POINT LE TOUT A DIT QUJL AVOIT SES INTERESTS A MÉNAGER ET QUJL ALLOIT AU PORT-ROYAL ET QUJL NE SEROIT PAS LONGTEMPS SANS RETOURNER A BOSTON »

Puis l'on poursuit, est-ce que

« ALLEIN A PROPOSÉ A DES FRANCOIS PRISONNIERS A BOSTON ENTRE AUTRES AUX NOMMÉS JEAN DENIS ET SAMSON QUE SJLS VOULLOIENT ALLER TRAITER LONG DE LA COSTE POUR LUY JL LES FERAIT SORTIR DES PRISONS MAIS AYANT SCEU LEDIT ALLEIN QUE LED DENIS DEVOIT AVOIR

DU CAPITAINE CYPRIEN¹⁵⁶ DES MARCHANDISES CE QUI FASCHA LEDIT ALLEIN ET FUT CAUSE QUE LE DIT SAMSON ET DENIS RESTERENT PRISONNIERS A BOSTON » [p. 21]

ALLAIN aurait en effet offert aux détenus **DOIRON**, **DENIS** et **SAMSON** de les ramener à Port-Royal seulement s'ils consentaient à faire gratuitement du cabotage commercial pour lui, mais il se serait fâché en apprenant que **DENIS** projetait de plutôt caboter pour le capitaine **Southack**¹⁵⁷.

On demande enfin à MARCHAND s'il a entendu dire que

« [...] LEDIT ALLEIN SESTOIT ACCOMODÉ AVEC VRILEIN¹⁵⁸ [...] A OFFERT DE L'ARGENT A MR DESHOFOUR POUR ESCRIRE A MR DE BONNAVENTURE COMMANDANT A LACADIE POUR L'INNOCENTER [...] A DIT QUEN METTANT TROIS OU QUATRE GUYNÉES DANS SA MAIN ON NE PARLEROIT PLUS DE CETTE AFFAIRE » [p. 21-22]

Ce à quoi MARCHAND répond

« AVOIR RENCONTRE LEDIT SIEUR DESCHOFOUR DANS LE MOMENT QUE LEDIT ALLEIN VENOIT DE LUY PROPOSER DE LUY DONNER TROIS PISTOLLES POUR CE QU'IL ESCRIVIT A MONSIEUR DE BONNAVENTURE POUR RENDRE VRILEIN CLAIRE¹⁵⁹ ET QU'IL LA PAREILLEMENT OUY DIRE AU SIEUR GOURDAULT, ET LORSQUE LEDIT SR GOURDAUT LUY DIT: QUE DIRA MR LE GOUVERNEUR DE L'ACCOMODEMENT QUE VOUS FAITTE AVEC VRILEIN? JL [ALLAIN] LUY RÉPONDIT QU'ILS SACCOMODEROIENT BIEN ENSEMBLE » [p. 22]

Comme Louis MARCHAND, bourgeois de Québec, sait signer et approuve la relecture (recollement) par le greffier-commis FONTAINE des questions de De GOUTIN et des réponses du caporal MARCHAND, on peut assumer que la réponse de MARCHAND (le caporal) à la 2e question ait été positive.

HÉRAULT de St-MICHEL, François

5e témoin, le 22 août 1706 à 8h00 ce soldat français ex-détenu à Boston se fait demander s'il a

« OUY DIRE A BOSTON QU'IL NA TENU QUA LOUIS ALLEIN DE RAMENER TOUS LES PRISONNIERS FRANÇOIS DE BOSTON » [p. 23]

Ce à quoi il répond

« LAVOIR OUY DIRE A BOSTON PAR DES PARTICULIERS ANGLOIS EN COMPAGNIE »

¹⁵⁶ Southack

¹⁵⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 372

¹⁵⁸ VRILING

¹⁵⁹ Libéré de son engagement

La seconde question: est-ce que

« LEDIT ALLEIN A PROPOSÉ A MR DESCHOFOR DE LUY DONNER DE L'ARGENT POUR Ecrire A MR LE COMMANDANT POUR CE QUE VRESLIN¹⁶⁰ FUT DESCHARGÉ DE SA SOUMISSON [ALLAIN S'EST ACCOMODÉ AVEC FRESLIN POUR DE L'ARGENT [...] LORSQUON LUY A DIT [DEMANDÉ] SJL AVOIT PROMIS DE TRANSIGER AVEC FRESLIN ET QUEST CE QUEN DIROIT SON GOUVERNEUR [BONAVENTURE]? [...] [ALLAIN] DIT QUE TROIS OU QUATRE GUYNÉES A LA MAIN FEROIT SON AFFAIRE » [p. 22]

Ce à quoi Hérault de SAINT-MICHEL répond

« LAVOIR OUY DIRE AUX SIEURS DESCHOFOR ET GOURDAULT ET QUE LE SIEUR FRESLIN¹⁶¹ ESTANT UN JOUR CHEZ LES DAMOISELLES MANARTY A BOSTON LE SIEUR FRESLIN ESTANT INTERROGÉ PAR LE SIEUR AU SUJET DE L'ACCOMODEMENT DUDIT FRESLIN ET ALLEIN, LEDIT SIEUR FRESLIN DIT A LUY [HÉRAULT] QUJL [VRILING] SESTOIT ACCOMODÉ AVEC ALLEIN ET QUJL ESTOIT DESCHARGÉ DE SA PAROLLE » [p. 22]

Le compte-rendu de cette longue enquête est signé par De GOUTIN le 23 août 1706 à Port-Royal, attesté par le greffier Fontaine en l'absence du notaire Jean Chrysostome de Loppinot, et le tout est envoyé à Québec aux soins du Procureur du Roy Dupuy qui le soumettra à Raudot représentant le Conseil souverain, l'institution qui se penche sur de telles enquêtes.

L'ACQUITTEMENT

En octobre BONAVENTURE envoie ALLAIN « à monsieur de Vaudreuil avec les procédures qui ont été faites contre lui au Port Royal¹⁶² » pour qu'elles soient examinées par le Conseil souverain à Québec. ALLAIN est acquitté *sans dépens* le 30 octobre 1706 par Raudaut au nom du Conseil souverain, se basant sur le rapport du *procès* terminé à Port-Royal le 30 septembre.

« INTERROGATOIRE FAITE PAR LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA CADIE ALLENCONTRE DE LOUIS ALLEIN HABITANT DU PORT-ROYAL SUR LAQU'ELLE EST INTERVENU ARREST PAR LEQUEL JL A ESTÉ RENVOYÉ ABSOUS DU 30 8BRE 1706 » [p. 25]

En novembre 1706, VAUDREUIL informe PONTCHARTRAIN de l'acquittement

« VEU L'INTERROGATOIRE SUBY PAR LOÛIS ALLAIN HABITANT DU PORT-ROYAL PARDEUANT LE LIEUTENANT GENERAL CIUIL ET CRIMINEL DE LA JURISDICTION DE LACCADIE LE DEUXIEME JUIN DERNIER A LA REQUESTE DE SIMON DENYS ESCUYER SIEUR DE BONNAVENTURE LIEUTENANT DE

¹⁶⁰ VRILING

¹⁶¹ VRILING

¹⁶² Collection de manuscrits, p. 463, lettre de Bonaventure à Vaudreuil, 24 déc. 1706

ROY ET COMMANDANT POUR LE ROY A L'ACCADIE, INFORMATION FAITE
PAR LED. LIEUTENANT GENERAL

LES 22-23 DUDIT MOIS, 31 JUILLET ET 22 AOUST, RECOLLEMENT¹⁶³ ET
CONFRONTATION DE TROIS DESD. TEMOINS. EN DATTE DU 25 DUD. MOIS
DE JUIN. CONCLUSIONS DE Me PAUL DUPUY LIEUTENANT PARTICULIER EN
LA PRÉUOSTÉ DE CETTE VILLE FAISANT FONCTION DE PROCUREUR DU
ROY DE LA COMMISSION DE MONSIEUR LINTENDANT QUY A RAPPORTÉ
LAD. AFFAIRE AU CONSEIL.

ET TOUT CONSIDÉRÉ LE CONSEIL A RENUOYÉ LED. ALLAIN DE
L'ACCUSATION CONTRE LUY FAITE ET POURSUIVIE A LA REQUESTE DUD
SIEUR DE BONNAUENTURE COMMANDANT A LACCADIE. ET NEANTMOINS
SANS DEPENS. [Signé]: RAUDOT¹⁶⁴ ».

¹⁶³ Relecture à voix haute par le greffier du témoignage qu'il a noté et approbation par le témoin, qui la plupart du temps ne sait pas lire

¹⁶⁴ Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec, Québec, 1889, vol. 5, 1889, p. 441-2 – Archiv-Histo – Kelly réf 47 –p. 441

Chapitre 4

Sa vie après le procès

RETOUR EN FRANCE POUR SE JUSTIFIER : IL EN REVIENT RÉHABILITÉ

Bilan en 1707

Selon le recensement de Port-Royal, il est toujours un colon prospère avec épouse, un garçon, une fille, et 25 bêtes à cornes, 27 moutons, 14 porcs, 3 arpents en valeur et 2 fusils; mais c'est un peu moins qu'en 1701 et on ne mentionne pas de domestique.

Allain rentre en France en 1707

Dès 1702 ALLAIN avait demandé la permission de retourner en France pour voir à ses *affaires*, chercher de nouveaux contrats; mais comme sa réputation a été attaquée par GOUTIN et BONAVENTURE c'était aussi un voyage pour « rendre compte de ses actes » et se réhabiliter, vraisemblablement auprès de PONCHARTRAIN alors ministre de la Marine, donc responsable des Colonies.

Il est arrêté quand il arrive à La Rochelle; BÉGON le questionne mais ALLAIN se défend bien et propose de nouveaux projets : il soumet un mémoire concernant une supposée mine d'argent en Nouvelle-Angleterre, où il engagerait des Amérindiens et ferait transporter le minerai à Québec,¹⁶⁵ il parle d'une mine de charbon à fleur de terre à Beaubassin, il demande le commandement d'un navire transportant des munitions destinées à l'Acadie, il voudrait se faire rembourser l'expropriation de sa propriété à Port-Royal et, pourquoi pas, demande qu'on accorde « 350 L à Louis ALAIN pour la perte de III mVC pieds de madriers brûlés par les anglois à l'acadie en 1696 » (Ordre du Roi au trésorier de la marine de payer)¹⁶⁶. Puisque Versailles ignore la vraie histoire de la fausse facture!

Ce voyage transatlantique est précédé de lettres de Québec et de Port-Royal, dont celle du 24 décembre 1706 rédigée au Port Royal et que voici résumée:

Lettre de Bonaventure au ministre pour discréditer Allain

Le gouverneur y dit avoir envoyé « [...] le sieur de La RONDE Denis¹⁶⁷ à Baston [...] que cet officier l'a informé que le nommé ALLAIN, habitant du Port Royal, dont feu monsieur de BROUILLAN se servait pour les échanges parce qu'il parle bon anglois, avoit empêché le gouverneur de Baston de renvoyer tous les habitants de l'Acadie en lui faisant entendre que le commandant de ce pays ne ferait pas la même chose pour les Anglois qui y étaient prisonniers, et cela dans la vue de se faciliter un commerce de l'une et l'autre colonie par le moyen des passeports qui lui étaient donnés pour ces sortes d'échanges. »

¹⁶⁵ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 373

¹⁶⁶ Archives du Canada, Fonds des Colonies, série F1A 8 juillet 1705, cote MG1-F1A, http://www.collectionscanada.ca/02/02011202_f.html

¹⁶⁷ Frère de BONAVENTURE

Au sujet de l'échange du marchand hollandais VRILING, BONAVENTURE y ajoute que « [...] le gouverneur de Baston n'ayant pas voulu renvoyer cet officier pour ce marchand, le sieur ALLAIN s'est accommodé avec lui pour une somme modique qu'il en a tirée, en assurant qu'il contenteroit lui [BONAVENTURE] avec dix écus et il [ALLAIN] eut même la hardiesse d'en offrir autant au sieur de CHAUFOR pour l'engager à lui [BONAVENTURE] écrire de décharger ce marchand de son obligation. »

Et BONAVENTURE d'insister pour décrier la conduite de ALLAIN: « [...] la conduite du dit sieur ALAIN en cette occasion lui a attiré le mépris du Conseil de Baston qui l'a cru un crapuleux [...] [je] demande justice du dit ALAIN et supplie d'ordonner qu'il paye la somme de 3000 livres que ce marchand [VRILING] devoit donner pour son échange [...] le dit ALAIN est un très méchant homme qui a commis plusieurs mauvaises actions [...] [je] l'ai envoyé à monsieur de VAUDREUIL [à Québec] avec les procédures qui ont été faites contre lui au Port Royal. »

On peut imaginer qu'avec une telle introduction, la cour de France fut réticente à accorder son absolue confiance à ce dynamique entrepreneur de la Nouvelle-France. Les Archives de la Marine de 1707 volume 59 contiennent un document intitulé « Mention d'un *placet* d'ALLAIN, acadien, qui demande à être entendu à Versailles¹⁶⁸ »; le volume 61 dit « Louis ALLAIN libre de demeurer en France ou de retourner en Acadie ». La même année dans le volume 400¹⁶⁹ on liste une autre « Note de l'Acadie » intitulée « ALLAIN, acadien, accusé injustement ». Probablement en référence à son enquête subie en 1706.

En juin 1707 il est à Rochefort où l'intendant BÉGON le garde à l'œil sous l'ordre de sa majesté Louis XIV qui ne semble pas entièrement convaincu de son innocence comme le démontre un « mémoire du Roy rédigé à Versailles le 30 juin 1707 et adressé aux sieurs Marquis de VAUDREUIL et Raudot »:

« SA MAJESTÉ A ÉTÉ INFORMÉE PAR DES LETTRES DE L'ACADIE QUE LE NOMMÉ ALAIN QUI EST REVENU DU BASTON ET QUE LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE QUÉBEC A RENVOYÉ ABSOUS DES FAITS QUI ONT ÉTÉ AVANCÉS CONTRE LUI AU SUJET DES LIAISONS QU'IL A EUES AVEC LES ANGLAIS, N'EST PAS TOUT À FAIT INNOCENT. ELLE A DONNÉ SES ORDRES AU Sr BEGON POUR LE FAIRE OBSERVER ET EXAMINER SA CONDUITE¹⁷⁰ ».

Allain arrêté à La Rochelle puis réhabilité

« Sa Majesté l'a fait arrêter à la Rochelle et l'a fait interroger par M. BÉGON¹⁷¹ ». Quand BÉGON l'interroge, ALLAIN se défend en déclarant :

¹⁶⁸ Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens, tome I, Éditions d'Acadie, p. 215. - - Un « *placet* » est un écrit adressé à un ministre pour demander une faveur

¹⁶⁹ *Ibid.* p. 229

¹⁷⁰ Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2, p. 470-472 - Kelly, p. 373 ref 50

¹⁷¹ Lettre du ministre à SUBERCASE 6 juillet 1707

- que BONAVENTURE le harcèle à cause de différends de nature commerciale, dont certaines affaires que La RONDE, frère de BONAVENTURE, aurait brassées clandestinement à Boston
- que la rançon de 3 000 livres de VRILING aurait été donnée à BONAVENTURE qui l'aurait retournée à Boston avec La RONDE pour y faire du commerce
- qu'il a toujours tenté de servir son roi et sa patrie, et qu'il hésite à revenir en Acadie par crainte des réactions du gouverneur BONAVENTURE et du lieutenant au criminel De GOUTIN.

On peut dire que « la protection du roi lui sert de grâce¹⁷² ». Profitant de son séjour en France, ALLAIN se plaint de l'expropriation partielle du 2 février 1705 décrite ci-haut et demande à PONTCHARTRAIN de demander à SUBERCASE de demander à De GOUTIN de rembourser la somme 1 100 livres pour la résidence, sans oublier la dette de 650 livres de feu Pierre THIBODEAU (beau-père de De GOUTIN) ni les 999 livres pour les madriers fabriqués pour VILLEBON en 1698. On accorde 999 livres pour le bois mais l'Acadie tombera aux mains des Anglais en 1710 et ALLAIN ne sera jamais remboursé de quoi que ce soit.

ALLAIN fait écrire un mémoire à BÉGON sur une (prétendue) mine d'argent à New-York et offre d'y aller pour y engager des Amérindiens et organiser le transport du minerai vers Québec, projet qui plait au ministre PONTCHARTRAIN mais dont BÉGON doute de la faisabilité. Une mine (de charbon) à Beaubassin serait évidemment plus accessible et PONTCHARTRAIN ordonne à SUBERCASE, nouveau gouverneur d'Acadie, d'envoyer un chargement de charbon comme lest dans le prochain navire royal qui retournera en France. PONTCHARTRAIN écrit aussi à SUBERCASE ce qui équivaut presque à une lettre de recommandation en stipulant que¹⁷³:

- Sa majesté **Louis XIV** n'apprécierait pas qu'ALLAIN ait encore à se plaindre de BONAVENTURE ou de De GOUTIN
- ALLAIN est un bon pionnier bien à sa place en Acadie et il doit pouvoir vaquer à ses affaires en toute liberté
- Si ALLAIN décidait de demeurer en France, SUBERCASE devrait voir au rapatriement de son épouse (Marguerite) et ses 2 enfants (Pierre et Marie).

On ne peut s'empêcher de penser qu'ALLAIN devait être *beau parleur extraordinaire*. Le Centre d'études acadiennes résume bien la situation, « [...] malgré les accusations de corruption et de commerce avec l'ennemi, la protection du roi lui sert de grâce¹⁷⁴ ».

¹⁷² umoncton.ca/cfdocs/cea/

¹⁷³ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 373, ref. 51

¹⁷⁴ Université de Moncton umoncton.ca/cfdocs/cea/

ALLAIN RÉHABILITÉ

Retour en Acadie

Voilà ALLAIN à Rochefort¹⁷⁵ le 20 juillet 1707 quand il apprit, par une lettre de PONTCHARTRAIN¹⁷⁶ à BÉGON, qu'il était libre de rentrer en Acadie:

« [...] vous pouvez dire au nommé Louis ALLAIN, habitant de l'Acadie, qui est à Rochefort, *qu'il peut faire ce qu'il lui conviendra*, soit de rester en France ou de retourner à l'Acadie et qu'il n'a qu'à retirer de Monsieur de Fontanieu les 999 livres qui lui sont dus de l'année 1705¹⁷⁷ ».

PONTCHARTRAIN écrit le 6 juillet que

« [...] le Roi n'accède pas à la demande d'ALLAIN d'obtenir une flûte¹⁷⁸ afin d'amener en Acadie une cargaison de munitions [...] »

ALLAIN opte pour le retour en fin d'été **1707** mais Port-Royal vient de tomber aux mains des Anglais; au moins il n'aura pas eu à vivre les attaques en juin et août par le colonel John March sur Port-Royal et sur *THE FORD OF ALLIN'S MILL*¹⁷⁹, attaques courageusement repoussées par SUBERCASE.

Celui-ci n'était pas bien disposé envers ALLAIN et écrit à PONTCHARTRAIN en décembre 1707 que les plaintes de ALLAIN au sujet de BONAVENTURE et de De GOUTIN étaient celles « d'un homme séditieux et rebelle, s'opposant toujours aux gouverneurs en Acadie, montant le peuple contre les autorités, qui en certaines occasions aurait mérité la pendaison, comme lorsque BROUILLAN dut recourir à la garnison armée pour s'opposer à des colons rebelles incités par ALLAIN ».

SUBERCASE assure alors PONTCHARTRAIN que toutes les accusations contre BONAVENTURE sont outrageuses et que ALLAIN mérite d'être puni. Le 6 juin **1708**, PONTCHARTRAIN répond à SUBERCASE et se porte à la défense d'ALLAIN.

¹⁷⁵ En Charente-Maritime

¹⁷⁶ Depuis Marly-le-Roi

¹⁷⁷ KELLY, Gerald M., *op.cit.* – Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle France, *op. cit.*, vol. 2. p. 482

¹⁷⁸ Wikipédia, « Une *Flûte* est un navire de charge hollandais du XVIII^e siècle équipé de trois mâts aux voiles carrées. Au XIX^e siècle on les désigne sous le nom de corvette de charge dans la marine française. Toutefois, on dit d'un navire (généralement d'une frégate ou un vaisseau d'un rang inférieur au 64 canons) qu'il est *armé en flûte* quand son pont de batterie principal (ou inférieur, dans le cas d'un vaisseau) est dégagé de toute son artillerie pour transporter des troupes ou du matériel». En ligne sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fl%C3%BBte_\(bateau\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fl%C3%BBte_(bateau)) » - On peut voir une maquette de flute de fin 17^e siècle en ligne sur http://www.modelships.de/Derfflinger_I/Derfflinger_I_eng.htm

¹⁷⁹ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 373

Témoign à un mariage en 1709 à Port-Royal

Le 10 février 1709 il est cité « oncle » dans le contrat de mariage de Marguerite BOURQUE (nièce de Marguerite (BOURG) BOURQUE épouse de Louis) à Pierre BROUSSARD devant le notaire Jean-Chrysostome Loppinot¹⁸⁰.

Cette année est la dernière du régime français à Port Royal et dans la future Nouvelle-Écosse. Le traité d'Utrecht en 1713 officialisera le passage de cette partie de l'Acadie aux Anglais.

ALLAIN COMMENCE A VIVRE SOUS RÉGIME ANGLAIS

Il participe à la capitulation de Port-Royal en 1710 en effectuant un recensement

Trois ans plus tard Port-Royal est assiégé le 5 octobre et le 13, SUBERCASE doit capituler et rendre le fort à Nicholson¹⁸¹; parmi les 12 conditions établies par un comité composé de BONAVENTURE et de De GOUTIN pour l'Acadie, Matthews et Redding pour Boston, la cinquième condition stipule que « Les habitants, à une portée de canon du fort, conserveront immeubles, meubles, bestiaux, et prêteront serment d'allégeance, sinon ils auront 2 ans pour les vendre ». Une portée de canon égale 3 milles anglais. C'est ALLAIN qui est chargé de dresser pour Nicholson la liste des habitants compris dans ce périmètre: « Le nombre des personnes comprises dans l'article 5, selon la liste du capitaine Louis ALLAIN, s'élève à 487¹⁸² ».

Les Archives de la Marine disent 481 personnes « This is the list of the inhabitants [...] as delivered to me by **Mr. Allain, one of the chief inhabitants** of this place. Samuel Vetch¹⁸³ ». Quatre années plus tard, le 24 novembre 1714 à Londres, Samuel Vetch¹⁸⁴ écrira au Lord of Trade que la plupart des Acadiens [de Nouvelle-Écosse] s'étaient engagés à quitter « save two families, viz. (à savoir) One Mr. ALLEN and one Mr. GOURDAY [GOURDEAU], both of which had lived in New England formerly ».

Une énigmatique condamnation aux fers en 1711 aux mains des Anglais

Avant le 1^{er} juin 1711, Cahouet écrit à PONTCHARTRAIN que...

« LOUIS HALIN ET SON FILS [PIERRE] DE PORT-ROYAL ONT ÉTÉ
EMPRISONNÉS PAR LES ANGLAIS ET ENCHAÎNÉS DANS LE DONGEON APRÈS
AVOIR ÉTÉ FAUSSEMENT ACCUSÉS D'INCITER À LA DÉSESION LES
SOLDATS [ANGLAIS] DU FORT DE PORT-ROYAL. ON PROJETTE DE LES
ENVOYER À BOSTON PUIS EN ANGLETERRE OÙ ILS SERONT PENDUS. ILS

¹⁸⁰ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 287. – THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 20

¹⁸¹ McCULLY, Bruce T., « NICHOLSON, FRANCIS », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/nicholson_francis_2F.html

¹⁸² Le JEUNE, Paul, Cahiers, Société historique acadienne

¹⁸³ Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens, *op. cit.*, p. 401

¹⁸⁴ HERBIN, John Frederic, *The History of Grand-Pré*, 4th Edition, M.D. Bowie, Heritage Classic, 1991, p. 45

N'ONT JAMAIS SIGNÉ LE SERMENT D'ALLÉGEANCE¹⁸⁵ À LA REINE PARCE QU'ON NE LEUR A JAMAIS DEMANDÉ DE LE FAIRE¹⁸⁶ ».

Si cet incident était authentique, il pourrait être relié à la première et infructueuse tentative française de reprendre Annapolis Royal, effectuée en 1711 par un groupe d'Acadiens aidés de SAINT-CASTIN avec ses Abénaquis et de l'abbé Gaulin de Pentagouët avec 200 hommes; Vetch arrête alors les notables Pierre LEBLANC, Jean Comeau, Guillaume et Germain Bourgeois et François Brossard; peut-être Le JEUNE¹⁸⁷ a-t-il oublié d'y ajouter le nom de ALLAIN ? Cet incident, quel qu'il soit, demeurera sans suites connues. Pour l'historien Kelly cette lettre de Cahouet est énigmatique et l'emprisonnement n'a pas dû durer plus que quelques semaines puisque...

Encore une mine d'argent, 1711

... dès la fin juin 1711, ALLAIN prétend auprès de George Vane, ingénieur militaire à Annapolis Royal, à l'existence d'une mine d'argent sur la berge nord de la baie de Fundy en face d'Annapolis Royal, mais exige avant d'en révéler le site rien de moins que la promesse d'une récompense de la Reine d'Angleterre et un emploi convenable à la mine pour son fils Pierre¹⁸⁸. Cette prétention demeurera sans suites connues mais constitue une preuve que ALLAIN s'entendait bien avec son fils Pierre et savait tirer des ficelles.

L'Acadie cédée à l'Angleterre en 1713

Après le traité d'Utrecht les Acadiens concentrés à Annapolis Royal ont théoriquement quatre alternatives: déménager au Cap Breton / Louisbourg restés Français (c'est le souhait des autorités de Louisbourg et de Paris), demeurer à Annapolis Royal sous domination anglaise, passer au Nouveau-Brunswick à la rivière Saint-Jean, ou déménager à l'Île Saint-Jean (Île du Prince-Édouard).

« Les Anglais [...] ne possèdent qu'un point d'appui important, Annapolis Royal, dont la garnison est faible. Les Français ne considèrent pas la cession de l'Acadie comme définitive et ils se préparent très sérieusement à la reconquérir à la première occasion. Pour venir à bout de cette résistance passive et surtout pour enrayer la menace d'émigration, les autorités occupantes [Anglaises] mettront en œuvre toutes les machinations [...] violeront le traité d'Utrecht, ignoreront les promesses de la Reine Anne [...] interdisent l'approche de tout navire français, empêchent les habitants de se construire des embarcations, leur défendent de vendre leurs fermes, d'emporter leurs meubles, leurs effets et leurs bestiaux¹⁸⁹ ».

¹⁸⁵ Faux, car ALLAIN a prêté le serment d'allégeance en 1695

¹⁸⁶ Démenti par les archives du Massachusetts selon KELLY

¹⁸⁷ Le JEUNE, Paul, Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie, p. 69

¹⁸⁸ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 375 ref 63

¹⁸⁹ FRÉGAULT, Guy, *La civilisation de la Nouvelle-France*, Pascal, Montréal, 1944, p. 48

ALLAIN ayant l'habitude de **composer avec l'un ou l'autre des pouvoirs** en place, il demeurera en Acadie suite au traité d'Utrecht de 1713¹⁹⁰

1717-1718 - Correspondance avec VAUDREUIL

Déménager à la rivière Saint-Jean, N.-B. ?

ALLAIN a été recensé en août 1714 comme habitant toujours au « Cape de Annapolis Royal » avec sa femme, 1 garçon et 1 fille; le recenseur signe La Ronde Denys de Pensens et le document s'intitule « Liste des chefs de famille qui demeurent au long de la rivière britannique¹⁹¹ et aux environs du fort d'Annapolis Royal¹⁹² ». Un autre recensement en 1714 par le père Félix PAIN mentionne « Louis Alain et sa femme » au Cappe¹⁹³. La France aurait aimé que les Acadiens se déplacent à l'Île Royale qu'elle contrôlait, mais plusieurs lorgnaient plutôt vers la rivière Saint-Jean N.B., terrain plus accueillant; ALLAIN écrit¹⁹⁴ le 25 novembre **1717** à VAUDREUIL pour discuter de son éventuelle émigration vers ce territoire contesté, à la tête d'un groupe d'Acadiens de Annapolis Royal.

Le 18 mai **1718**, l'administrateur du gouvernement¹⁹⁵ de la Nouvelle-Écosse John DOUCETT demandait à VAUDREUIL:

« POUR CEUX QUI NE DEVIENDRONT PAS SUJETS DE SA MAJESTÉ LE ROI GEORGES, VOUS VOULIEZ BIEN LEUR DONNER L'ORDRE DE SE RETIRER AU CANADA OU DANS TOUTE AUTRE COLONIE FRANÇAISE¹⁹⁶. »

Mais en réponse, VAUDREUIL « [...] pria DOUCETT de refuser aux navires anglais la permission d'emprunter la rivière St-Jean qui d'après lui appartient aux Français [...] ». DOUCETT était convaincu que cette dernière exigence était sans fondement. La gravité de la situation apparut clairement dans des lettres adressées par VAUDREUIL à Louis ALLAIN et qui tombèrent entre les mains de DOUCETT.

VAUDREUIL y disait à ALLAIN que « la rivière Saint-Jean ne relevait pas de l'autorité anglaise et que les Acadiens pourraient se faire attribuer les terres riveraines en

¹⁹⁰ <http://www2.umoncton.ca/cfdocs/cea/>

¹⁹¹ Alias Rivière du Dauphin

¹⁹² KELLY, Gerald M., *op.cit.* – *Collection de Documents inédits sur le Canada et l'Amérique*, tome 1^{er}, Québec, 1888, p. 165 <971.5 A168do> – Le JEUNE, Paul, *Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie*, p. 44 - Bona ARSENAULT a confondu le Cap de Sable avec le Cap de Port-Royal quand il situe au Cap de Sable « Louis Alain 59 ans, marié à Marguerite BOURG 43 ans, enfants Louis (sic, il s'agit de Pierre) 23 ans et Marie 19 ans. »; 59 ans et 43 ans sont des âges déclarés mais non confirmés

¹⁹³ DELANEY, Paul, SHC vol 35 no.1-2, jan/juin 2004, p. 64 – On trouvera Le Cappe sur une carte de 1701 reproduite sur <http://www2.umoncton.ca/cfdocs/cea/documts/c/htm.cfm?cle=c0026>

¹⁹⁴ Aidé d'un scribe puisqu'il ne savait écrire

¹⁹⁵ Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse Richard PHILIPPS étant alors en Angleterre

¹⁹⁶ RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, vol. 1, p. 354

s'adressant au père Jean-Baptiste Loyard¹⁹⁷ qui était habilité à en accorder les droits¹⁹⁸ ». Plus précisément il écrit à DOUCETT le 22 septembre 1718 « Je vous prie aussi de ne pas permettre à vos vaisseaux anglais d'aller dans la rivière Saint-Jean qui est toujours une possession française¹⁹⁹ ».

VAUDREUIL avait envoyé deux missives à ALLAIN, l'une destinée à DOUCETT, sans allusion à la contestation du territoire en question, l'autre personnelle, dans laquelle il assurait ALLAIN de sa protection s'il déménageait à la rivière Saint-Jean. Mais voilà que les deux missives tombent dans les mains de DOUCETT qui convoque ALLAIN. DOUCETT ne punit pas ALLAIN mais trouve que les propos de VAUDREUIL ont quelque chose de séditieux puisque la rivière Saint-Jean est territoire contesté. Voici deux mentions²⁰⁰ de ces lettres:

I. 8-9 – Doucett au Colonel Philipps, 13 décembre 1718 – Il a mis la main sur deux lettres à Vaudreuil à Louis Allain. Prétentions des Français sur la rivière Saint-Jean. Rumeurs chez les Acadiens. Impuissance des Anglais. Insolence de leur part. Il a dû en mettre un en prison.

1. 8-9 – Deux Lettres de Vaudreuil à Louis Allain de Port-Royal, 22 septembre 1718.

– 1re Lettre officielle montrable aux Anglais. Aux Acadiens à prendre la décision, le serment ou le départ. La rivière Saint-Jean est possession française.

– 2e Lettre secrète à ne pas montrer aux Anglais. Promet aux Acadiens les terres de Dubreuil à la rivière Saint-Jean. Le père Loyard chargé de le leur distribuer. Les incite à faire diligence aller à la rivière Saint-Jean avec leurs bestiaux et tous leurs biens et il les y défendra contre les Anglais.

ALLAIN demeure-t-il continuellement à Annapolis Royal jusqu'à sa mort? Non. Cet homme a la navigation dans la peau, vers 64 ans il a encore un bateau pour faire du cabotage commercial et demande à VAUDREUIL un passeport pour se rendre « aux Isles²⁰¹ ». De quelles îles s'agit-il? Saint-Jean? Royale? Saint-Pierre? Miquelon? Chose certaine on le retrouvera à Louisbourg, Île Royale en 1721 pour acheter un bateau.

¹⁹⁷ POULIOT, Léon, s.j., « LOYARD, JEAN-BAPTISTE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/loyard_jean_baptiste_2F.html

¹⁹⁸ FERGUSON, C.B., Dictionnaire biographique du Canada, p. 205-207

¹⁹⁹ RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, vol. 1 p. 355

²⁰⁰ Fonds DOUCET, boîte 8, en ligne sur <etudesacadiennes/centre/instru/pg08.html>

²⁰¹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 29 et 33

1719: un baptême à Annapolis Royal - une transaction à Wells - un différend à Wells, Maine

- Le 22 mars ALLAIN sert de « parrain à sa petite-fille Marie-Joseph GAUTHIER²⁰² »
- Le 2 mai il fait de son ami Lewis Bane, de York, son procureur pour protéger sa propriété à Wells et pour percevoir les loyers²⁰³.
- Un différend l'oppose à Nicholas Cole qui se plaint de n'avoir reçu l'argent de la location d'un moulin que pendant 3 ans²⁰⁴.

1720: nouvelle transaction concernant Wells, Maine

Le 10 mai il vend sa propriété à Lewis Bane pour 60 livres. Selon un document fait à Annapolis Royal, son épouse Marguerite renonce à ses droits de succession sur la propriété de Wells et signe d'une marque²⁰⁵. Jonathan Bane, fils de Lewis, la revendra en 1728 à Thomas Wells²⁰⁶. C'est à Fidèle THÉRIAULT que je dois les précisions suivantes sur l'acte de vente de Louis Allain à Lewis Bane en 1720²⁰⁷:

« To all people to whom these presents shall come Lewis Allen of Annapolis Royal in Nova Scotia in America blacksmith [...] for and in consideration of the sum of sixty pounds [...] to me in hand at & before the enrolling & delivery hereof well & truly paid by Lewis Bane of York in the County of York in the province of Massachusetts Bay [...] and Margaret Allen the wife of me the said Lewis Allen doth by those presents [...] ».

Le 10 mai 1720

Témoins Jn Rogers & Jos. Bissel

Marque de Louis Alin LA

The mark of Margit Allin X

Joseph Dugas et Pierre Bourg ont signé

Attested by me John Dousett

Dans le même document on observe trois graphies: ALLEN, ALIN & ALLIN, et il se dit encore forgeron. Le prix de vente était bel et bien 60 livres comme le mentionnait KELLY. Il a donc revendu 2 livres de moins que son prix d'achat.

²⁰² THÉRIAULT, Fidèle., *ibid.*, p. 29

²⁰³ KELLY, Gerald M., *op.cit.*, p. 377 ref 70

²⁰⁴ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*

²⁰⁵ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 377 ref 71

²⁰⁶ KELLY, Gerald M., *ibid.*, p. 377 ref 75

²⁰⁷ Cet acte de vente fut enregistré au greffe du comté de York le 5 avril 1726, # 13, par le registraire Jos. Moodey. Référence: Vol. XII, fol. 7

1721 : on le retrouve à Louisbourg le 2 septembre

Il y achète de l'anglais Samuel Moore le bateau *La Dorothée* pour 360 livres comptant. On lit nettement sa marque « LA » sur l'acte numérisé (iconographie 3) par les Archives du Canada²⁰⁸. Peu d'Acadiens disposaient à l'époque de 350 livres vers l'âge de 67 ans.

« Par devant Lambert Micoin notaire royal à Louisbourg en l'Isle Royale fut présent le sieur Samuel Moore anglois de nation [...] vend [...] un batteau nommé La Dorotté du port de huit tonneaux ou environ, baty au port de Piscadois, avec ses agrez et apparaux tel qu'il se comporte à Louis Allain Accadien, icy présent acceptant pour le prix et somme de trois cent soixante livres [...] »

1724: exilé de sa famille? Une autre énigme

Le 29 août « Lewis ALLAN » demande au *Her Majesty's Council* de la Nouvelle-Écosse la permission de retourner dans sa famille, permission accordée à condition que son gendre GAUTHIER réponde de lui²⁰⁹. Il a environ 70 ans. Que s'est-il passé de si terrible? Quel geste déplaisant aux Anglais aurait pu poser ce sexagénaire? Demeurer à Wells quelques années puisqu'il y avait déjà vécu, ou encore à la rivière Saint-Jean plus accueillante, si ce n'est à Louisbourg où il achetait un bateau trois ans auparavant?²¹⁰ » Aurait-il été condamné à s'exiler de Port-Royal? De toute façon un événement a dû survenir pour le priver de vieillir en paix chez sa fille Marie. Voici l'acte enregistré par le gouvernement britannique d'Annapolis Royal²¹¹:

Lewis Allans petition

Then the Governour laid Before the Board a Petition from Lewis Allan
beggin Leave to Returne to his family which being Read.

Agreed that his Request be granted upon Mr Gotie his Son in Law's
Security. Present

The Honourable Lievt Governor President

Major Paul Mascarene

William Shirreff Esq

William Skene Esq

²⁰⁸ Archives nationales du Canada, Fonds des Colonies, Notariat de l'Île Royale (Louisbourg), Copie du contrat de vente du bateau la Dorothée au sieur Louis Alain, acadien, par le sieur Samuel Moore, anglais. Cote MG1-G3, vol. 2057, microfilm F-701, copie numérisée de l'acte
http://www.collectionscanada.ca/02/02011202_f.html

²⁰⁹ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 377 ref 72

²¹⁰ THÉRIAULT, Fidèle, communication personnelle

²¹¹ The Records of British Government at Annapolis Royal 1713-1749, p. 74, Nova Scotia Archives III Index, Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal 1720-1739
<http://www.gov.ns.ca/nsarm/virtual/heartland/archives.asp?Number=three&Page=74&Language=English>

1727: début du veuvage

À la mort de son épouse le 13 septembre 1727, il a environ 73 ans et passera ses 10 dernières années auprès de sa fille Marie et de son gendre GAUTHIER à Bélair en banlieue de Port-Royal.

1733: Le revoilà en Nouvelle-Angleterre : quelle énergie !

Vers 78 ans, au cours de son dernier voyage d'affaire en Nouvelle-Angleterre, il est cité à au Palais de justice de Biddeford (Maine) le 9 mai pour confirmer la vente en 1720 de sa part d'un moulin à bois sur la Little River de Wells²¹².

Au mois de juillet on le retrouve à Wells pour confirmer le bail qu'il avait donné à Nicholas Cole en 1721²¹³. Il aurait donc passé deux à trois mois à Wells cette année-là.

1737: Décès

Notre héros meurt à Annapolis Royal le 15 juin et est inhumé le 16 juin 1737 vers l'âge de 82-83 ans²¹⁴ aux côtés de son épouse²¹⁵, 18 ans avant la Déportation de 1755. Voici la notice retrouvée dans les registres de St-Jean Baptiste de Annapolis Royal, elle nous apprend les noms de l'officiant et des trois témoins²¹⁶ (Iconographie 4, p.124) :

	Registre:	RG 1 Vol. 26a p. 164
Officiant:	De St. Poncy de La Vernede	
	Date:	16 June 1737
	Événement:	Sépulture
	Nom:	Louis Alain²¹⁷
Témoins:	Claude Girouard²¹⁸	
	Prudent Robichaux²¹⁹	
	Claude Granger²²⁰	

²¹² KELLY, Gerald M., *op.cit.* – CUMMINS, Sharon. *French espionage in colonial Wells*, 7.1.2010 - <http://www.seacoastonline.com/articles/20100107-LIFE-1070331>

- COOMBS Families, at <http://www.combs-families.org/combs/ms/coombs/03.htm>

²¹³ Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (SGCF), 1952 Vol. 5, p. 39

– RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, Vol. 2, p. 344

²¹⁴ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 13

²¹⁵ Dossiers généalogiques Drouin, p. 158, sur Louis Alain

²¹⁶ NSARM > PANS CAP Site: An Acadian Parish Remembered, The Registers of St. Jean-Baptiste Annapolis Royal, 1802-1755, sur <gov.ns.ca>; le manuscrit est visualisable en ligne

²¹⁷ Graphie avec un « L »; l'éditeur ajoute: « *died 15 June 1737, about eighty-six (sic) years old, widower of Marguerite Bourg* »

²¹⁸ White, Stephen A., p. 733, décédé à Port-Royal en mars 1738

²¹⁹ White Stephen A., p. 1407, juge de paix, syndic, chef du conseil français à Annapolis Royal, cultivateur

²²⁰ White, Stephen, A., *op.cit.*, p.761, fils de l'immigrant anglais Laurent assimilé par son épouse acadienne; cultivateur à Port-Royal

Partie 2

LES INTERLOCUTEURS DE LOUIS ALLAIN

ALLAIN semble choisir ses correspondants, partenaires, complices, clients, accusateurs, antagonistes, justiciers, parmi la classe dirigeante ou à l'aise: LEBORGNE de BÉLISLE, BONAVENTURE, BROUILLAN, PERROT, SUBERCASE et VILLEBON sont gouverneurs d'Acadie; VAUDREUIL est gouverneur au Canada; De GOUTIN est lieutenant civil et criminel d'Acadie; CHAUFFOURS est Seigneur de Jemseg au N.-B.; THIBODEAU a fondé Chipoudie et Jacques (Jacob) Bourgeois²²¹ a fondé Beaubassin; PETIT et MAUDOUX sont curés de Port-Royal; OUTELAS est un corsaire transfuge à l'aise; DUDLEY est gouverneur du Massachusetts.

Voici un bref CV des principaux personnages qui l'aidèrent – ou lui nuirent – dans ses entreprises, ainsi que de quelques Acadiens qu'ALLAIN devait échanger à Boston. L'objectif est de mieux situer le milieu où il évoluait.

Nous sommes à l'époque où la France change les gouverneurs d'Acadie régulièrement et leur donne peu de support. Le siège du gouvernement change aussi: Port-Royal en 1685-1690, Nashouak (Fredericton, N.-B.) en 1691-1695, St-Jean N.-B. en 1696-1701, Port-Royal en 1701-1710²²². La société acadienne est alors petite et *tricotée serrée*, un aperçu de l'environnement social de ALLAIN aide à mieux cerner le personnage.

BÉGON DE LA PICARDIÈRE, Michel

En 1704 il devient inspecteur général de la Marine des provinces d'Aunis et de Saintonge où étaient situés Rochefort et La Rochelle, où ALLAIN se rendit lors de son voyage en France effectué un an après son procès pour se réhabiliter face aux lettres dénigrantes envoyées par De GOUTIN et BONAVENTURE. C'était un avocat compétent familier avec la situation des colonies nord-américaines, étant donné que Rochefort était le centre d'approvisionnement du Canada, de l'Acadie et de la Louisiane²²³.

LEBORGNE, Alexandre, Sieur de BÉLISLE (n La Rochelle 1640, d Port-Royal vers 1693²²⁴)

Fils de Emmanuel Leborgne & Jeanne François²²⁵. Nommé en 1668 gouverneur suppléant d'Acadie à la place de son père. Seigneur de Port-Royal. Marié à une noble, Marie de Saint-Étienne de La TOUR (dite dame BÉLISLE), fille de Charles Turgis de Saint-Étienne de La Tour & Jeanne Motin de Reux, veuve de Charles de Menou d'Aulnay de Charnisy. En fin 1654, après capitulation de l'Acadie, il laisse son fils Emmanuel en otage. Selon PERROT « Il s'adonnait au vin. Ivre, il lui arrivait de concéder simultanément la même terre à

²²¹ CORMIER, Clément, « BOURGEOIS, JACQUES », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/bourgeois_jacques_2F.html

²²² Le JEUNE, Paul, *op. cit.*, p. 27

²²³ Dictionnaire biographique du Canada, sur BÉGON

²²⁴ CORMIER, Clément, « LE BORGNE DE BELLE-ISLE, ALEXANDRE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 29 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/le_borgne_de_belle_isle_alexandre_1F.html

²²⁵ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 1027

plusieurs colons [...] Menneval²²⁶ était allé jusqu'à l'emprisonner pendant quelques jours [...] VILLEBON écrivait que BÉLISLE avait retiré des registres tous les documents pouvant l'incriminer et qu'il n'avait pas rempli son devoir seigneurial de veiller au développement de ses terres²²⁷ ».

Il accorde à ALLAIN une permission de coupe de bois et d'exploitation de moulin à scie à Port-Royal en 1687, l'historien et généalogiste René Jetté se sert de cet événement pour situer la mort de LEBORGNE après 1687: « Alexandre Le Borgne est décédé entre le 3 juillet 1687, date d'une concession à Louis ALLAIN²²⁸ [...] » **ALLAIN interpelle dame BÉLISLE** dite seigneuresse du lieu au sortir de la messe à Port-Royal, probablement après le décès de BÉLISLE survenu vers 1693 à Port-Royal²²⁹. On se souviendra que dame BÉLISLE exploitait un moulin à côté de celui de ALLAIN sur la Petite Rivière au sud-est de Port-Royal²³⁰.

BLANCHARD, Guillaume

En 1698 il collabore avec ALLAIN pour faire **livrer des peaux** de castor à Boston par David Basset²³¹.

BONAVENTURE, Simon-Pierre DENYS, Sieur de (administrateur de l'Acadie 1704-1706)

Fils de Pierre Denys de La Ronde & Catherine Leneuf de la Poterie. Le 22 octobre 1696 il embarque sur *Le Profond* filant vers La Rochelle, devient capitaine de frégate (1690) à Rochefort, navigue entre France, Canada et Acadie. Nommé commandant en second en Acadie 28 mars 1701, lieutenant du roi à Port-Royal 2 février 1702, gouverneur intérimaire ou administrateur 1704 à 1706; il succède à BROUILLAN (rapatrié) et précède SUBERCASE.

Chevalier de St-Louis (décoration militaire) en 1705. Épouse Jeanne Jannier à St-Sauveur de La Rochelle, elle y meurt en 1733 après avoir eu trois enfants. Il aura une liaison et un enfant naturel²³² avec Louise Guyon mariée en 1686 à Mathieu d'Amours de Freneuse²³³ le frère de Louis d'AMOURS des CHAUFFOURS. **Il arrête et traîne ALLAIN en cour à Port-**

²²⁶ BAUDRY, René, « DES FRICHES DE MENEVAL, LOUIS-ALEXANDRE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003— consulté le 29 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/des_friches_de_meneval_louis_alexandre_2F.html

²²⁷ CORMIER, C., Dictionnaire biographique du Canada vol. p. 446-8.

²²⁸ JETTÉ, René, *op. cit.*, p. 600

²²⁹ CORMIER, Clément, « LE BORGNE DE BELLE-ISLE, ALEXANDRE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 31 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/le_borgne_de_belle_isle_alexandre_1F.html

²³⁰ 1710 – Habitation de Louis Allain, Port-Royal, Acadie, p.8 du présent document

²³¹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 34.

²³² Ou même 2, selon Le JEUNE, Paul, *Dictionnaire général du Canada*

²³³ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 787

Royal en 1706 et en sera le plaignant et témoin principal. Suite à la capitulation de Port-Royal en 1710 il retourne en France et meurt à Rochefort en 1711²³⁴.

BROUILLAN, Jacques-François MONBETON²³⁵ et Sieur de (gouverneur en 1701-1704)

Né à Bourrouillan, Gers, Gascogne 1651, décédé à Chidabouctou, Acadie (N.-É.) en 1705; oncle de Joseph de Monbeton de Brouillan dit St-Ovide; militaire protestant, immigré et converti en 1687 à Québec, gouverneur à Plaisance, Terre-Neuve (1690-1700), promu commandant d'Acadie le 28 mars 1701 remplaçant VILLEBON, arrive à Port-Royal le 10 juin 1701 après avoir été détourné par une tempête dans le port de Chibouctou (Halifax), promu gouverneur en février 1702 jusqu'en 1704. Fait reconstruire Port-Royal. Tente en vain de négocier la neutralité avec Joseph DUDLEY, gouverneur du Massachusetts, à Boston à l'occasion des échanges de prisonniers²³⁶. Envoie en août 1701 une mission, **dont ALLAIN fait partie**, auprès du gouverneur du Massachusetts pour présenter ses lettres de créances et proposer un traité d'Union. **Il enverra deux autres fois ALLAIN** au Massachusetts pour échanger des prisonniers.

Début juillet 1704 se défend courageusement contre les troupes de Church en rade de Port-Royal; **un message rédigé par ALLAIN** détenu sur un navire Anglais et délivré à leur insu par une Acadienne libérée durant le siège, a peut-être aidé BROUILLAN à éviter que Church ne débarque en force à Port-Royal. De GOUTIN accusera BROUILLAN « d'avoir fait fondre de l'argent monnayé pour le convertir en vaisselle et bijoux, d'employer de la main-d'œuvre aux mains du roi à des travaux d'intérêt personnel, se faisant confectionner chaise à porteurs, calèche, traîneau, fauteuils, pliants, armoires, tables, buffets et autres, envoyant un petit bâtiment en course pour son compte²³⁷[...] ». BROUILLAN protège la liaison entre son lieutenant BONAVENTURE et Louise Guyon (d'où naquit une enfant naturelle) pourtant mariée en 1686 à Mathieu d'Amours de Freneuse²³⁸.

Question de comparer son **caractère** avec celui de ALLAIN, BROUILLAN entretient lui-même une liaison avec Jeanne de Guézenet dite Madame Barrat mais il nie que « madame Barrat ai jamais logé avec lui²³⁹ », il s'agit d'une cabaretière à Port-Royal qui, après avoir quitté son mari Claude Barrat, notaire-greffier déchu pour détournement de fonds à Plaisance, Terre-Neuve, mettait la moitié d'eau dans le vin qu'elle vendait aux soldats²⁴⁰ « De caractère emporté il aurait fait brûler des mèches entre les doigts d'un soldat arrêté pour vol [...] le roi à qui cette cruauté fait horreur, ordonne de payer au soldat une demi-

²³⁴ WHITE, Stephen A., *ibid.*, p. 493 – Le JEUNE, Paul, p. 367 - Dictionnaire biographique du Canada, p. 202 – Cahiers Société historique acadienne, 1995, vol. 26 n 2, p. 109

²³⁵ BEAUDRY, René, « MONBETON DE BROUILLAN, JACQUES-FRANÇOIS DE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/monbeton_de_brouillan_jacques_francois_de_2F.ht

²³⁶ SAUVAGEAU, p. 118

²³⁷ RUMILLY, p. 170

²³⁸ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 787

²³⁹ RUMILLY, AF, p. 194

²⁴⁰ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 75-76

solde prélevée sur les appointements du gouverneur BROUILLAN²⁴¹.» En 1704, se plaint à Versailles des cabales, intrigues et calomnies faites à son égard par Mathieu de De GOUTIN; puis Versailles lui accorde la concession de Port-Rossignol et un congé.

CHAUFFOURS, Louis D'AMOURS écuyer et Sieur des

Il fut incarcéré pendant un peu plus de deux ans à Boston, puis remis ensuite en liberté, il retourna à Port-Royal en 1706²⁴². **ALLAIN avait reçu de BONAVENTURE la mission – non accomplie – de l'échanger** contre le hollandais VRILING, ou d'exiger une rançon de 3000 livres « Mais ALLAIN échoua dans sa mission et offrit dix écus à M. D'AMOURS, Sieur des CHAUFFOURS qui les refusa ». **CHAUFFOURS témoigne contre ALLAIN** à Port-Royal en 1706. N'oublions pas qu'il est beau-frère de Louise Guyon, dame de Freneuse mariée à Mathieu II d'Amours de Freneuse et maîtresse de BONAVENTURE qui est le plaignant principal au procès d'ALLAIN! À Port-Royal on est tricoté serré.

COOMBS, Anthony (ou Antoine COMEAU ?)

Colon considéré anglais par les historiens généalogistes jusqu'à décembre 2011, que ALLAIN prend comme apprenti sous contrat (indentured apprentice). On le croit fils d'Allister COOMBS de New Meadows River (Maine). L'hypothèse d'une origine française, en faisant un Huguenot, a cependant été soulevée par une étude génétique faite par des généalogistes américains. Quand ALLAIN quitte Wells pour s'installer à Port-Royal, il confie ses propriétés à COOMBS²⁴³. Le contrat d'apprenti était terminé quand Anthony prend pour épouse Dorcas Woodin le 5 septembre 1688 à Wells car le mariage n'était pas permis durant la durée de tels contrats.

Il pourrait s'agir d'Antoine Comeau fils du pionnier acadien Pierre Comeau, selon une étude génétique annoncée en décembre 2011. Ce colon serait né à Port Royal vers 1661, 6^e enfant de Pierre et Rose Bayol, perdu de vue par les historiens de l'Acadie; il se serait installé à Wells vers 1687, ayant été recensé en 1686 à Port-Royal²⁴⁴, pour ensuite épouser Miss Woodin en 1688. Il pourrait être arrivé à Wells avec ALLAIN dont la présence est documentée de 1685 à 1687 :

« After analysis of the DNA tests done by male Comeau and Coombs we can now assume that Antoine Comeau, son of Pierre Comeau born about 1661 in Port-Royal is Anthony Coombs, who established himself in Wells, Maine circa 1687 with Louis Allain and married Dorcas Woodin on September 5th, 1688²⁴⁵. »

« Y-DNA is the DNA that is passed unchanged from father to son, barring possible mutations. That makes this test particularly helpful for surname study. The fact

²⁴¹ RUMILLY, p. 170

²⁴² Le JEUNE, Paul, Dictionnaire Général du Canada. Vol. 1, p. 465 – MACBEATH, G., Dictionnaire biographique du Canada, p. 173

²⁴³ CUMMINS, Sharon, *op. cit.* - COOMBS Families, *op. cit.*

²⁴⁴ THÉRIAULT, Fidèle, communication

²⁴⁵ En ligne sur <http://en.comeaunet.org/dna/big-annoucement-regarding-antoine-comeau-2/>

that we have a 46 markers baseline test, making the comparison between two tests much more conclusive than a 12 markers test for example and because we can see that a descendant of Anthony Coombs has a perfect match to a descendant of Pierre Comeau, it is safe to conclude that Anthony Coombs is the son of Pierre Comeau. We can conclude that with what we know about Anthony's origins, being he came to Wells with Louis Allain in the years that correspond with Antoine Comeau's dates from the Port-Royal censuses. And some accounts that he was a FRENCHMAN who at least knew french. The relationship between the two surnames is not that farfetched as Comeau is thought to be derived from the word "combe" meaning valley²⁴⁶. »

Ces conclusions sont remises en question aujourd'hui (voir p. 24, 1^{er} paragraphe, référence ⁵³).

DENIS, Jean

Capturé et détenu à Boston. ALLAIN aurait offert de le ramener à Port-Royal à condition qu'il travaille comme caboteur pour lui, selon les témoignages au procès.

DOIRON, Noël

Marié aux Mines en 1684, fils de Jean & M-Anne Canol, frère d'Abraham marié vers 1705 à Boston avec Marie Henry, habitant-laboureur, noyé en 1758 durant sa déportation. Détenu à Boston, ALLAIN aurait offert de le ramener à Port-Royal à condition qu'il travaille comme caboteur pour lui; il est cité au cours du procès contre ALLAIN²⁴⁷.

DOUCETT, John²⁴⁸

Cet anglo-protestant capitaine de la garnison est promu lieutenant-gouverneur du fort d'Annapolis Royal le 25 mai 1717 et le reste jusqu'à sa mort le 19 décembre 1726, il sert d'administrateur du gouvernement de la Nouvelle-Écosse du 28 octobre 1717 à 1720 et de 1722 à 1726 pour Richard Philipps, 3^e gouverneur anglais en Nouvelle-Écosse, qui se tient surtout à la Cour de Londres à cette époque car « il y est bien accrédité et y perçoit ses émoluments²⁴⁹ ». En 1718, il **intercepte et se fait traduire deux lettres de VAUDREUIL adressées à ALLAIN**²⁵⁰. Le 13 décembre 1718, DOUCETT écrit au colonel Philipps qu'il a « mis la main sur deux lettres de VAUDREUIL à Louis ALLAIN [...]; prétentions des Français sur la rivière St-Jean [...]; rumeurs chez les Acadiens [...]; impuissance des Anglais [...]; insolence de leur part [...]; il a dû en mettre un en prison [...]»²⁵¹.

²⁴⁶ *ibid.*

²⁴⁷ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 519

²⁴⁸ CB Fergusson, Dictionnaire biographique du Canada, sur John Doucett

²⁴⁹ Le JEUNE, Paul, *op. cit.*, p. 53

²⁵⁰ *ibid.*

²⁵¹ Lettre résumée dans le fonds GAUDET <cote 1.8-9>

DUDLEY, William

Fils de Joseph DUDLEY gouverneur du Maine. Envoyé à Québec par son père avec le capitaine Livingston, en mission de proposition de trêve et d'échange de prisonniers, il en revint le 2 novembre 1705, moment qu'ALLAIN avait choisi pour quitter Boston lors de sa 4^e mission. Noter que le voyage de DUDLEY avait servi de couverture à une opération d'espionnage et VAUDREUIL (Québec) essuya un léger blâme de PONTCHARTRAIN (Paris) à cet effet²⁵².

DUPUY, Paul (Beaucaire, Languedoc–Québec 21 décembre 1713)

Procureur du roi à la Prévôté de Québec 1686-1695, lieutenant particulier de la Prévôté 1695-1710, lieutenant général 1710-1713. Après l'enquête menée contre ALLAIN à Port-Royal en 1706 il est chargé d'en présenter le compte-rendu au Conseil supérieur en tant que « lieutenant particulier en la prévosté de cette ville faisant fonction de procureur du roy de la commission de monsieur l'intendant quy a rapporté ladite affaire au conseil²⁵³».

GOURDEAU, Jacques (Québec 1660–Québec 1720)

Fils de Jacques & Éléonore de Grandmaison, sieur de la Grossardière, marchand bourgeois, caporal des gardes du castor, marié à Québec en 1691 à Marie Bissot. Cité à Port-Royal en 1706, recensé en 1710²⁵⁴. Était détenu à Boston en 1705 quand ALLAIN devait le ramener à Port-Royal; une « damoiselle GOURDEAU » aussi détenue était probablement sa fille. GOURDEAU se plaignit de la conduite d'ALLAIN envers les détenus CHAUFFOURS, MARCHAND et de HÉRAULT. Après la capitulation de Port-Royal en 1710, sa famille fait partie, avec celle d'ALLAIN, de ceux qui préfèrent demeurer sur place au lieu de s'engager à déménager en territoire sous contrôle français. Il aurait déjà vécu en Nouvelle-Angleterre²⁵⁵.

De GOUTIN, Mathieu de²⁵⁶

Lieutenant civil et criminel, dit aussi lieutenant général, il est l'un de ceux qui ont rempli cet office le plus longtemps (de 1688 à 1710), mais surtout il est certainement celui qui a laissé le plus de traces dans les archives²⁵⁷. Il a certainement laissé des traces dans la vie de Louis ALLAIN.

Né probablement à Paris vers 1663, « subalterne malveillant, vil commis de la marine » anobli par lui-même selon Lauvrière, écrivain du roi en Acadie le 31 mars 1687, trésorier, commissaire de la marine, conseiller du roi et lieutenant général civil et criminel de la justice (juge) en Acadie le 20 août 1688, pour près de 20 ans, marié vers

²⁵² WALLE, D. F., Dictionnaire biographique du Canada, p. 214-5

²⁵³ Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec, vol. 5, 1889, p. 441-442

²⁵⁴ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 754

²⁵⁵ Selon une lettre de VETCH en 1714

²⁵⁶ HORTON & POTHIER, *op. cit.*, p. 266 – Le JEUNE, Paul, Dictionnaire Général du Canada, vol. 1, p. 503 – Aussi Des Gouttins, Des Goutins...

²⁵⁷ VANDERLINDEN

1689 à Jeanne Thibodeau, membre de la Compagnie de la pêche sédentaire de l'Acadie et protégé du marquis de Chevre, un directeur. Continuellement en querelle avec Menneval qui en 1689 le dit marié « sottement à la fille d'un paysan », Jeanne fille du courageux pionnier Pierre THIBODEAU fondateur de Chipoudie. En 1690 il écrit *Un Mémoire sur l'Acadie* défavorable aux missionnaires.

Administre la justice avec une flagrante partialité, complotte avec Cadillac au point de saper l'autorité, rappelé en 1690 en France « inculpé de dilapidation, eut l'habileté de se disculper, le ministre le renvoie à son poste de procureur général en 1693 ». Eut aussi des démêlés avec les gouverneurs VILLIEU et VILLEBON après 1697 et BROUILLAN, mais fut plutôt docile sous SUBERCASE. En 1701, « à force d'intrigues, promu procureur du roi²⁵⁸ ». En 1702 il devient Gardien des magasins du Roi. Bien que décrit comme « un brandon de discorde, sans scrupules », incontestablement arrogant et vaniteux, il n'en a pas moins été un fonctionnaire compétent.

En 1706, **c'est lui qui préside au procès d'ALLAIN à Port-Royal**. « Mouchard attiré de la colonie auprès des autorités françaises, encore en 1710 le ministre lui ordonnait en termes significatifs de faire rapport sur tout ce qui lui semblerait contraire aux intérêts du roi [...]»²⁵⁹. Rapatrié en France après la capitulation de Port-Royal 1710, il revient comme conseiller le 22 avril 1719 (sic) à Louisbourg, Île Royale en 1714²⁶⁰.

HÉBERT, Emmanuel

Cet acadien obtient conjointement avec ALLAIN et Pierre LEBLANC un contrat de la Marine française pour fabriquer des mâts de navires²⁶¹.

HÉRAULT, François, de St-MICHEL

Ce soldat français a passé quelques années en Acadie, cité à Port-Royal en 1702, sait signer, fut quelque temps prisonnier à Boston. Écuyer, cadet (futur officier) en 1709 en Acadie, Compagnie de Du Vivier, puis cité enseigne à Rochefort en 1710²⁶². **Il témoigne, le 22 août 1706 à Port-Royal, sur la conduite d'ALLAIN à Boston.**

La RONDE, Louis DENYS de (Québec 1675–Québec 1741)

Fils de Pierre Denys de La Ronde & Catherine Leneuf de la Poterie. Frère de Simon Pierre DENYS Sieur de BONAVENTURE. Écuyer, capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine à l'Île Royale (Cap Breton), enseigne des vaisseaux de sa majesté, commandant du fort Chequamegon sur le Lac Supérieur. Récipiendaire le 8 avril 1733 de la seigneurie de Lacolle sur la rive ouest du Richelieu, reprise par Sa Majesté en 1741 pour manque de mise en valeur. « Prit le commandement en 1705 d'un brigantin et entreprit de faire la guerre de course et la reconnaissance des effectifs anglais le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre [...]. Il maîtrise suffisamment la langue anglaise pour

²⁵⁸ LAUVRIÈRE, p. 128

²⁵⁹ SAUVAGEAU, p. 120

²⁶⁰ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 756

²⁶¹ KELLY, Gerald M., *op. cit.* p. 366 - WHITE, Stephen A., *ibid.*, p. 983

²⁶² WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 846

comprendre et parler sans interprète²⁶³. » **Il témoigne à Port-Royal contre ALLAIN en juin 1706**; pourtant l'histoire et le caractère de ces deux personnages ont des points communs.

« Dès 1708 SUBERCASE se plaignait de La RONDE [...] qui fraudait le gouvernement et les armateurs de son bateau [...] La RONDE retourna en France en 1710 pour rendre compte de ses actes (...), il semble avoir réussi à esquiver la colère des autorités [...]. La même année il se rendit à Boston porteur d'un drapeau parlementaire pour négocier officiellement un échange de prisonniers. Personne ne s'opposa à sa présence à Boston malgré les préparatifs en cours en vue d'une invasion massive du Canada. Il se peut que La RONDE ait eu antérieurement des contacts mais de toute façon c'était une personne engageante qui fit bonne impression en dépit du malaise qu'il éprouvait à jouer son rôle [...] ».

Tout comme ALLAIN l'avait tenté à deux reprises, il voulut être financé pour exploiter une mine, réelle ou imaginaire; celle-ci aurait été sise au Wisconsin. À beau mentir...

La TOUR, Marie de SAINT-ÉTIENNE de

Cette femme d'origine noble, née vers 1655 de Charles Turgis de Saint-Étienne de La Tour & Jeanne Motin de Reux (veuve de Charles de Menou d'Aulnay de Charnisy), ex-seigneur de Port-Royal et ennemi juré de d'Aulnay. Elle sait signer. Épouse vers 1675 Alexandre LEBORGNE Sieur de BÉLISLE et seigneur de Port-Royal, « probablement pour mettre fin aux disputes sur les possessions respectives de ces familles en Acadie²⁶⁴. » Eut 7 enfants dont Emmanuel est l'aîné né en 1674²⁶⁵ ou 1676²⁶⁶ et Alexandre fils est né vers 1679. Elle se fit **interpeller par ALLAIN** au sortir de la messe et son **fils Alexandre se fit gifler** par la même occasion.

LEBLANC, Joseph dit le Maigre (1697– Belle-Isle-en-Mer, Bretagne > fév 1767)

Frère de Marguerite LEBLANC mariée à Pierre ALLAIN fils de Louis. Comme Nicolas GAUTHIER son contemporain, il « appuya les efforts répétés des Français pour reconquérir l'Acadie dans les années 1740 ». Inhumé en exil, au Palais de Kervaux le 19 octobre 1772, à Belle-Isle-en-Mer, Bretagne²⁶⁷.

LEBLANC, Pierre (Acadie 1664-1717)

En 1698 il **collabore avec ALLAIN dans la livraison** de peaux de castor à Boston. En septembre 1700, conjointement avec Emmanuel HÉBERT et ALLAIN, cet acadien obtient un contrat de la Marine française pour fabriquer des mâts de navires²⁶⁸.

²⁶³ HORTON & POTHIER, *op. cit.*, p. 188-192

²⁶⁴ BRUN, Josette, *op. cit.*

²⁶⁵ Cahier Société historique acadienne, Vol. 26 n 3+4, 1995, p. 157

²⁶⁶ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 23

²⁶⁷ POTHIER, B. Dictionnaire biographique du Canada p. 395-6 – WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 990

²⁶⁸ KELLY, Gerald M., *op. cit.* p. 366 – WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 983

Le JEUNE, Pierre I (1656 – > 1708)

Recensé à La Hève 1686, Port-Royal 1693-1701, La Hève 1708. Époux de Marie Thibodeau sœur de Jeanne Thibodeau épouse de Mathieu De GOUTIN. **ALLAIN est coupable de voies de fait à son égard** mais subséquemment lui donne du bois de charpente, vraisemblablement pour acheter son silence.

MARCHAND / MARCHEGUAY dit POITIERS, Louis (Poitiers vers 1672 – Île Royale > 1734)

Fils de René & Jacquette Guillard de Bussière-Poitevine, caporal de la garnison de Port-Royal, soldat de la compagnie de Falaise, habitant, jardinier²⁶⁹, bourgeois, ne sait signer, estropié en travaillant aux fortifications dont celles de Nashouak (Fredericton, N.-É.), prisonnier quelque temps à Boston, retiré avec pension d'invalidé à Port Toulouse, Île Royale (Cap Breton) où il est recensé de 1717 à 1734. **Témoign contre ALLAIN le 31 juillet 1706.**

MASCARÈNE, Paul

Huguenot passé du côté des Anglais, lieutenant-gouverneur à Annapolis Royal. En 1724 il accorde **la permission à ALLAIN** de retourner chez sa fille Marie à condition que son gendre GAUTHIER réponde de lui. En 1744, il **refuse à GAUTHIER** le droit de construire un moulin à scie dans la région de Chignectou et en 1745 il le met hors-la-loi et le pourchasse sans succès, **emprisonnant à la place son épouse Marie**, et détruit leurs propriétés de Bélair.

MAUDOUX, Abel (curé à Port-Royal 1694-1702)²⁷⁰

Ce prêtre des Missions Étrangères venu de France quitte Trois-Rivières en automne 1693 pour venir remplacer Louis PETIT. Il était découragé des intrigues de VILLEBON. **Il aida ALLAIN dans l'affaire de la fausse facture** en insistant sur la participation de THIBODEAU. BONAVENTURE le classe, injustement, parmi « ces brouillons et séditeux qui insinuent aux esprits foibles des habitants la douceur du commerce des anglois et décrient celui de France²⁷¹ ». Il fut retourné en France à sa propre demande et le récollet Félix Pain lui succède en automne 1701.

NAQUIN dit l'ÉTOILE, Jean

Né vers 1662, recensé à Port-Royal en 1700-1701²⁷², maître tailleur d'habits, sait signer, habite Bélair en banlieue de Port-Royal dans une maison voisine de celle de ALLAIN²⁷³, **collabore avec ALLAIN dans la production de mâts** pour la Marine, épouse Marguerite BOURG (née vers septembre 1670 de Jean & Marguerite Martin) et meurt le 27 février 1706 à Port-Royal²⁷⁴. Le couple eut 5 enfants dont Jacques est mort vers 59 ans en exil à

²⁶⁹ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 1118

²⁷⁰ Le JEUNE, Paul, Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie, p. 77

²⁷¹ Cité par DIÈREVILLE, *op. cit.*, p. 218

²⁷² Tiré des Archives des Colonies, Série G1, vol. 466-1. Recensements d'Acadie 1700 p.7, 1701 p. 10. <http://139.103.17.56/cea/livres/doc.cfm?ident=R0103&retour=R0231>, consulté le 29 janvier 2019

²⁷³ Carte de l'ingénieur Pierre-Paul De LABAT, 1710

²⁷⁴ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 1247

St-Malo pendant le débarquement et François est décédé vers 54 ans au même endroit à l'hôpital²⁷⁵. Le 10 mai 1700, NAQUIN achète une terre d'Étienne Pellerin²⁷⁶. Vers 1701 il est nommé officier de justice, « sergent royal » à Port-Royal²⁷⁷.

En 1700 il possède 3 bêtes à cornes, 5 brebis, 2 arpents en valeur et 1 fusil; en 1707 ses avoirs sont passés à 9 bêtes à cornes, 7 brebis, 11 cochons et 2 fusils mais il est moins prospère que ALLAIN qui possède alors 25 bêtes à cornes, 27 brebis, 14 cochons et 3 arpents en valeur.

« ALLAIN [...] s'associa à un autre français nommé Jean NAQUIN dit l'ÉTOILE [...] marié à une autre Marguerite BOURG nièce de la femme de ALLAIN [...], les deux familles semblent avoir habité à un endroit nommé Bélair²⁷⁸ à peu près un mille du fort de Port-Royal [...] après 1714, ALLAIN demeura seul propriétaire de Bélair²⁷⁹ ». Il est associé aux exportations forestières d'ALLAIN, on parle des « commerçants NAQUIN et Louis ALLAIN, fournisseurs de mâts pour la marine royale²⁸⁰ ». La veuve NAQUIN est recensée à Port-Royal en 1707 avec 3 fils. La carte DELABAT 1710 attribue la maison de Bélair, sise juste à l'est des ALLAIN, à « la jeune [sic] l'Étoile », cette veuve aurait alors eu 40 ans. En 1714 le père Félix Pain recense *la veuve Lestoille* au Cappe de Port-Royal²⁸¹ mais elle quitte ensuite ce lieu avec ses deux enfants²⁸².

ALLAIN devient propriétaire de la maison avant de la léguer à son gendre Nicolas GAUTHIER qui la perdra en 1745 quand les Anglais incendièrent tous ses établissements et leurs dépendances²⁸³.

OUTELAS, Jean / OUTLAW, John II

Né à Limehouse (Londres) fils de John OUTLAW I & Elisabeth Jefferies; aussi cité John OUTLAW II et OUTELAN, OUTLAN, HOUTELAS..., charpentier, capitaine de navire, corsaire pro-anglais puis pro-français, veuf de Marie Saille/Say/Sallé de Londres dont il eut 3 enfants. Cité au fleuve Nelson (Fort Bourbon, Baie d'Hudson) en 1682 comme officier sur le *Bachelor's Delight*; prisonnier de Radisson, il en pilote le *Sainte-Anne* à la Baie James en 1683; capitaine du *Lucy* à Port Nelson en 1684; marin sur la *Diligence* en route vers l'Angleterre pour la Hudson Bay Company; commandant du *Lucy* pour un aller-retour à Port Nelson 1684; commandant du *Success* en 1685 à la baie d'Hudson où le navire se brise dans les glaces, réfugié à fort Charles pour ensuite hiverner à Moose

²⁷⁵ WHITE, Stephen A., *ibid.*, p. 1248

²⁷⁶ BRUN, Josette, *op. cit.*, p. 252

²⁷⁷ GAUDET, Placide, *Arbre généalogique de l'abbé Désiré ALLAIN*, reproduit de *La voix de l'Évangéline*, Moncton, 15 jan 1942, in Dossiers Drouin, lettre A, p. 160

²⁷⁸ NAQUIN était un voisin de ALLAIN, selon la carte De LABAT 1707

²⁷⁹ GAUDET, Placide, *op. cit.*, p. 160

²⁸⁰ BERNARD, Antoine, p. 219

²⁸¹ DELANEY, Paul, SHC, Vol. 35 no. 1-2, Jan/juin 2004, p. 64

²⁸² GAUDET, Placide, *op. cit.*, p. 160

²⁸³ Bona ARSENAULT. *Histoire et généalogie des Acadiens*, Montréal, Leméac, 1978, 6 volumes, p. 562

où il est capturé par les Français pour ensuite en piloter le *Craven* en 1686; renvoyé comme prisonnier sur le *Colleton* à Port Nelson, retourné en Angleterre en 1687.

Il revient à bord du *Mary* en expédition interlope en 1688 et après sa destruction par les glaces dans la baie de Hudson il est recueilli sur le *Churchill* de la Hudson Bay Company et débarqué à Albany, poste que capture Pierre Le Moyne d'Iberville en hiver 1689; après sa 3^e capture aux mains des Français il passe à leur service définitivement à partir de 1690. Épouse à Québec²⁸⁴ le 10 octobre 1692 Mlle Françoise Denys de la Trinité (Simon & Françoise du Tarte nièce de Nicolas Denys), d'où 3 enfants²⁸⁵. On se souviendra que le beau-père Simon Denys était Sieur de La Trinité, anobli par Louis XIV, receveur général de la Compagnie des Cents Associés et conseiller au Conseil souverain.

Cité commandant de la *Bouffonne*, frégate française en expédition de course partie de Québec le 9 juin 1696 vers Cap Cod. Reçoit de Frontenac la seigneurie OUTELAS en Acadie le 29 mars 1697, située entre Antigonish²⁸⁶ et Canso²⁸⁷. Le 12 août 1697 le gouverneur VILLEBON défend à ce corsaire d'entreprendre d'autres courses, mais en vain.

Voilà le genre d'aventurier audacieux et peu respectueux des autorités que semble priser ALLAIN qui l'héberge pour cause de maladie ; en fait il décède chez ALLAIN en automne 1697 ou en hiver 1698²⁸⁸. ALLAIN entreposait alors une cargaison de butin que les hommes d'OUTELAS avaient capturé lors de deux expéditions contre Cape Cod, et en aurait profité puisqu'une partie disparut mystérieusement avant que les employés d'OUTELAS de retour de Cape Cod ne viennent la réclamer en vain. Sa veuve Françoise se remarie à Québec le 17 juillet 1698 à Noël Chartrain (Mathurin & Françoise Davoine) d'où 6 fils²⁸⁹.

PERROT, François-Marie et Sieur de SAINTE-GENEVIÈVE (gouverneur d'Acadie en 1684-1687)

Personnage controversé, gouverneur de Montréal de 1669 à 1684. Ce militaire né à Paris vers 1644 arrive le 18 août 1670 à Québec, déjà marié en France en 1668 à Madeleine de la Guide Meynier (Jean & Marie Talon), nièce de l'intendant Jean Talon, avec une commission des Sulpiciens comme gouverneur de Montréal le 13 juin 1669. Reçoit sa commission royale le 20 avril 1670.

Le 14 mars 1671, une commission du roi confirme qu'il commandera Montréal sous l'autorité Royale et Sulpicienne; il accompagne De Courcelles jusqu'au lac Ontario pour négocier une paix avec les Iroquois. En 1672, il reçoit la seigneurie de l'île Perrot

²⁸⁴ Contrat mariage: notaire GENAPLE le 7 octobre

²⁸⁵ WHITE, Stephen A., *op. cit.*

²⁸⁶ Alias Anticogneth

²⁸⁷ Alias Canseaux

²⁸⁸ KELLY, Gerald M. Noter que le généalogiste René JETTÉ²⁸⁸ fixe la mort entre le 11 juillet 1697 et le 16 juillet 1698 selon l'inventaire CHAMBALON fait à Québec le 30 juillet 1698, sans indiquer le lieu du décès

²⁸⁹ THORMAN, G. E., *John Outlaw*, Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, p. 540-541

(nommée pour lui) et des Îles-à-la-Paix, Ste-Geneviève et St-Gilles, et y établit un poste de traite des fourrures afin d'y devancer les marchands de Montréal.

En 1673, pour calmer les protestations des marchands Montréalais et après avoir été mêlé à « l'affaire de l'abbé de Fénelon », le gouverneur Frontenac le fait arrêter, lui fait un procès pour trafic illégal, le met en prison pour 10 mois au Château St-Louis²⁹⁰ à Québec. Devant son attitude défiante envers l'autorité du gouverneur, celui-ci le fait transporter en France où il passe 3 semaines à la prison de la Bastille à Paris, toujours pour « malversation et trafic illicite avec les sauvages²⁹¹ ».

Il réussit néanmoins à être libéré « sur l'intervention de son oncle²⁹² » et on le retrouve à Montréal en 1672-1684, se livrant au commerce clandestin; après de nombreuses plaintes, il est interdit par ordre du Roi le 3 août 1683 et démis de ses fonctions; le 2 mars 1684 il vend ses terres à Charles Le Moyne et le 10 avril 1684 on le nomme gouverneur en Acadie pour s'en débarrasser. Il rentre à Paris en novembre pour y transférer sa famille.

Bien qu'il ait « ordre de maintenir le commerce et le trafic » licite, dès son arrivée à Port-Royal en août 1685, il monopolise le trafic des fourrures avec les sauvages et ouvertement « se livre durant son terme au commerce du vin, des toiles et des fourrures avec Boston²⁹³ ». Il laisse tomber en ruines les fortifications de Port-Royal. L'air salin ne semble pas améliorer pas son caractère ni ses mœurs.

PERROT, protégé par Frontenac, était violent et « quiconque protestait contre sa façon d'accaparer le commerce des fourrures était battu par ses gardes ou jeté en prison sans autre forme de procès²⁹⁴ ». Aujourd'hui on le dirait mafieux. Le 30 mars 1687 il est destitué de son poste, est remplacé par Menneval et il entre alors au service de Bergier et de la Compagnie de l'Acadie. Selon BONAVENTURE, ALLAIN aurait tenté de monter le peuple contre PERROT, ce pourrait être juste avant la destitution. « Sa négligence, sa cupidité causent un tort immense à la Compagnie et à la colonie qu'il laisse lors de son rappel en avril 1687, dans un piètre état²⁹⁵ ». Même démis de ses fonctions il poursuit ses malversations. C'est probablement durant cette période qu'au cours d'une altercation **ALLAIN l'empoigne et le jette à terre**²⁹⁶. C'est tout à l'honneur de notre héros.

²⁹⁰ Résidence du gouverneur, rebâtie par FRONTENAC et comportant une petite prison

²⁹¹ LAUVRIÈRE, p. 129

²⁹² LAUVRIÈRE, p. 129

²⁹³ DAIGLE, Jean, *Nos amis les ennemis: Les marchands acadiens et le Massachusetts à la fin du 17^e siècle*, Les Cahiers de la Société Historique Acadienne vol. 7, n° 4, décembre 1976, p. 166

²⁹⁴ ECLLES, W.J., Dictionnaire biographique du Canada, p. 552

²⁹⁵ DAIGLE, Jean, *L'Acadie au temps du Sieur Perrot*, 19^e Cahier de la Société Historique Acadienne, vol. 2 (9) printemps 1968, p. 335

²⁹⁶ KELLY, Gerald M., *op.cit.* p. 364

Le 19 mai 1690 débute l'invasion de Port-Royal par les pirates bostoniens de William Phips²⁹⁷, le gouverneur déchu PERROT « s'enfuit lâchement dans les bois lors d'une incursion anglaise aux Mines²⁹⁸, mais ses poursuivants le kidnappent pour en tirer de l'argent, persuadés qu'il avait caché de fortes sommes, le torturèrent pour le forcer à dévoiler sa cachette²⁹⁹ » mais il est délivré par un flibustier français puis transporté en Martinique où il meurt dépouillé de tous ses biens peu avant le 20 octobre 1691³⁰⁰.

PETIT, Louis (1629-1709); premier curé à Port-Royal

Un des **rares amis d'ALLAIN** parmi la classe dirigeante de Port-Royal. Né de Adrien & Catherine Dufloc à Belzane 1629³⁰¹, diocèse de Rouen, Normandie, immigre d'abord le 19 juin 1665 comme capitaine dans le régiment de Carignan en compagnie de Saint-CASTIN, participe à l'expédition de 1666 en Iroquoisie près du lac Champlain, participe à la construction du fort Richelieu (Sorel), puis décide de rester en Nouvelle-France et entre au séminaire de Québec fondé par la Société des Missions étrangères, tandis que son ami le baron de St-CASTIN s'installe à Pentagouët (Penobscot, Maine). Ordonné le 21 décembre 1670 à Québec par Mgr Laval dont il avait été secrétaire durant ses études. Aumônier en 1670-1676 au fort Richelieu (Sorel), à Saint-Ours et à Contrecoeur.

Nommé prêtre des Missions Étrangères, 1^{er} séculier à revenir en Acadie depuis le départ de Jessé Fléché en juin 1612, 1^{er} missionnaire nommé grand vicaire en Acadie (comprenant Port-Royal N.-É., Pentagouët Maine, rivière St-Jean N.-B., côte atlantique de l'Acadie) le 5 septembre 1676, nommé curé à Port-Royal par Mgr Laval le jour de l'érection canonique le 30 octobre 1678. « Fut un insigne promoteur de l'instruction chez les Acadiens de cette région [...], entretenait un instituteur Pierre Chenet Dubreuil » qui fut son ami et confident, en plus d'être procureur du roi et juge à Port-Royal.

Soit dit en passant les missionnaires se livraient eux aussi au commerce de détail et certains d'entre eux s'approvisionnaient à Boston. « L'abbé Louis PETIT vicaire général de l'Acadie [...] débitait [vendait] des toiles et des vins par l'intermédiaire des habitants³⁰². » Emprisonné le 19 mai 1690 par les Anglais de William Phips après avoir tenté de négocier honorablement la capitulation de Port-Royal à la demande de Menneval, gardé prisonnier à Boston puis retourné à Québec à l'automne à la faveur d'un échange de prisonniers. Accusé faussement par PERROT d'être anglophile parce

²⁹⁷ STACEY, C. P., « PHIPS, sir WILLIAM », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/phips_william_1F.html.

²⁹⁸ LAUVRIÈRE, p. 129

²⁹⁹ WJ ECCLES, Dictionnaire biographique du Canada, p. 552, qui le fait plutôt mourir à Paris à la même date « probablement des suites des tortures que lui ont infligées les pirates anglais. »

³⁰⁰ Le JEUNE, Paul, *op. cit.*, p. 34

³⁰¹ LÉGER, M, Cahiers Société historique acadienne, vol. 28, n° 2+3, 1997, p. 63

³⁰² DAIGLE, Jean, *op. cit.*, p. 336 - Jean DAIGLE. *Nos amis les ennemis: les marchands acadiens et le Massachusetts à la fin du 17^e siècle*. Les Cahiers de la Société Historique Acadienne vol. 7 (4), décembre 1976, p. 167

qu'il trafique avec les Bostoniens et d'avoir accepté facilement la reddition de Port-Royal³⁰³.

Il retourne à Port-Royal pour rebâtir l'église et le presbytère détruits par Phips en mai 1690, est à nouveau curé de Port-Royal de 1691 à 1693, puis se retire au séminaire de Québec; curé de Notre Dame de l'Annonciation de l'Ancienne-Lorette 1703-1705. Anecdote : Dut sauter du 4^e étage pour survivre à l'incendie du séminaire de Québec en 1705. Mort à Québec le 3 juin 1709 à 70 ans et inhumé dans la cathédrale.

Pour empêcher ALLAIN de faire une gaffe, **il mit fin à son agression contre Mme de BÉLISLE et son fils** au sortir d'une grand-messe avant mai 1690³⁰⁴.

PONTCHARTRAIN, Louis PHÉLYPEAUX, comte de (1643-1727)

Grand-père de Frédéric de Maurepas, homme politique, très intègre pour lui-même, médiocre si on le compare à Colbert, mais vertueux et doux, conseiller au parlement, contrôleur général des finances, chancelier de France (1699-1714) sous Louis XIV, ministre d'État à la Marine et aux Colonies (6 sept 1699-1715). C'est à lui, que lors de son voyage en France en 1707, **ALLAIN doit vraisemblablement « rendre compte de ses actes »** par l'intermédiaire de l'intendant BÉGON³⁰⁵.

SAMSON, Gabriel – Acadien détenu à Boston

Né au Cap St-Ignace en 1682, inhumé à Port Toulouse, Cap Breton vers 1757, fils de Gabriel & Françoise Durand de Pointe de Lévis, Québec; constructeur, navigateur, charpentier; marié à Port-Royal le 7 avril 1704 à Jeanne Martin³⁰⁶. Capturé par les Anglais et détenu à Boston. ALLAIN aurait offert de le ramener à Port-Royal, à condition de travailler comme caboteur pour lui, selon les témoignages au procès de Port-Royal en 1706. **Le 22 juin 1706 au procès il témoigne sur la conduite d'ALLAIN en 1705 à Boston.**

SAINT-CASTIN, Jean-Vincent d'ABBADIE, Baron de (1652-1707)

Né vers 1652 à St-Castin, de Jean-Jacques d'Abbadie, baron de Saint-Castin, marié en 1649 à Isabeau de Béarn De Bonasse; 3^e baron de St-Castin en 1674. Il immigre en 1665 comme enseigne puis capitaine dans le régiment de Carignan, en compagnie de Louis PETIT le futur curé de Port-Royal et ami de Louis ALLAIN. Au lieu de rentrer en France le futur et redouté baron français s'installe dans la mission de Pentagouët en 1670 comme officier, où il arrive avec Grandfontaine. Après avoir eu deux enfants naturels avec Marie Pidiwammiskwa, il épouse sa soeur vers 1670 Marie-Melchilde / Mathilde de Nicosquoué (aussi Pidianské d'Inconsgué) fille du chef Abénakis Madokawando (chef des Penobscots), dite « dame Melchilde », le mariage est réhabilité en 1684.

³⁰³ RUMILLY – DIÈREVILLE, *op. cit.*

³⁰⁴ DESJARDINS, Gérard, sur Louis PETIT, Dictionnaire Biographique du Canada - Maine Catholic Historical Magazine – LÉGER, M, *op. cit.*, p. 63, 86 sq. Les missionnaires de l'Ancienne Acadie

³⁰⁵ Le JEUNE, Paul, Dictionnaire général du Canada, vol. 2, p. 450

³⁰⁶ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 1443

Après ce mariage les deux premières nées, dont Cécile, sont possiblement encore de Marie; les 8 autres enfants, légitimes, sont de Melchilde. Son alliance en fait un chef amérindien³⁰⁷ redouté des Colonies anglaises. Il meurt à Pau au Béarn en 1707.

En réplique au massacre en 1704 de Deerfield (Massachusetts) par Rouville, Benjamin Church part en campagne contre les Acadiens: en route vers la baie Française (Fundy), où il fera des ravages aux Mines et à Beaubassin, Church s'arrête le 17 mai 1704 pour massacrer les français et indiens de Pentagouët mais épargne la vie à **la fille aînée du baron, Cécile dame Meneux de Chateauneuf** née < 1678, mariée vers 1695 et à ses enfants, son père et son mari étant au Béarn; Louis D'AMOURS des CHAUFFOURS est en même temps capturé et passera un peu plus de 2 ans captif à Boston.

Pour l'auteure Marjolaine St-Pierre « Cécile aurait vu le jour avant 1678, je crois qu'il s'agit de cette Madame de Châteauneuf qui fut faite prisonnière par le colonel Benjamin Church le 17 mai 1704; le fils de ce dernier, Thomas Church, raconta que l'aînée du baron fut amenée à Boston avec ses enfants et que son époux était absent de Pentagoët parce qu'il avait rejoint son beau-père au Béarn, elle fut ensuite libérée³⁰⁸ ». Church se contentera d'emprisonner dame Chateauneuf avec ses enfants à Boston durant 16 mois, d'où elle sera libérée contre rançon. C'est **ALLAIN qui fut chargé de la ramener avec ses enfants de Boston à Pentagouët**, lors du retour de sa 4^e mission en septembre 1705³⁰⁹. Au coin des rues Tarratine et Court à Castine Maine, une affiche rappelle le sort réservé à l'aînée du baron:

« NEAR THIS SPOT ORIGINALLY STOOD THE DWELLING OF MADAME CHATEAUNEUF, ELDEST DAUGHTER OF BARON ST. CASTIN. HERE SHE WAS CAPTURED, DURING THE ABSENCE OF HER FATHER AND HUSBAND IN FRANCE, BY COL. BENJAMIN CHURCH, MAY 17 1704 AND CARRIED A PRISONER, WITH HER CHILDREN, TO BOSTON WHERE SHE WAS SOON AFTER RANSOMED AND RETURNED TO HER HOME. THE SAVAGES TAKEN AT THAT TIME, WHO HAD SURRENDERED WITHOUT RESISTANCE, WERE KILLED BY CHURCH « IN REVENGE », SO HE STATED, FOR THE INDIAN MASSACRE AT DEERFIELD, MASSACHUSETTS »

Noter qu'en 1783 un traité cède définitivement Castine aux É.-U. Les loyalistes britanniques qui y sont installés, démontent leurs maisons pour les reconstruire juste au nord de la nouvelle frontière, et fondent ainsi St-Andrews, N.-B.

³⁰⁷ WHITE, Stephen A., *ibid.*, p. 6-7

³⁰⁸ SAINT-PIERRE, Marjolaine, *Saint Castin baron français chef amérindien*. Québec, Septentrion, 1999, p. 235-236

³⁰⁹ D'ENTREMONT, Clarence J., *The children of the Baron de St-Castin*, French Canadian and Acadian Genealogical Review, vol. III, n° I, 1971, p. 9, 17 – SGCF cote <929 S136sa> - Histor - ST-PIERRE, Marjolaine, *ibid.*

SUBERCASE, Daniel AUGER et Sieur de (gouverneur d'Acadie du 10 avril 1706 au 13 octobre 1710)³¹⁰

Né le 12 février 1661 à Orthez, Béarn; décédé le 19 novembre 1732 à Cannes-Écluse; arrivé à Port-Royal le 28 octobre 1706. Repousse deux fois les Bostonnais en 1707 et ne cesse de crier au secours pour avoir l'aide de la France, mais Pontchartrain ministre en France ne lui donne presque aucun support, préoccupé et appauvri par la guerre de Succession d'Espagne. Il avait eu à cœur le bien public, la religion, la prospérité; il était désintéressé et intègre, ferme, juste et autoritaire, intelligent, expérimenté et brave³¹¹.

Il n'aime pas beaucoup ALLAIN et se plaint de lui dans une lettre au ministre PONTCHARTRAIN en décembre 1707. Le 5 octobre 1710, Port-Royal est assiégé par Nicholson, et SUBERCASE doit capituler dans l'après-midi du 13 octobre 1710 mais ne se rend qu'après avoir négocié au mieux.

C'est **ALLAIN qui est choisi par les deux parties pour recenser les habitants** demeurant à une portée de canon du fort de Port-Royal, il devait donc avoir la confiance des Anglais et des Français. On sait que « portée de canons égale 3 milles anglais, le nombre de personnes dans l'article 5 selon la liste du capitaine Louis ALLAIN s'élève à 487³¹² ». Lors de la capitulation aux forces de Nicholson, SUBERCASE avait en effet négocié la permission pour ces habitants de choisir de rester sur leurs terres avec blé, bétail et meubles pendant deux ans ou encore d'émigrer à Plaisance, Terre-Neuve ou au Québec³¹³.

Le 24 octobre 1710, SUBERCASE part pour la France avec 149 militaires et 67 colons. Après 36 ans de loyaux services, âgé, aigri de ne pas avoir été supporté en Acadie, il décline avec raison l'invitation d'y revenir, sans une logistique adéquate, et prend sa retraite.

THIBODEAU, Pierre

Cultivateur, premier meunier d'Acadie, marié à Jeanne Thériault, marchand de fourrures, pionnier fondateur de Chipoudie, d'abord appelé Village Thibodeau (Riverside-Albert, N.-B.). Trois filles de THIBODEAU sont indirectement **reliées à un épisode de la vie d'ALLAIN**:

- *Jeanne* épouse le lieutenant civil et criminel Mathieu de De GOUTIN qui préside le procès contre ALLAIN à Port-Royal en 1706
- *Cécile* épouse de Emmanuel LEBORGNE (fils du gouverneur Alexandre LEBORGNE de BELLE-ISLE); à 14 ans Alexandre fils, frère de Emmanuel, avait été giflé jusqu'au sang par ALLAIN qui venait d'insulter sa mère au sortir de la messe vers 1693 à Port-Royal
- *Marie* épouse de Pierre Le JEUNE, à qui ALLAIN administre une raclée vers 1690-1791 à Port-Royal.

³¹⁰Dictionnaire biographique du Canada

³¹¹ WHITE, Stephen A., *op. cit.*, p. 55 – Le JEUNE, Paul, *op. cit.*, p. 37 et 47

³¹² Le JEUNE, Paul, *op. cit.*, p. 50

³¹³ LAUVRIÈRE, p. 152

VAUDREUIL, Philippe RIGAUD de

Gouverneur de la Nouvelle-France depuis 1701. Le fond Placide-Gaudet au CEA³¹⁴ contient deux « **Lettres de VAUDREUIL à Louis ALLAIN** » datées à Port-Royal du 22 septembre 1718: Première lettre, *officielle*, montrable aux Anglais: « Aux Acadiens à prendre la décision - le serment ou le départ [...]; la rivière St-Jean est possession française [...] » - Seconde lettre, *secrète*, à ne pas montrer aux Anglais: « Promet aux Acadiens les terres de Dubreuil à la rivière St-Jean [...]; le Père Loyer chargé de le leur distribuer [...] les incite à faire diligence, à aller à la rivière St-Jean avec leurs bestiaux et tous leurs biens et il les y défendra contre les Anglais [...] ». On suppose que ALLAIN avait recours à un lecteur et un scribe³¹⁵.

VILLEBON, Joseph ROBINEAU et Sieur de (administrateur en 1691-1700)

Né à Québec le 22 août 1655, décédé le 5 juillet 1700 à Nashouak N.-B. (rivière St-Jean, région de Fredericton), frère de François Robineau Sieur de Menneval, émigre en France et y passe 10 ans dans l'armée, de retour en Nouvelle-France il obtient le 1 juin 1689 une compagnie de 45 hommes. Commerce avec Boston, ainsi il « donne des laissez-passer à Abraham Boudrot qui s'acquit l'amitié et le respect de nombreux marchands du Massachussetts [...] VILLEBON est un associé de PERROT dans ses entreprises. Il ira deux fois comme député de PERROT à Boston s'entretenir avec le gouverneur³¹⁶ ». Il critiquait allègrement les trois frères D'AMOURS des CHAUFFOURS auprès du ministre Pontchartrain et celui-ci dut le réprimander pour sa conduite envers eux³¹⁷.

Accusé de se livrer au commerce dans les années 1690³¹⁸, il fait illégalement la traite des fourrures, « [...] des farines achetées à Baston à douze livres au plus le baril, il en a vendues à son profit 25 livres cinq barils [...]»³¹⁹. Le 7 avril 1691 le roi (alors en Belgique) le nomme commandant à l'Acadie. Le 1 juillet 1690, il entre à Port-Royal arborant le drapeau français juste après le départ de William Phips venu attaquer Port-Royal; accueilli en sauveur, il se rend à Jemseg et y capture le négociant Anglais Nelson ainsi que le colonel Tyng qui arrivait comme *gouverneur* car les Anglais avaient *décidé* le 7 octobre 1690 de réunir l'Acadie au Massachussetts. Il s'installe à Nashouak, puis à St-Jean N.-B. en 1696³²⁰. Il collabore avec ALLAIN dans la livraison de peaux de castor à Boston. **Il emprisonne ALLAIN en 1698 pour « l'histoire de la fausse facture ».**

³¹⁴ Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, Université de Moncton, Cote <1. 8-9> p. 6
<https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/files/umcm-ceaac/wf/wf/pdf/pg08.pdf>, consulté le 31 janvier 2019

³¹⁵ <etudesacadiennes/centre/instru/pg08>

³¹⁶ DAIGLE, Jean, *op. cit.*, p. 165-166 et 315

³¹⁷ MACBEATH, G., DBC, p. 174

³¹⁸ MACBEATH, G., *op. cit.*, p. 166

³¹⁹ BONAVENTURE, cité par DIÈREVILLE, *op. cit.*, p. 218

³²⁰ Le JEUNE, Paul, Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie

VILLIEU, Sébastien de (administrateur en 1700-1701)

Époux de Judith Le Neuf et gendre du seigneur de Beaubassin Michel Le Neuf de la Vallière. Il dirige l'Acadie 11 mois, du 6 juillet 1700 au 28 juin 1701 après le décès de VILLEBON. C'est lui qui **découvrira l'usage qu'avait fait ALLAIN du bois non brûlé**, objet de « l'histoire de la fausse facture³²¹ ». Après avoir récupéré les madriers distribués aux habitants par ALLAIN, il s'en sert pour enrichir sa résidence d'une étable et d'une cuisine³²².

VRILING

Son nom est tour à tour écrit TRILING, FRESLEIN, FRESLAN. Commerçant hollandais au service des Anglais, capturé par Port-Royal, offert comme otage en échange de CHAUFFOURS détenu à Boston ou d'une rançon de 3000 livres. **ALLAIN aurait secrètement empoché la rançon** reçue en pot-de-vin pour laisser VRILING à Boston, et n'a pas ramené CHAUFFOURS.

³²¹ Le JEUNE, Paul, Dictionnaire général du Canada, p. 36

³²² THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 33

Partie 3

DESCENDANCE DE LOUIS ALLAIN

Louis eut 2 enfants :

Pierre naît à Port-Royal vers 1691, se marie vers 1717³²³, probablement à Saint-Charles-des-Mines de Grand Pré, avec Marguerite LEBLANC, née à Grand Pré en 1699 (Antoine & Marie BOURGEOIS), sœur de Joseph LEBLANC dit le Maigre. Pierre déménage de Port-Royal après la naissance de son premier enfant pour se rapprocher de sa belle-famille LEBLANC à Grand Pré.

Le couple eut 14 enfants, les fils constituent la souche des ALLAIN du Nouveau-Brunswick et de la Baie des Chaleurs, dont on retrouve tous les mariages dans le livre de Fidèle Thériault (voir bibliographie). Il est aussi l'ancêtre des ALLAIN qui aboutirent en *Louisiane*. Il suivit les traces de son père, navigant pour lui-même et pour son beau-frère Nicolas GAUTHIER, propriétaire de bateaux, forgeron.

Marie naît à Port-Royal vers 1693³²⁴ et elle épouse Nicolas GAUTHIER dit BELLAIRE le 4 mars 1715 à Annapolis-Royal³²⁵. Le couple héritera des magasins et des biens de Louis ALLAIN et fera fructifier la succession avant la Dispersion et exprimera sa reconnaissance en l'hébergeant quand celui-ci devient veuf en 1727.

GAUTHIER fut une *personnalité marquante de son époque* et, de son mariage à 1744, il vivait aussi bien que son beau-père, mais sa participation à 4 expéditions contre les Anglais entraînera des pénalités aux mains des Anglais qui le pourchassèrent et détruisirent ses possessions.

Vers avril 1745, les Anglais s'emparent de Marie faute de capturer GAUTHIER, et l'emprisonnent *les fers aux pieds* au fort d'Annapolis pendant plusieurs mois ; mais elle réussit à s'échapper avec son fils Pierre et son beau-frère Joseph LEBLANC dit Le Maigre en escaladant les murs le 31 janvier 1746 pour aller rejoindre à pied son mari en plein hiver jusqu'à Grand Pré, après quoi on retrouve le couple à Beaubassin.

Finalement GAUTHIER reçoit la permission d'aller s'établir sur l'Île St-Jean (Î.-P.-É.) le 24 janvier 1749 où il décède en 1752. Après la prise de Louisbourg en 1758, Marie prend encore la fuite avec ses enfants vers l'âge de 65 ans, de l'Île St-Jean jusqu'à Ristigouche en Gaspésie. Son décès demeure non retrace³²⁶.

Le couple GAUTHIER-ALLAIN eut 9 enfants, dont un fils Joseph l'aîné se réfugia successivement à l'Île Saint-Jean et à Ristigouche avant de s'installer comme un des pionniers de Bonaventure, faisant de plusieurs GAUTHIER de Bonaventure et de Carleton-sur-Mer les descendants de Louis ALLAIN.

³²³ WHITE, Stephen A., site web – GAUDET, Placide, répertoire numérique du fonds Placide Gaudet #1 sur microfilm – ARSENAULT, Bona, Histoire et généalogie des Acadiens, vol. 1, p. 1081 – THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 38 fait remarquer que l'acte ne fut retrouvé ni à Port-Royal ni à St-Charles

³²⁴ GAUDET, Placide, *op. cit.*

³²⁵ Registres de Nouvelle-Écosse, Acadians, vol. 26 p. 313

³²⁶ WHITE, Stephen A. 1999, *op. cit.*, p. 13

2ème génération

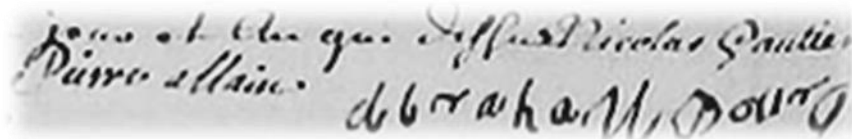
PIERRE ALLAIN (Port-Royal 1691 – Rochefort 1747)

Sa vie

Pierre (Louis) dit PITRE fut recensé et cité plus d'une fois; il bénéficiait en 1701 (12 ans) des 3 domestiques de son père: Abraham Brun, Isaac Bergerat, Anne Comeau.

Marié probablement à Saint-Charles-des-Mines de Grand Pré vers 1717, à Marguerite LEBLANC, fille d'Antoine & Marie BOURGEOIS, née à Grand-Pré en 1699, sœur de Joseph LEBLANC dit le Maigre. Devenue veuve, Marguerite se remarie vers 1750 à Pierre RICHARD dit PITRE (fils de Alexandre & Élisabeth PETITPAS; veuf de Marie BOUDROT) et le suit au village de Gasparaux où on les retrouve en 1754. Elle est réfugiée à Miquelon 1766 avec quelques enfants, meurt à Miquelon le 19 avril 1778 (79 ans).

Pierre déménage de Port-Royal après la naissance de son premier enfant pour se rapprocher de sa belle-famille LEBLANC à Saint-Charles-des-Mines de Grand-Pré. Le couple eut 14 enfants, les fils constituent la souche des ALLAIN du Nouveau-Brunswick. Il savait écrire car *sa signature au mariage de sa sœur Marie est belle.*



Signature de Pierre Allain au mariage de sa sœur Marie, le 04 mars 1715, à Annapolis Royal.

Des historiens répètent que c'est uniquement Marie qui hérita de Louis mais il n'y a pas de documents originaux à cet effet, aucun legs ou testament n'ayant été retrouvé; les historiens répètent aussi que Pierre travaillait pour son beau-frère GAUTHIER, mais c'est fort possible qu'il travaillât à son compte car il possédait ses propres bateaux.

Il prête le serment d'allégeance en avril 1730. Comme son père il était navigateur. Comme lui, il était considéré forgeron, car il fut sollicité pour réparer les fusils des soldats français à Grand-Pré en 1745. Comme lui il voulait ériger un moulin à bois, dans son cas *sur la rivière Chiconecto dans le bassin des Mines*, mais le huguenot Paul MASCARENE qui représentait le régime Anglais à Annapolis-Royal le lui refusa en 1744.

Son décès: où et quand?

En interprétant le journal de campagne de François Dupont Duvivier, on pourrait croire que c'est Pierre ALLAIN qui serait mort en 1744 à Brest (Finistère, Bretagne) blessé sur son gaillard (pont supérieur d'un navire à voile) en voyage d'affaires, comme navigateur, pour son beau-frère Nicolas GAUTHIER. Mais Duvivier avait aussi noté que « les Anglais avaient le nommé ALLAIN dont les habitudes de son commerce le portait à cet endroit (les Mines) où on l'attendait ». Erreur sur la personne.

L'historien Paul Surette croit Pierre ALLAIN mort aux Mines, dans la phrase « vers 1746, peu après le décès de Pierre aux Mines [...] » En fait, celui qui est mort à Brest le 4

octobre 1744 serait « un commerçant anglais du nom d'ALLEN comme le confirma MASCARÈNE dans sa lettre à l'abbé Miniac du 13 octobre 1744 ».

Rameau de Saint-Père raconte que « le 20 mars 1745 Pierre ALAIN demanda à bâtir un moulin sur la rivière Chiconecto », il ne serait donc pas mort en 1744.

Dans sa déclaration au Palais de Belle-Isle-en-Mer le 5 février 1767, p. 175, Joseph LEBLANC dit le Maigre déclare que « Pierre Allain est mort à Brest en 1744 ou 1745 ». Un beau-frère peut se tromper d'année mais pas d'endroit, fait remarquer Thériault. Selon une correction de WHITE en août 2007, c'est après le 15 mai 1747.

MASCARENE signala sa présence à Grand-Pré, dans ses lettres du 16 octobre 1745, du 18 mai 1746 et du 9 septembre 1748. Il est donc décédé après l'automne 1748.

Le fonctionnaire colonial Thomas Pichon ou Tyrell (1700-1781)³²⁷ affirme en 1749 que « Monsieur Le Loutre avait fait passer en France Pierre LEBLANC avec deux autres où ils sont morts, Pierre ALLEIN et Pierre Berton » et de plus sa veuve Marguerite reprend mari vers 1751.

En bon historien, Fidèle Thériault a réussi à réinterpréter Duvivier et à situer le décès dans la région de Brest durant l'hiver 1748-49 en recoupant avec les autres documents. Selon lui, Pierre aurait pu choisir d'aller en France pour éviter que, à l'instar de ses beaux-frères GAUTHIER et LEBLANC proscrits comme « collabos » de la France (durant la guerre de succession d'Autriche), il ne tombe lui-aussi dans la mire des Anglais.

La distance entre Brest et Rochefort est relativement courte, quelques heures pour nous et par la mer à l'époque de Pierre Allain, assez courte aussi. Donc il n'est pas impossible, qu'il fût blessé sur son bateau à Brest en 1744, comme le dit Duvivier. Nous ne connaissons pas la nature ni la gravité de ses blessures. Mais les spéculations cessent avec les précisions suivantes :

Dans ajouts et corrections du Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, de Stephen A. White, avril 2011, nous pouvons lire pour la famille de Louis ALLAIN³²⁸ :

- p.14 (avril 2011) La même famille (Louis Allain) : Ajouter aux **Documents officiels**, après «Rg PR», «Rg St-Louis de Rochefort (Aunis)»
- p.14 (août 2007) La même famille (Louis Allain) : Supprimer **aux sources secondaires**, « B. Pothier, *Courses à l'Accadie; Journal de campagne de François Dupont Duvivier en 1744*, Ottawa, 1982, p. 106 ». Le nommé «Allain» qui est

³²⁷ CROWLEY, T.A. « PICHON, THOMAS, Thomas Tyrell », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 30 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/pichon_thomas_4F.html

³²⁸ Centre d'Études acadiennes Anselme-Chiasson, Université de Moncton, consulté le 20 janvier 2019, en ligne <https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/node/38>

décédé après être blessé sur son gaillard était en effet un Anglais du nom d'Allen.

[Contribution de Fidèle Thériault, Fredericton, (N.-B.)]

Alors voilà, il n'est pas décédé à Brest et le dénommé Allen n'est pas Pierre Allain. Pierre Allain est décédé 3 ans plus tard à Rochefort, Aunis (aujourd'hui Charentes Maritimes, France), endroit où son père *faisait des affaires*. Cherchait-il du support, de la famille, des soins? Avait-il des marchandises à livrer? Voulait-il entrer en contact avec des amis? Nous ne le savons pas. Est-il mort à la suite de la famine ou d'une épidémie? Nous ne le savons pas.

Malheureusement, il y a très peu de détails concernant son décès dans ce document, mais on a tout de même le lieu et la date de son décès. Il fut inhumé le même jour que son décès. Peut-être serait-il mort lors d'une épidémie ce qui expliquerait sa sépulture précipitée ? Avait-il eu le temps de faire un testament avant son décès ? Aussi on l'identifie comme pilote côtier acadien, ce qui indique sa provenance et son lien avec la navigation. Il est possible aussi qu'il ait traversé en France avec un navire de la marine française, ce qui expliquerait sa présence à Rochefort.

Son acte de sépulture et de décès se trouve dans le registre de la paroisse Saint-Louis de Rochefort 1743-1748 et se lit comme suit (Iconographie 5, p. 125):

« Pierre Allain, pilote costier de l'Acadie, âgé d'environ soixante ans, décédé le vingt-neuf novembre mil sept cents quarante-sept a été inhumé le même jour par moy soussigné prêtre de la mission en présence des soussignés. (Signé) Grangé - Le Beuf - Pierre prêtre »³²⁹

En vérifiant les actes de décès de cette période, je retrouve les signatures de Lay. Grangé & Le Beuf sur tous les actes de décès & sépultures de cette époque et parfois le nom d'un prêtre, dans notre cas il s'appelle Pierre. L'acte de décès de Pierre Allain, parmi d'autres actes de décès & sépultures à la même époque, ne précise pas qu'il était l'époux de Marguerite Bourg, mais on peut émettre l'hypothèse que ce Pierre Allain, navigateur côtier de l'Acadie est fort probablement le fils de Louis Allain & de Marguerite Bourg.

MARIE ALLAIN (Port-Royal v. 1693 – <1770) SON MARI ET SES ENFANTS GAUTHIER

Sa vie

Née à Port-Royal vers 1693 et recensée 1698-1701, mariée le 4 mars 1715 à Annapolis Royal, le recensement Laroque 1752-1754, la dit veuve Île St-Jean (Î.-P.-É.). Son décès demeure non retracé.

³²⁹ THÉRIAULT, Fidèle, communication

Son mari est Joseph Nicolas II GAUTHIER dit BELLAIRE, en 1711 arriva à la capitale de l'Acadie un jeune marin, nommé GAUTHIER, originaire de Rochefort et [Louis] ALLAIN se l'associa. C'était un jeune homme instruit et sa signature est un modèle de calligraphie de cette époque. C'était un négociant et il devint par la suite l'habitant le plus riche de l'Acadie mais aussi il fut l'un des plus persécutés. Il est né à Rochefort en 1689 (Joseph-Gabriel-Nicolas I et Jeanne MOREAU), immigré à Port-Royal vers 1710-1711, meurt à l'Île St-Jean le 1er avril 1752 (63 ans) dans sa propriété *nostalgiquement nommée la source à Bélair* (aujourd'hui Scotchfort), sur la rive nord de la Rivière du Nord-Est (aujourd'hui Hillsborough River) près de Port-La-Joye (aujourd'hui Charlottetown).

En 1720 il n'avait pas encore *prouvé qu'il était un franc tenancier de cette province, seulement une personne de passage* mais les choses changèrent par la suite. Recensé à Beaubassin en 1744. Il aurait de nombreux descendants aux îles St-Pierre-et-Miquelon.

Anecdote judiciaire :

Nicolas porte plainte contre un jeune, François Raymond, qui est arrêté le 24 janvier 1733; l'enquête conduite par le lieutenant-gouverneur Lawrence Armstrong a lieu le 26 janvier. L'accusé aurait enfoncé la porte de la cabine à même un *Magnum* pour boire un coup dans le sloop (navire à voile) de GAUTHIER ancré à la rivière Annapolis, il aurait subtilisé 1 pistole dans le coffret de GAUTHIER à Louisbourg, volé 5 livres à Rivière-aux-Canards, et enfin il aurait frappé à deux reprises avec un bâton son fils Joseph GAUTHIER l'aîné. Pour ces crimes et de nombreux autres présentés à la même audience, l'accusé fut condamné à être fouetté dans le dos en public (à 4 endroits, incluant en face de la résidence de GAUTHIER) avec *un chat à neuf queues* en plus de faire un séjour en prison. Mais on ignore si la sentence fut exécutée.

L'héritage de Marie ALLAIN

GAUTHIER, *personnalité marquante de son époque*, héritera ou achètera des magasins et des biens de ALLAIN et fera fructifier la succession jusqu'à la Dispersion. Le couple est reconnaissant, et pour cause, héberge Louis ALLAIN quand celui-ci devient veuf en 1727. Voyons ce que l'histoire nous raconte sur la transmission de cet héritage, dont on ignore réellement la date, puisqu'on n'a retracé ni donation ni testament:

Le beau-père de Nicolas GAUTHIER, Louis ALAIN, transmet son héritage à sa fille unique, Marie, lors de son mariage en 1715. C'est ainsi que Nicolas GAUTHIER disposa au départ de quelques 20 000 livres pour se lancer en affaires. Il devint bientôt l'un des plus riches négociants d'Acadie. Il possédait une résidence près de Port-Royal, une autre à un endroit alors connu sous le nom de Bélair, sur les bords de la rivière Dauphin (sic), ainsi que des magasins, des entrepôts, deux moulins à farine, une scierie et deux goélettes employées au transport de ses marchandises d'importation et d'exportation. En 1744 ses biens étaient évalués à plus de 80 000 livres. L'un des plus importants négociants d'Acadie, il fut ruiné par les guerres d'Acadie et mis hors la loi par les Anglais.

Joseph-Nicolas GAUTHIER avait ses principaux magasins dans le haut de la rivière du Dauphin (rivière de Port-Royal) à Bélair, ancienne demeure des parents de sa femme. En héritant de son beau-père, GAUTHIER poursuivit ses opérations commerciales; de 1715 à

1744 il accrut considérablement sa petite fortune et devint un des plus riches habitants de l'Acadie. Nous savons qu'il possédait deux habitations sur la rivière Port-Royal (sic), deux moulins à blé, un moulin à scie et deux vaisseaux. Il entretenait enfin un commerce étendu dans lequel il avait engagé un capital de 25 000 à 30 000 livres, somme considérable pour le temps et pour le lieu.

On évalue au prix de 22 000 livres la ferme, les bâtiments d'habitation et les magasins; des approvisionnements de blé, de farine et de diverses autres marchandises; il transportait avec ses navires de la farine, des madriers, du bétail, de la morue, à Boston, à Louisbourg et jusqu'aux Antilles. Il en rapportait des marchandises de toute espèce, qu'il entreposait non pas à Port-Royal mais dans ses habitations, d'où il rayonnait non seulement dans la paroisse mais aux Mines où ses navires pouvaient aborder directement sur les côtes de l'Est et jusqu'à Beaubassin.

Son importance comme marchand au sein de la communauté acadienne lui vint en grande partie de son mariage et de l'héritage qu'il fit ultérieurement des biens de son beau-père. Au cours des années 1730 il semble avoir pris rang parmi les plus anciens et les plus riches en terres et en biens; en 1732 les autorités d'Annapolis l'avaient accepté comme représentant de sa région. Il est incontestable que Nicolas GAUTHIER fut un acadien très à l'aise. Il amassa une importante fortune en biens-fonds, tant à Bellair son domaine situé sur la rive Sud de la rivière Annapolis, qu'à Annapolis même. Il exploitait une scierie et un moulin à farine et ses navires faisaient le commerce avec la France, les Antilles, la Nouvelle-Angleterre et Louisbourg. Au dire d'A.H. Clark, il était un véritable capitaine d'industrie. Vers 1745, il évaluait ses actifs à 85 000 livres.

Participe à quatre expéditions contre les Anglais

Avec la guerre de la Succession d'Autriche qui s'étendit en Amérique du Nord en 1744, la France décida de tenter de reprendre l'Acadie aux Anglais. On lança quatre expéditions contre la Nouvelle-Écosse entre 1744-1747. Chaque fois Nicolas GAUTHIER et ses trois fils aînés –Joseph et Pierre–, furent du très petit nombre d'Acadiens qui aidèrent activement les tentatives françaises. Il livra des renseignements sur les défenses anglaises et les mouvements de troupes; il fit le transport de vivres, de matériaux, de munitions et d'hommes; il pilota les vaisseaux français dans les eaux côtières de la province pour le compte de Duvivier en 1747, de Marin en 1745 (vide infra). Il pilota pour La Jonquière en 1746 et pour Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay au cours de l'hiver 1746-1747.

L'expédition DUVIVIER: août 1744

La guerre éclata entre la France et l'Angleterre en 1744 et Duvivier entra en Acadie et vint bloquer Annapolis Royal en août; ce fut à Bélair chez Nicolas GAUTHIER qu'il établit son quartier général à quelques lieues (environ 4 km à l'est) du Fort, il paraît même qu'il y avait installé une sorte de camp retranché. GAUTHIER devint un des principaux fournisseurs de la petite armée française. Les Acadiens ne s'étant point soulevés pour seconder l'entreprise de Duvivier, celui-ci dut se retirer.

Voici une autre version:

En 1744, au cours de la guerre de la succession d'Autriche entre la France et l'Angleterre, Duvivier parti de Louisbourg, tenta de s'emparer de Port-Royal. Le 12 octobre 1744 il avait donné l'ordre à Nicolas GAUTHIER de fournir à ses troupes tous les approvisionnements dont elles auraient besoin. À la suite de l'échec de Duvivier, Nicolas GAUTHIER, pour échapper aux Anglais qui l'avaient mis hors la loi, se dirige vers Beaubassin avec plusieurs membres de sa famille.

L'expédition MARIN: 1745

En 1745, le capitaine Paul Marin de la Malgue³³⁰ renouvela la tentative de Duvivier; en mai, il reprit ses relations avec Nicolas GAUTHIER et se disposait à presser vivement l'attaque de la place, lorsque la nouvelle de l'investissement de Louisbourg par les Anglais l'oblige à partir précipitamment à la fin de mai pour regagner l'Île Royale. Ces deux expéditions inutiles, auxquelles GAUTHIER avait donné son concours, le laissaient dans une situation difficile: son fils Pierre avait déjà été arrêté par les Anglais avec un nommé Paul Suret, sous l'accusation d'avoir connu l'arrivée du capitaine Marin sans en avoir averti le gouverneur (Anglais); GAUTHIER fut averti qu'on ne tarderait pas à envahir sa maison [...], il gagna le bassin des Mines, à travers les bois, avec son fils Joseph.

Encore une autre version:

En 1745, lors d'une nouvelle tentative des Français pour s'emparer de Port-Royal, le capitaine Marin occupa les établissements de GAUTHIER, y fit ériger des retranchements et approvisionna ses troupes, à même ses magasins. Après le départ du capitaine MARIN, qui avait subi un nouvel échec, les Anglais (400 hommes) détruisirent les ouvrages, incendièrent tous les établissements et les dépendances de GAUTHIER ». Ces établissements avaient coûté 10 000 livres [...], GAUTHIER se retira à Bélair, puis en 1746 à Beaubassin.

Expédition de La JONQUIÈRE: 1746

GAUTHIER pilota des vaisseaux français dans les eaux côtières pour le compte de Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière³³¹.

Expédition de RAMEZAY: hiver 1746-1747

GAUTHIER pilota des vaisseaux français dans les eaux côtières pour le compte de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay³³². « Lorsque Ramezay et son détachement se

³³⁰ ECCLES, W. J. « MARIN DE LA MALGUE, PAUL », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 31 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/marin_de_la_malgue_paul_3F.html

³³¹ TAILLEMITE, Étienne, « TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE, JACQUES-PIERRE DE, marquis de LA JONQUIÈRE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 31 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/taffanel_de_la_jonquiere_jacques_pierre_de_3F.html

³³² PARISEAU, Jean, « RAMEZAY, JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 31 janv. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/ramezay_jean_baptiste_nicolas_roch_de_4F.html

retirèrent au nord de la rivière Missaguash, GAUTHIER abandonne tout ce qu'il possédait encore dans la région d'Annapolis et cherche refuge avec sa famille à Beaubassin. »

GAUTHIER est pénalisé par les Anglais

La prise de position de Nicolas GAUTHIER se fit au détriment de sa fortune: en 1744, les Anglais capturèrent son bateau de 40 tonneaux avec sa cargaison, évalués en tout à 6000 livres et l'année suivante (1745), ils détruisirent sa maison de Bellair, qui avait servi de quartier général à Du Vivier, au cours du siège d'Annapolis. À partir de 1744, sa tête fut mise à prix; cependant Nicolas GAUTHIER réussit toujours à rester hors d'atteinte des Anglais.

Voici quelques précisions. Le gouverneur MASCARÈNE, huguenot au service de l'Angleterre, écrit depuis Annapolis Royal le 29 avril 1745 au gouverneur William Shirley, duc de Newcastle, « GAUTHIER, commerçant de notre endroit, qui avait laissé son sloop aux Mines l'hiver dernier est allé à l'arrivée du printemps pour le ramener avec une cargaison de blé pour les habitants de cette rivière (Chignectou) qui en ont grand besoin. »

Le 16 juillet 1747, William SHIRLEY³³³ écrit au roi George II que :

« GAUTHIER d'Annapolis Royal, Armand Bujeau et Joseph LEBLANC de la Grand-Prée aux Mines, le prêtre Leloutre [...] se sont rendus notoirement coupables, au mépris de leur allégeance à Sa Majesté, d'avoir entretenu ouvertement une correspondance avec l'ennemi, de l'avoir aidé et assisté dans les limites de la dite province de la Nouvelle-Écosse: j'ordonne en conséquence au nom de Sa Majesté, à tous ses sujets résidant dans la dite province, d'arrêter le plus tôt possible le dit GAUTHIER ainsi que les autres coupables et de les remettre entre les mains du commandant en chef (MASCARENE) de la dite province à Annapolis Royal ». On promet non seulement une récompense de 100 pistoles à tout délateur mais on lui offre aussi le *pardon complet de leur offense* si ce délateur est coupable lui aussi d'avoir violé son allégeance à Sa Majesté. GAUTHIER n'est pas dénoncé en Nouvelle-Écosse et on le retrouve à St-Pierre du Nord, Île St-Jean (Î.-P.-É.) en 1749.

L'emprisonnement et l'évasion de Marie

Vers avril 1745, le gouverneur MASCARÈNE « envoie 400 soldats à Bélair pour s'emparer de GAUTHIER mais ne le trouvant pas, ils enlevèrent son épouse Marie ALLAIN et son fils Pierre GAUTHIER. Sa femme et un de ses enfants n'eurent pas la même chance; ils furent emprisonnés à Annapolis pendant 10 mois, les fers aux pieds pour finalement réussir à s'échapper en hiver 1747 [plus précisément dans la nuit du 31 janvier au 1er février] en forçant les barreaux de la prison et en escaladant les murs du fort ».

Dans la version de Rameau de Saint-Père l'emprisonnement *dura plus de deux mois*. Voyons comment il raconte les choses: « [...] les Anglais, irrités de ne point trouver son

³³³ Wikipédia, William Shirley, https://en.wikipedia.org/wiki/William_Shirley, consulté le 31 janvier 2019

mari, l'arrêterent elle-même et l'emmenèrent à Annapolis Royal avec ses enfants, après avoir pillé l'habitation et les magasins (entrepôts) [...] retrouvant dans le fort son fils Pierre et plusieurs autres acadiens, ce fut elle qui remonta leur énergie; après plus de deux mois d'emprisonnement et de misère, par le plus grand froid, elle se concerta avec eux et ils réussirent tous à s'échapper le 31 janvier 1746. En plein hiver ils gagnèrent la campagne et parvinrent sains et saufs à rejoindre Nicolas GAUTHIER aux Mines (Grand-Pré). Ce dernier se rendit alors avec toute sa famille à Beaubassin pour tâcher de ramasser les débris de sa fortune; il y était encore lorsque l'amiral d'Anville arriva à Chibouctou (Halifax) avec sa flotte en septembre 1746 ».

Marie n'était pas seule dans cette prison. Joseph LEBLANC dit le Maigre, à qui MASCARENE refuse l'autorisation d'aller s'installer à la rivière Saint-Jean N.-B., recommence à approvisionner les Acadiens réfugiés dans l'isthme de Chignectou, après avoir tenté avec Duviol de reprendre Port-Royal, ce pour quoi il fut condamné à payer une amende en livres sterling. Cette fois il ne s'en tirera pas aussi facilement, car « [...] capturé par les Anglais, il est emprisonné à Port-Royal dans un affreux cachot, chargé de chaînes où il est resté six mois et six jours; il s'en est enfui par le secours de ses amis. Le 31 janvier 1746, avec Pierre GAUTHIER, Marie ALLAIN mère de ce dernier, et quelques autres Acadiens, Joseph [LEBLANC dit le Maigre] s'échappe de sa prison en passant par-dessus les palissades du fort. En plein hiver, ils parcourent à pied les quelques cent kilomètres qui séparent Port-Royal de Grand-Pré. »

Nicolas GAUTHIER perd tout, se réfugie à l'Île St-Jean

En 1746, il dut se réfugier à Beaubassin. GAUTHIER et ses fils pratiquaient le cabotage en 1747 sur les côtes de la baie Française, lorsqu'ils furent pourchassés par une goélette de Boston armée en course et commandée par Cobb. Ils venaient en effet d'être tous proscrits et mis hors la loi, ainsi que Joseph LEBLANC et d'autres.

Puis il reçut la permission d'aller s'établir sur l'Île Saint-Jean (Î.-P.-É.) le 24 janvier 1749. De là, il envoya une pétition à Maurepas pour réclamer le montant des avances qu'il avait faites, à diverses reprises, aux troupes françaises. En 1749 il figure dans une répartition de secours faite à plusieurs habitants de l'Île Saint-Jean. Il fut employé ainsi que son navire, en 1750 et années suivantes, pour faciliter l'intercourse des familles acadiennes qui venaient se réfugier avec leurs bestiaux à l'Île Saint-Jean par la baie Verte. Puis on perd sa trace.

Pothier décrit les choses ainsi: « [...] La famille GAUTHIER s'établit à l'Île Saint-Jean sur les bords de la rivière du Nord-Est (Hillsborough) à l'endroit où se trouve aujourd'hui Scotchfort près de la capitale administrative de l'île, Port-La-Joie (Charlottetown) [...] »

GAUTHIER meurt le 10 avril 1752, inhumé le 11 chez lui à la *Source à Bélair*, (Scotchfort, N.-É.), sur la rive nord de la Rivière du Nord-Est (Hillsborough River) au Nord de Port LaJoye (Charlottetown, Î.-P.-É.).

Voici comment Placide Gaudet relate verbatim son inhumation:

« Le 2 avril 1752 a esté inhumé au-dessus de la Source, à Bellair dans la rivière du Nord-Est le Sieur Joseph Nicolas Gautier âgé d'environ 63 ans après avoir reçu les sacrements, décédé

hier environ les dix heures du soir, espoux de dame Marie Alain, native du Port Royal en l'Acadie et le dit Sieur Joseph Nicolas Gauthier originaire de Rochefort.

(Signé) fre patrice LaGrée »

Marie y est recensée veuve en 1752 et 1754. Voici verbatim le recensement fait de la veuve Marie en été 1752 à l'Île St-Jean (Î.-P.-É) par le Sieur Joseph de La Roque pour M. le comte de Raymond, elle y est identifiée comme négociante, j'ai ajouté des précisions entre crochets:

« Damme Marie ALLAIN veuve [depuis avril] du Sieur Nicolas GAUTHIER, négociante, âgée de 58 ans et il y en a 3 qu'elle est dans le pays [1748]. Elle a 2 garçons et 2 filles:

[dit l'aîné] –Joseph [-Nicolas] âgé de 19 ans

[7e enfant] –Élisabeth [-Isabelle] âgée de 15 ans

[8e enfant] –Marie [-Madeleine] âgée de 12 ans

[Cadet] –Jean [-Baptiste] âgé de 11 ans

Guillaume LAGNEAU, sauvage de nation, natif à Baston, âgé de 55 ans.

Elle a en bestiaux: 6 bœufs, 4 bêtes à cornes, 3 génisses, 2 taureaux, 3 veaux, 2 moutons, 2 brebis et 80 gelines. Le terrain sur lequel ils sont établis est situé [aux environs de Scotchfort, IPÉ] sur la côte du nord de la rivière du nord-est « à la source à Bel-Air » et leur été donné par un permis de M. Benoist en datte du 24 janvier 1749 portant 7 arpents de front sur 40 de profondeur. Ils ont fait un deffriché où ils ont semé 7 boisseaux de bled froment et un boisseau d'avoine. Ladite Dame jouit d'un autre terrain situé au lieu de Brouillant de 4 arpents de front sur 40 de profondeur ».

Marie en fuite – de l'Île Saint-Jean à Ristigouche en 1758

La chute finale de Louisbourg, le 26 juillet 1758, entraîne une nouvelle « chasse à l'Acadien » dans l'Île St-Jean. La veuve Marie eut encore la force, vers 65 ans, de fuir de nouveau avec ses enfants. Elle gagna le poste fortifié Petite Rochelle à l'embouchure de la rivière Ristigouche au fond de la Baie des Chaleurs, poste bâti en 1758 à trois kilomètres à l'ouest de l'église Sainte-Anne de Ristigouche actuelle, sur le site d'une ancienne colonie Nouvelle Rochelle établie en 1638 par Jacques Énaud. Là était le camp commandé par son gendre Jean-François Bourdon Sieur de Dombourg, lieutenant des troupes de la Marine et commandant pour le Roy dans l'Acadie française, qui avait épousé en 1752 à l'Île Saint-Jean (Î.-P.-É.), sa fille Marguerite GAUTHIER. Ce camp offrait une protection militaire aux réfugiés jusqu'au retour en France des troupes après la capitulation de Montréal signée en 1760.

BOURDON de DOMBOURG, Jean-François³³⁴ (La Rochelle 1720–La Rochelle 1789) et la bataille de Ristigouche

Fils de Jean-François Bourdon de Dombourg et de la Pinaudière & Madeleine Poiriel de La Rochelle, n 29 décembre 1720 à Saint-Barthélemy de La Rochelle et d en 1789 La Rochelle, neveu de Claude-Élisabeth Denys de Bonaventure, officier, militaire interprète du peuple

³³⁴ RODGERS, Andrew, « BOURDON DE DOMBOURG, JEAN-FRANÇOIS (né en 1720 ; mort après 1788) », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 2 févr. 2019, http://www.biographi.ca/fr/bio/bourdon_de_dombourg_jean_francois_1720_1789_4F.html

Mi'gmaq à l'Île Royale en 1733-1744; en mai 1744 prend part avec 250 Indiens à une attaque infructueuse de Du Vivier contre Annapolis-Royal, retourne à Louisbourg en novembre 1744, participe aux expéditions ratées du duc d'Anville en 1746 et du gouverneur La Jonquière en 1747. Capturé par les Anglais 1745, envoyé en France. En 1749, après le traité d'Aix la Chapelle, l'Île Royale redevient française et Bourdon va servir d'interprète à l'Île Saint-Jean (Î.-P.-É.). Lieutenant en 1750, il servira à Port-Toulouse (N.-É.), (aujourd'hui, St-Peters) puis à Louisbourg; une semaine avant sa capitulation 27 juillet 1758, il rejoint les soldats de la Marine, des partisans Acadiens et Amérindiens dirigés par Boishébert.

En 1759 on le retrouve à Ristigouche en charge d'une poignée de soldats et plus de 1000 réfugiés acadiens. L'hiver de 1759-1760 fut dur, très dur, on est réduit à *manger des peaux de bœuf, peaux de castor, et des chiens*. Bourdon réussit à attirer à Ristigouche d'autres Acadiens de Miramichi où trois prêtres tentaient plutôt de convaincre leurs fidèles de négocier une reddition.

En mai 1760, une aide inespérée arrive sous la forme d'un convoi français destiné à Québec pour reprendre la ville aux Anglais, dirigé par Lagiraudais et dérouté vers le fond de la baie des Chaleurs par la rencontre en mer d'une flotte Anglaise. D'Angeac, le capitaine des troupes du convoi, prit alors le commandement du poste Petite Rochelle à Ristigouche. Une escadre Anglaise sous John Byron apprend d'un chef Amérindien la cachette de la flotte française de trois navires, gagne Ristigouche et entreprend un siège qui dure du 27 juin 1760 au 8 juillet, alors que *la frégate Machault* et la plupart des navires ravitailleurs qui restaient, furent incendiés.

La bataille de Ristigouche est perdue et le 8 juillet 1760, les troupes françaises vaincues (3 tués ou blessés) se retirent dans les bois, tandis que les Anglais (12 tués, 12 blessés), sous Byron, retournent à Louisbourg; noter que la version anglaise utilise la graphie *Restigouche*; le lieu historique est visitable du 1er juin à la mi-octobre à l'ouest de Pointe-à-la-Croix.

Destinée et décès de Marie non retracés

Poursuivant les derniers restes d'un peuple dispersé, c'est en octobre 1761 qu'à la suite d'une attaque éclair à Ristigouche le capitaine Roderick Mackenzie, commandant du fort Cumberland (alias Beauséjour) au Nouveau-Brunswick, capture et transporte à Halifax environ 385 Acadiens, parmi lesquels se trouvaient Joseph GAUTHIER et son jeune frère Jean-Baptiste. Bourdon est envoyé en France, son épouse Marguerite née GAUTHIER est emmenée à Halifax où elle devra attendre le traité de 1763 pour rejoindre Bourdon à La Rochelle en novembre 1764.

La destinée finale de Marie GAUTHIER née ALLAIN demeure pour l'heure inconnue; si elle est toujours vivante en octobre 1761 (68 ans), elle aurait pu être capturée et déportée à Halifax ou encore mourir avant cette déportation ou encore y échapper et trouver refuge chez son fils aîné Joseph GAUTHIER, navigateur établi à Bonaventure, Qc marié à Marguerite BUJOLD de Grand-Pré, c'est cette dernière hypothèse que Fidèle Thériault trouve la plus plausible pour l'instant.

3^{ème} génération

Les 13 enfants de Pierre ALLAIN et Marguerite LEBLANC

Voici la 3^e génération³³⁵, porteurs du patronyme ALLAIN et issus du couple Pierre et Marguerite LEBLANC (Antoine & Marie BOURGEOIS). Les deux premiers enfants sont nés à Port-Royal et les 11 derniers à Saint-Charles-des-Mines de Grand-Pré. Certains se réfugièrent à Sainte-Foy vers 1763³³⁶. Les fils sont la souche des ALAIN / ALLAIN du N.-B. et de la Gaspésie. Avant 1780 il y aurait eu 15 familles ALLAIN³³⁷ en Acadie et en 1938 il y en aurait eu 138³³⁸, plaçant ce patronyme au 57^e rang des familles acadiennes³³⁹.

Attention aux abréviations : n = naissance, b = baptême, d = décès, s = sépulture, m = mariage.

Note : Le chiffre précédant le nom est le niveau générationnel descendant.

1. 3. **Marie ALLAIN**, n 22 jan 1718 et « **b** Port-Royal 29 mars 1718 par le Sieur Denis Petitot chirurgien, parrain Michel Bourg, marraine Marie épouse de Nicolas GAUTIER³⁴⁰ », **s** Saint-Charles-des-Mines 27 mars 1737³⁴¹
2. 3. **Élizabeth ALLAIN**, n 20 nov 1719 et **b** Port-Royal 2 déc 1719³⁴², **s** Saint-Charles-des-Mines 31 mars 1727
3. 3. **Louis ALLAIN**, n et **b** Saint-Charles-des-Mines 16 mai 1722³⁴³, aîné des fils survivants, **d** Memramcook vers 1775-80³⁴⁴, avant 1780³⁴⁵ ou nov 1790³⁴⁶; **m** Beaubassin 24 juin 1748 à **Anne LÉGER** n vers 1732 (Jacques, n vers 1695 **d** 1752) et Anne AMIREAU (François & Marie PITRE, **m** 12 jan 1717 Port-Royal); **Anne** remariée vers 1793 à Michel dit Michaud BOURQUE qui meurt en nov 1790³⁴⁷ et elle serait **d** à Bouctouche N.-B. chez l'un de ses fils le 12 déc 1812³⁴⁸. Les ALLAIN du Nouveau-Brunswick descendent de Louis et Anne.

³³⁵ WHITE, Stephen A., site web – Bona ARSENAULT, HGA Grand-Pré, p. 1081 – THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 311

³³⁶ GAUDET, Placide, répertoire numérique du fonds Placide Gaudet #1 sur microfilm au CEA <1.89.7> contient 2 pièces manuscrites sur ce sujet

³³⁷ WHITE, Stephen A., *op. cit.*

³³⁸ MASSIGNON

³³⁹ THÉRIAULT, Yvon, L'Ancêtre, vol. 22, n 2

³⁴⁰ Registres de Nouvelle-Écosse, Acadians, vol. 26 p. 154

³⁴¹ GAUDET, Placide, *op. cit.*

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

³⁴⁴ GAUDET, Placide, *Arbre généalogique de l'abbé Désiré ALLAIN*, p. 161

³⁴⁵ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 46

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 264.

³⁴⁷ GAUDET, Placide, *op. cit.*

³⁴⁸ WHITE, Stephen A., site web, sur familles LÉGER – THÉRIAULT

La famille ALLAIN-LÉGER ne cesse de fuir pour éviter la déportation:

- Vers 1746³⁴⁹ près du beau-père Jacques LÉGER, s'installe vers 1750³⁵⁰ à L'anse des Larosette à la rivière Petitcodiac (Hillsborough, N.-B.)
- En janvier 1752 sur la rivière Petitcodiac, avec ses deux filles aînées³⁵¹
- Au Cran sur la rive ouest de la Petitcodiac
- En 1755 à Cocagne N-B sous la protection de BOISHÉBERT
- En 1756 au Camp de l'Espérance à Miramichi N.-B. pour plus de sécurité³⁵²
- À Caraquet N-B en 1761 avec 6 enfants et 1 en gestation, la même année le 28 novembre, *on note* le **b** de Jean-Baptiste à Ristigouche Qc.
- Suite aux razzias de McKenzie qui affamait et déportait les familles acadiennes, THÉRIAULT trouve plausible que Louis *se serait livré aux Anglais après 1761*³⁵³ et sa famille fut ainsi recensée prisonnière le 24 août 1763 au fort Cumberland (alias Beauséjour)³⁵⁴
- Pisiquid (Windsor), selon une tradition orale relatée par GAUDET
- le 10 oct 1786, le nom d'un des ALLAIN se trouve inscrit pour un lot de terre sur la rive Est de la Memramcook³⁵⁵.

4ème génération

Les enfants issus de Louis ALLAIN & Anne LÉGER

4. **Madeleine ALLAIN** n vers 1749, m vers 1773 à Pierre RICHARD (Michel & Madeleine DOUCET) d Richibouctou-Village 30 déc 1808³⁵⁶

³⁴⁹ Vers 1746 (sic) peu après le décès de Pierre ALLAIN aux Mines (sic), Louis le 2^e de ses 5 fils, survient et courtise Anne Légère, il construit une maison près de celle de son futur beau-père selon SURETTE, p. 106. Vers 1746 survient Louis, 2^e des 5 fils de Pierre à Louis ALLAIN, issu d'une famille qui possède des moulins et d'autres entreprises. La 2^e des 4 filles, Anne LÉGERE, l'accepte comme prétendant, et son père permet à son futur gendre de se construire près de sa demeure sur l'île de l'Étang (auj. île Gray), au milieu de la grand-prée (de la Petitcodiac) selon SURETTE, p. 92

³⁵⁰ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 46, citant l'abbé MICHAUD

³⁵¹ THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*, p. 42

³⁵² THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*

³⁵³ THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*, p44

³⁵⁴ Liste d'une famille ALLAIN détenue au Fort Cumberland le 24 août 1763, ex-Fort Beauséjour Cette liste avait été dressée par le gouverneur de St-Pierre et Miquelon pour le duc de Nivernois, ambassadeur de France en Angleterre, lequel voulait inviter les Acadiens à rentrer en France: – *Louis Allain – Anne Idem – Magdeleine – Marguerite – Michel – Benjamin – Marie – Baptiste – Joseph* (que ni WHITE sur le web, ni THÉRIAULT ne mentionnent)

³⁵⁵ THÉRIAULT, Fidèle., *op.cit.* p. 45 citant Gaudet

³⁵⁶ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

4. **Marguerite ALLAIN** n vers 1750, m vers 1770 à Pierre LANDRY (Alexis et Marie THÉRIAULT) d Caraquet 26 avril 1825³⁵⁷

4. **Michel ALLAIN**, n Petitcoudiac 1754, m Néguaç 4 mai 1786 à M-Josèphe dite Josette SAVOIE (Jean dit lane et Marie BASTARACHE), fermier, commerçant, source des ALLAIN de Néguaç³⁵⁸, d 13 janvier³⁵⁹ et s 30 juillet 1827 Néguaç³⁶⁰

4. **Benjamin ALLAIN**, n vers 1757, m vers 1778 à M-Blanche-Isabelle/Elisabeth LEBLANC (Charles & Marie BARRIEAU); d Bouctouche 15 nov 1839; 4 enfants de 5^e génération³⁶¹
dont le dernier est:

5. **Bénoni ALLAIN**, n vers 1786, m Bouctouche 30 juin 1807 à Modeste BASTARACHE (Joseph & M-Madeleine GIROUARD)³⁶²

6. **Hypolite dit Paul ALLAIN**, 1816-1902³⁶³, m Bouctouche 13 nov 1843 à Julie CORMIER (Grégoire & Madeleine BABINEAU)

7. **Bibianne ALLAIN**, n Bouctouche 10 jan 1845 b 12 sept 1838 Bouctouche m 1866 à Thaddée MAILLET (Olivier & Blanche BOURQUE) d 1885

8. **Léonide MAILLET**, maître d'école & Virginie CORMIER

9. **Antonine MAILLET**, auteure acadienne de renommée internationale, prix Goncourt en littérature

4. **Judith ALLAIN**, n vers 1758, m Néguaç 15 juin 1791 à François RICHARD (Jean-Baptiste et Françoise GIROUARD), d Bouctouche automne 1821³⁶⁴

4. **Marie ALLAIN**, n 1759, m vers 1779 à Jean SAVOIE (Jean et Anne LANDRY), vécut et décède à Bouctouche 27 sept 1819³⁶⁵

4. **Jean-Baptiste ALLAIN**, n au Québec (Ristigouche vraisemblablement) vers 1754-1760³⁶⁶, b Ristigouche 28 nov 1760 (parrain Jean-Baptiste ALLAIN, marraine M-Rose BUJEAU), m 15 juin 1791 Néguaç à Marie BABINEAU (Paul et Marguerite RICHARD); d Bouctouche 30 nov 1840³⁶⁷; un fils de 4^e génération Amable ALLAIN laboureur m Saint-Antoine de Richibouctou 9 nov 1818 à Rosalie RICHARD (Joseph et Félicité GAUDET)³⁶⁸

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 50

³⁵⁹ *Histor*

³⁶⁰ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 213

³⁶⁴ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. 1889, *op. cit.*, selon une tradition orale - THÉRIAULT, Fidèle., *op. cit.* p.

46

³⁶⁷ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

³⁶⁸ *Histor*

4. **Louis ALLAIN fils**, **n** vers 1763, établi Bouctouche, **m** vers 1788 à Marie RICHARD (Jean-Baptiste dit Jani et Françoise GIROUARD), habite Memramcook puis Richibouctou-Village où il meurt le 3 jan 1809³⁶⁹
4. **Pierre ALLAIN**, **n** vers 1768, **m** Richibouctou-Village 3 juil 1798 à M-Henriette BABINEAU (Paul & Marguerite RICHARD), **d** Bouctouche 22 jan 1862³⁷⁰

3ème génération (suite)

Les 13 enfants de Pierre ALLAIN & Marguerite LEBLANC (suite)

4. 3. **Pierre II ALLAIN**, **n** 22 nov 1723 et **b** 23 nov 1723 Saint-Charles-des-Mines, **m** Beaubassin vers 1750 à **Catherine HÉBERT** (**n** vers 1730 fille de Jacques et Marguerite LANDRY), **s** Saint-Gabriel d'Iberville LA 13 sept 1803. Restés à la ferme familiale de Grand-Pré³⁷¹, ils furent déportés. *Cités 1755 Baltimore MD et cités 7 juillet 1763 avec Catherine et 3 enfants; établis à Saint-Gabriel d'Iberville, Louisiane vers 1767, recensés Saint-Gabriel, Louisiane 1768*, souche des ALLAIN de Louisiane; **d** 1807+.
- 4 Enfants à la 4^e génération :
- Marguerite **n** 1757 - Jean-Baptiste **n** 1763 - Simon **n** 1763 jumeau - M-Madeleine **n** Louisiane 1774
5. 3. **Marguerite ALLAIN**, **n** et **b** 8 déc 1725 Saint-Charles-des-Mines, **m** Grand-Pré 19 fév 1746 à **Simon-Pierre HÉBERT** (Guillaume & M-Josèphe DUPUIS), disp. consanguinité 4/4³⁷²; on ne dit pas que son père Pierre est défunt lors du mariage³⁷³
6. 3. **Joseph-Antoine ALLAIN**, **n** 3 juin et **b** 29 juin 1729 Saint-Charles-des-Mines³⁷⁴, **s** 14 mai 1745 Grand-Pré³⁷⁵
7. 3. **Benjamin ALLAIN**, **n** 13 fév 1732 et **b** 14 mars 1732 Saint-Charles-des-Mines, habite chez son cousin Joseph GAUTHIER Île Saint-Jean en 1752³⁷⁶, y réside en 1755 pour éviter la déportation³⁷⁷, **m** peu avant recensement 1760 à **M-Rose BUJEAU** (Joseph & M-Josèphe LANDRY), réfugié à Ristigouche peu avant 1760, y est recensé avec épouse, capitaine de milice lors de la bataille de Ristigouche, tout comme son cousin-germain Pierre GAUTHIER fils de Marie ALLAIN; réfugié à Nepisiguit/Bathurst,

³⁶⁹ WHITE, Stephen A., site web, *op. cit.*

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 41.

³⁷² ARSENAULT, Bona, *op. cit.*, vol. 1, 2 – Fonds Placide GAUDET

³⁷³ THÉRIAULT, Fidèle, communication personnelle

³⁷⁴ GAUDET, Placide, *op. cit.*

³⁷⁵ *Ibid.*

³⁷⁶ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*

³⁷⁷ THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*, p. 47

à Bonaventure puis établi à Carleton, **d** < 1777³⁷⁸, souche des ALLAIN / ALAIN de la Baie-des-Chaleurs³⁷⁹. 6 enfants de 4^e génération **n** entre 1765-1778

8. 3. **Marie-Anne ALLAIN**, **n** 21 juin 1733 et **b** 22 juin 1733 Saint-Charles-des-Mines, recensée à 18 ans à Port-Toulouse³⁸⁰ Île Royale en 1752 chez oncle Joseph LEBLANC dit le Maigre³⁸¹, **m** Sainte-Foy 26 sept 1763 à **Jean-Baptiste BEAUGRAND** (François et Marie BOREYL) veuf de M-Anne BERTRAND et marchand-boulangier de Montréal³⁸². Recensée Bécancour 1762
9. 3. **Marie-Madeleine ALLAIN**, **n** 17 juin 1735 et **b** 18 juin 1735 Saint-Charles-des-Mines
10. 3. **Marie-Josèphe ALLAIN**, **n** 4 fév 1737 et **b** 6 fév 1737 Saint-Charles-des-Mines, recensée à 15 ans à Port-Toulouse, Île Royale 1752 chez oncle Joseph LEBLANC dit le Maigre, **d** Rigaud 27 sept 1804; **m** (17 ans) Beauséjour 12 oct 1754 (contrat Courville) à **Antoine-Albert HAMEL** (**n** à Sainte-Foy, Pierre & M-Anne CONSTANTIN), témoins les soeurs M-Anne et Marie ALLAIN, le frère Louis HAMEL, et *le tout Beauséjour* dont le grand vicaire Le Loutre qui bénit probablement le mariage³⁸³. Après la chute du fort, **HAMEL** gagne Québec où on le retrouve écrivain du Roi, chirurgien et père de 13 enfants; **d** à Vaudreuil en 1804³⁸⁴.
11. 3. **Marie ALLAIN**, **n** 24 et **b** 30 juin 1739 Saint-Charles-des-Mines, **d** 30 jan et **s** 1^{er} fév 1766, **m** Sainte-Foy 30 jan 1758 (22 ans) à **Antoine Gabriel SAMSON** (Antoine & M-Louise ROBERT-JEANNE)
12. 3. **Jean-Baptiste ALLAIN**, **n** et **b** Saint-Charles-des-Mines 6 sept 1741, recensé à l'Île Saint-Jean 1752 chez Joseph GAUTHIER l'aîné³⁸⁵, **m** Bécancour 11 jan 1762, disp. consanguinité 3/4³⁸⁶ à **M-Marguerite dite La Blanche CORMIER** (Pierre & Marie CYR de Beaubassin et Fort Beauséjour).³⁸⁷ 6 enfants à la 4^e génération, **b** à Bécancour:
 1. M-Marthe ALLAIN **n** 8 fév 1763
 2. Jean-Baptiste ALLAIN **n** 16 oct 1764

³⁷⁸ BLAIS

³⁷⁹ SAUVAGEAU, p. 376 - Le fonds Gaudet #1 CEA contient 3 pièces manuscrites sur cette famille installée dans la région de Bonaventure, cote <1.89.6> - Les ALAIN dits Brière de Paspébiac sont de souche différente

³⁸⁰ Aujourd'hui, St-Peter's, Cap Breton, N.-É.

³⁸¹ LANCÔT, Familles acadiennes, p. 130

³⁸² THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 42

³⁸³ THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*, p. 41 - D'autres sources avaient placé le mariage à Ste-Foy

³⁸⁴ THÉRIAULT, Fidèle, *ibid.*

³⁸⁵ Voyage d'inspection du Sieur de La ROQUE, recensement, 1752. Rapport des Archives canadiennes, Généalogie des Acadiens, 1905, vol. 2, p. 84

³⁸⁶ Selon Louis RICHARD « la mère de l'époux était cousine germaine de la grand'mère de l'épouse »

³⁸⁷ GAUDET, Placide, *op. cit.*, deux notes manuscrites sur cette famille, cote <1.89.7>; **d** non retracé, même si GAUDET le croit mort à « Tracadiegetche »

3. M-Élisabeth ALLAIN n 5 sept 1766
 4. Michel ALLAIN n 30 sept 1768
 5. Pierre ALLAIN n 16 mars 1771
 6. David ALLAIN n 28 mai 1773. Recensé Saint-Ours (sur Richelieu) 1782
13. 3. **Marie-Françoise ALLAIN**, n et b 19 déc 1742 Saint-Charles-des-Mines, son frère Louis est témoin³⁸⁸, m en exil Philadelphie 20 oct 1772 à **J-B RIMBAUD** (Joseph & Marie GODIN), d en exil Nantes, Bretagne 16 avril 1809

Les enfants de Marie ALAIN

Voici la 3^e génération, porteurs du patronyme **GAUTHIER**, les 9 enfants (n 1716/1741) de Joseph **Nicolas GAUTHIER II dit Bélair & Marie ALAIN**³⁸⁹:

1. **Joseph GAUTHIER dit l'aîné*, n 1716**
2. **Marie-Josèphe GAUTHIER**, n 1718, m Louisbourg 1737 à **Michel DUPONT** Sieur De GOURVILLE et DUVIVIER (François DUPONT DUVIVIER & Marie Mius D'ENTREMONT)
3. **Marie-Anne GAUTHIER dite Bellair**, n 26 sept 1722³⁹⁰, 1^{er} m 20 juil 1742 Port-Royal à **Pierre-Michel BERGERON** de Grand-Pré (Paul & Benoîte CHOPAGNON, de Craponne dioc. Clermont); 2^e m Cap Santé 6 sept 1747 à Joseph MERCURE (François & Marie PERROT)
4. **Pierre GAUTHIER**, n 1728**
5. **Marguerite GAUTHIER**, n 1729, m Port-Lajoie (Fort Amherst, aujourd'hui Charlottetown) Île Saint-Jean 6 juil 1752 à **Jean-François BOURDON** Sieur de DOMBOURG. Recensée Petite-Rochelle, Ristigouche 1758-60, détenue à Halifax 1760-1764, émigre pour rejoindre son mari à La Rochelle (LR) en novembre 1764 et y meurt > 1768; 6 enfants de 4^e génération probablement tous décédés à LR, dont:
 1. **Adélaïde BOURDON**, n 25 nov 1759, b Ristigouche 12 mai 1760, parrain oncle Jean (Jean-Baptiste) GAUTHIER³⁹¹
 2. **Henriette-Marguerite BOURDON**, n La Rochelle 12 juin 1767
 3. **Jean-François BOURDON II**, n 27 août 1768 La Rochelle, écuyer, sieur de Dombourg³⁹²
6. **(Joseph) Nicolas GAUTHIER III*****, n 1731, recensé Laroque 1752 Île Saint-Jean chez sa mère sous le nom de Joseph

³⁸⁸ BERGERON, Adrien, *op. cit.* – GAUDET, Placide, *op. cit.*

³⁸⁹ ARSENAULT, Bona, *Histoire et généalogie des Acadiens*, Montréal, Leméac, 1978 à 1988, 6 Volumes p. 561-3 – Voyage d'inspection du Sieur de La ROQUE, recensement, 1752. Rapport des Archives canadiennes, Généalogie des Acadiens, 1905, vol. 2

³⁹⁰ Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (SGCF), 1975, Vol. 26 p. 47 sur les pionnières du nom de GAUTHIER

³⁹¹ ARSENAULT, Bona, *op. cit.*, tome 4, p. 1655

³⁹² LEJEUNE, D. C., p. 228

7. **Isabelle/Élisabeth GAUTHIER, n 1735**, recensé Laroque 1752 Île Saint-Jean chez sa mère, sous le nom de Élisabeth
8. **Marie-Madeleine GAUTHIER, n 1738**, recensement Laroque 1752 Île Saint-Jean chez sa mère, sous le nom de Marie
9. **Jean-(Baptiste) GAUTHIER, n et b 16 juin 1741 Port-Royal**, recensé Laroque 1752 Île Saint-Jean chez sa mère sous le nom de Jean. Recensé Île Saint-Jean 1749; réfugié à Ristigouche 1758-1761, parrain à un b en 1759; déporté par Mc KENZIE en octobre 1761 à Halifax et détenu jusqu'en 1763, recensement Miquelon 1766-1778 et 1783-1792, **m** Miquelon 29 jan 1770 à (Anne) **Barbe LAVIGNE** (Nicolas & Anne CLÉMENTEAU). Installé Rustico Île Saint-Jean 1794. 3 enfants de 4^e génération.

***Joseph GAUTHIER l'ainé**

Né en 1716, navigateur, **m** vers 1747 à Marguerite BUJEAUD fille de Joseph et Marie-Josèphe LANDRY de Grand-Pré, d'où trois enfants de 4^e génération. Recensement Laroque Île Saint-Jean 1752, réfugié Ristigouche 1758-1760, il échappera à la déportation à Halifax par MacKenzie en octobre 1761.³⁹³ « Il était propriétaire d'une goélette avec laquelle il avait vraisemblablement transporté sa famille et ses parents de l'Île Saint-Jean où les GAUTHIER s'étaient réfugiés, à la baie des Chaleurs avant l'invasion de cette île par les Anglais en 1758³⁹⁴ ».

Voici le recensement Laroque Île Saint-Jean 1752³⁹⁵:

Joseph Gautier l'ainé, habitant navigateur, natif à l'Acadie, âgé de 35 ans et il y en a 3 qu'il est dans le pays, marié avec Demoiselle Marguerite Bugeaud, native à l'Acadie âgée de 24 ans. Ils ont un garçon et une fille

- *Baptiste-Allain*, natif à l'Acadie âgé de 12 ans [n 1741 Grand-Pré de Pierre et Marguerite Leblanc]
- *Joseph-Gauthier*, âgé de 3 ans [n 1750]
- *Élisabeth*, âgée de 11 mois [n 1751]

Ils ont en bestiaux: 3 bœufs, 5 bêtes à cornes, 2 genisses, un cheval, 4 veaux, 4 brebis, 3 truyes, 3 cochons, 8 oyes, 30 gelinnes et un bateau du port de 45 à 50 thonneaux. Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme les précédents et leur été donné verbalement par M. de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché sur lequel ils ont semé 6 boisseaux de bled froment et espèrent semer 12 boisseaux au printemps ».

³⁹³ On sait que Roderick MAKENZIE ne s'est pas rendu à Ristigouche en 1761, le plus loin qu'il a été, c'est Nipisiguit (Bathurst). Dans la liste des chefs de famille qu'il emporta au fort Cumberland, on ne trouve que celle de Nicolas GAUTHIER. Le nom de Jean-Baptiste GAUTHIER ne figure pas sur la liste, selon Fidèle THÉRIAULT

³⁹⁴ ARSENAULT, Bona, *op. cit.*, p 253

³⁹⁵ De LAROQUE, Rapport des Archives Canadiennes, vol. 2, 1905, Généalogie des Acadiens, p. 85 cote <971.5 A168ca> SGCF

Il fut un des 1^{er} Acadiens établis à Bonaventure, y est recensé en 1774 et 1777, **m** à **Théotiste LANDRY**. Propriétaire d'une goélette qui transportait le missionnaire Jean-Baptiste de La Brosse en 1771 et 1772 comme en témoigne le journal du jésuite³⁹⁶. « Joseph Gauthier, acadien et capitaine de navire, me transporta à Québec et enfin à la Baie des Chaleurs. J'arrivai le 10 septembre 1772 à Bonaventure [...] ». Une bonne partie des GAUTHIER de Bonaventure et de Carleton descendent de lui.

****Pierre GAUTHIER**

4^e enfant et 2^e fils de Joseph-Nicolas & Marie ALAIN, **n** 1728, navigateur, emprisonné 1746-1747 avec sa mère Marie à Annapolis Royal; **m** Louisbourg 25 juin 1752 à Jeanne de LA FOREST (**n** Louisbourg 1734 de Marc Antoine & Marie-Anne COURTHIAU)³⁹⁷. D'où 5 enfants GAUTHIER de 4^{ième} génération: Marie **n** 1754, Adélaïde **n** 1758, Rose-Victoire **n** 1760, Jean **n** 1763, Anne-Claire **n** 1765. Recensé Île Saint-Jean 1749-1752, Louisbourg 1752-1757, capitaine de milice (tout comme son cousin-germain Benjamin ALAIN) lors de la bataille de Ristigouche en 1760, échappe à la déportation à Halifax par MacKenzie en octobre 1761, réfugié à Miquelon 1765, y est cité 24 juin 1765 au baptême de sa fille et y est recensé 15 mai 1767; **d** Gorée, Sénégal 1773-1774 où il était capitaine du port³⁹⁸.

Il semble avoir perdu deux navires en copropriété lors de la bataille de la Ristigouche (1760), car il écrit conjointement avec Armand BUJEAU, habitant de la baie des Chaleurs actuellement à Saint-Pierre et Miquelon, un mémoire au président du Conseil de la Marine qui le retransmet à M. de Fontanien le 3 décembre 1764, exposant « [...] qu'en 1760 on prie pour le service du roi deux navires leur appartenant qui furent coulés à fond sur la passe de la rivière de Restigouche pour préserver quelques vaisseaux du roi qui se trouvaient exposés à être enlevés par l'ennemi (la flotte de Byron). Que la valeur de ces deux navires estimée alors à 10 000 livres, leur est encore due [...] le prie d'examiner ce mémoire »³⁹⁹.

Voyons ce que raconte Rodger⁴⁰⁰:

« [...] Il appuya à l'instar de son père la cause française durant les années 1740 [...] effectua des reconnaissances militaires à Halifax, rapportant [...] des scalps de Britanniques ou les faisant prisonniers [...] Il loua ses services au gouvernement français comme entrepreneur, de 1763 à 1766 il fit 3 voyages entre la France et Saint Pierre [...] En 1766 on lui offrit comme récompense le poste de capitaine de port des îles, charge qu'il avait assumée antérieurement à l'île St-Jean. Toutefois il ne demeura pas à St-Pierre [...] en 1769 [...] il partit, fut nommé capitaine du port de Gorée au large de la côte du Sénégal [...] ».

³⁹⁶ ARSENAULT, Bona, *op. cit.*, p 561-563

³⁹⁷ WHITE, Stephen A., 1999, *op. cit.*, p. 901

³⁹⁸ ROLLO, A.C., Dictionnaire biographique du Canada, sur Nicolas GAUTHIER

³⁹⁹ Rapport des Archives canadiennes, Généalogie des Acadiens, Ottawa, 1909, vol. 1, p. 358

⁴⁰⁰ RODGER, Andrew C., Dictionnaire biographique du Canada, sur Nicolas GAUTHIER (sic)

Voici verbatim le recensement Laroque 1752⁴⁰¹:

« Le Sieur Pierre Gautier, navigateur, natif de l'Accadie âgé de 24 ans et il y en a 3 qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne La Forest, native à Louisbourg, âgée de 18 ans. Ils ont en bestiaux: 2 bœufs et 6 brebis. Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la dite rivière du Nord-Est et il leur a été donné verbalement par Mr de Bonnaventure. Point de deffriché ».

En 1766 une lettre du Président du Conseil de Marine à M. Dangerac (Miquelon), rédigée à Versailles le 9 mai 1766, nous apprend que:

« Le Sieur Pierre GAUTHIER a été nommé pour servir en qualité de capitaine de port à St-Pierre Miquelon sans appointements⁴⁰² ».

*****Nicolas GAUTHIER III**

6^e enfant et 3^e fils de Joseph-Nicolas II & (2^{ième} gén) Marie ALAIN, n Annapolis Royal 31 août 1731, prisonnier au fort Beauséjour, réfugié à Ristigouche, déporté à Halifax en 1761, marié en exil à Halifax vers 1761 par l'abbé Pierre Maillard à Anne LEBLANC fille de Joseph dit le Maigre et Anne BOURG de Grand-Pré; mort en exil à Saint-Malo le 6 novembre 1810. D'où 7 enfants GAUTHIER de 4^e génération dont : Victoire n 1763, Charlotte n 1765, Nicolas-Joseph n 1768, Anselme n 1772, Simon n 1774.

« [...] Dès 1751 à l'emploi de Claude-Élisabeth Denys de Bonnaventure commandant de l'Île Saint-Jean, effectuant des missions de reconnaissance et transportant des réfugiés acadiens dans l'île. De 1752 à 1756 il occupait le poste de second capitaine de port à Port-La-Joie Î.-P.-É., par la suite capitaine d'une corvette [...] ⁴⁰³ ».

Après la capitulation de Louisbourg le 26 juillet 1758 et la cession de l'Île Saint-Jean
« [...] GAUTHIER et sa famille s'enfuirent sur la terre ferme. À Ristigouche où il est cité 1758-1760, il rejoignit son frère aîné Pierre dans la milice comme aide-major; il y a là quelques troupes de la Marine sous le commandement de leur beau-frère Jean-François BOURDON de DOMBOURG. Après la capitulation générale à Montréal le 8 septembre 1760, les troupes retournent en France; quant à GAUTHIER il demeure à Ristigouche jusqu'en octobre 1761 alors qu'il est déporté à Halifax, y épouse Anne LEBLANC vers 1760, est détenu jusqu'en 1763. Vers 1763 ils purent rejoindre Pierre GAUTHIER déporté aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, y sont recensés 1763-1776; GAUTHIER est commandant de port St-Pierre-et-Miquelon en 1784 [...] ⁴⁰⁴ ».

⁴⁰¹ Rapport des Archives canadiennes, vol. 2, 1905, p. 85

⁴⁰² *Op. cit.*, vol. 1, 1905, p. 370

⁴⁰³ ROLLO, A.C., *op. cit.*

⁴⁰⁴ Dictionnaire biographique du Canada, p. 371 – ARSENAULT, Bona, *op. cit.*, p. 564

Partie 4

LETTRES

LE MINISTRE À BÉGON, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 35-36, Mic. F209

À M. Bégon

Ce mardy le 6 juillet 1707

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite au sujet du nommé **Alain** avec les papiers qui y etaient joints. Je suis bien aise que cet homme ne vous ayt pas paru coupable de tout ce que le Sr de BONNAVENTURE l'a accusé. S'il veut retourner à l'Acadie, **vous pourrez l'assurer qu'il n'y sera point maltraité par les ordres que le Roy donne à M. de Subercase de L'empêcher**, cependant s'il a dessein de s'establir ailleurs et qu'il veuille faire revenir sa femme et ses enfants de l'Acadie, j'escrie au Sr de Subercase de les faire embarquer sur le vaisseau que Sa Majesté y envoie. Faites moy scavoir où il veut aller.

J'ay rendu compte à Sa Majesté du **mémoire que ledit Allain vous a donnée au sujet de la mine d'argent** qu'il asseure qu'il y a dans la Nouvelle Yorck et de la proposition qu'il y a fait d'aller sur les lieux pour engager les Sauvages des environs d'y travailler et d'en transporter à Quebec. Je crois bien que cala se pourrait faire pendant la guerre, s'il est vray comme cet homme le prétend que ces Sauvages soient en guerre avec les Anglais, mais à la paix cela changerait et les Anglais ne souffriraient jamais que les Français profitassent d'un bien qui est entre leurs mains. Ainsy tout bien considéré, il me paraît qu'il convient de laisser oublier cette mine puise qu'elle est dans un terrain dont les Anglais sont en possession et que tout ce que nous ferions sur cela tournerait à leur avantage.

À l'esgard de la **mine de charbon de terre que ledit Alain asseure qu'il y a à Baubassin**, il est important de voir ce que c'est, parce que s'il n'y avait qu'à le ramasser sans faire pour le tirer, ce charbon serait à beaucoup meilleur marché que celui d'Angleterre et de Nivernois et produirait un bien à la colonie de l'Acadie. J'escrie audit Sr de Subercase d'en faire venir au port Royal une quantité suffisante pour lester le vaisseau que Sa Majesté y envoie. Il faudra lorsque vous en aurez receu que vous en fassiez faire l'essay pour en scavoir la qualité et que vous m'envoyiez ensuite le procès-verbal de cet essay.

Sa Majesté (Louis XIV) n'a pas jugé à propos d'accepter la proposition que ledit Alain a faite de se charger de l'**envoy des munitions** qui sont nécessaires pour l'Acadie en luy **fournissant une fluste**, cette proposition n'estant pas assez avantageuse pour Sa Majesté et ne convenant pas par les raisons que vous marquez.

LE MINISTRE À SUBERCASE, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres envoyées, vol. 29, f. 36-38, Mic. F209

À M. de Subercase

Ce mardy le 6 juillet 1707

Monsieur,

Vous estes informé des plaintes que le Sr de Bonnaventure a faites contre le nommé Alain habitant de l'Acadie qui a esté envoyé à Quebec apres avoir esté quelques temps prisonnier au port Royal. Le Conseil supérieur de Quebec qui a examiné son affaire l'a

renvoyé absous, cependant Sa Majesté l'a fait arrêter à la Rochelle et l'a fait interroger par M. Bégon. Cet homme prétend que les mauvais traitemens que ledit Sr de Bonnaventure luy a faits viennent de quelques affaires particulières qu'il a eues avec luy et de ce que ledit Sr de Bonnaventure luy a voulu oster la connaissance du commerce que son frère et luy ont fait avec les Anglais de Baston. Il dit aussy à l'occasion d'un marchand anglais (Vriling) qui a esté renvoyé audit Baston pour se faire eschanger contre le Sr de Chauffour, sinon de payer 3000# pour la rançon qu'il a remis audit Sr de Bonnaventure, l'obligation de ce marchand, que ledit Sr de Bonnaventure l'a renvoyé en ce lieu par le Sr de la Ronde son frère, et qu'ainsy c'est à luy à rendre compte de ce qu'il en a fait. Sa majesté veut absolument scavoir ce qu'est devenu cette obligation et il faut que vous obligiez lesdits Srs de Bonnaventure et de la Ronde de vous en rendre compte affin de m'en informer.

Le Sr Bégon m'a envoyé plusieurs certificats que ledit Alain luy a remis par lesquels il paroist qu'il a tousjours dans sa profession tascher de rendre service à Sa Majesté et à la colonie de l'Acadie pendant qu'il y a esté. Il me marque que cet homme ne veut plus y retourner de crainte d'y estre maltraité par ledit Sr de Bonnaventure et le Sr de Goutins. Comme c'est un bon habitant qui paraist propre pour ce pays, je l'ay fait asseurer que s'il y repasse, vous empescherez qu'il ne recoive aucun mauvais traitement et c'est à quoy Sa Majesté désire que vous teniez la main et à ce qu'il ne soit point troublé dans son commerce. Il faut mesme que vous avertissiez lesdits Sr de Bonnaventure et de Goutins que Sa Majesté (Louis XIV) serait fort mécontente d'eux si cet homme s'en plaignait. En cas qu'il ne retourne pas à l'Acadie et qu'il donne ordre à sa femme de revenir en France avec ses enfans, vous n'avez qu'à leur faire donner passage sur le vaisseau que Sa Majesté envoie en ce pays.

Ledit Alain prétend qu'il luy est deu par Sa Majesté une somme de 2099# scavoir 1100# pour une maison qu'il avoit que ledit Sr de Bonnaventure a fait abattre parce quelle estait trop proche du fort et 999# pour des matériaux qu'il aourny pour Sa Majesté suivant un certificat du Sr de Goutins. Sa Majesté désire que vous vériffiez avec ledit Sr de Goutins ce qui en est et que vous me fassiez scavoir ensuite pourquoy cet homme n'a pas esté payé.

Ledit Alain dit aussy qu'il luy est deub une somme de 650# par le beau-père du Sr de Goutins. Sa Majesté désire que vous teniez la main à ce qu'il en soit payé au plustost. On m'a donné avis qu'il y a à Baubassin une mine de charbon de terre qui ne couste rien qu'à ramasser, et qu'on pourrait en faire venir au port Royal une quantité suffisante pour lester les vaisseaux que Sa Majesté y envoie comme cela pourrait produire un commerce pour la colonie de l'Acadie qui serait avantageux, il est important de ne pas négliger cette mine parce que Sa Majesté s'en servira dans ses arcenaux de la marine. Si ce charbon est aussy bon qu'on le prétend, il faut que vous en fassiez venir au port Royal et que vous en envoyiez en France pour en faire l'essay à Rochefort. On prétend que l'année dernière, il vint à Baubassin un vaisseau anglais et un autre que le Sr de Bonnaventure vendit aux Anglais qui y chargèrent tous deux en mesme temps. Faites moy scavoir ce qui s'est passé sur cela et les raisons que le Sr de Bonnaventure a eu de permettre ce commerce afin que j'en rende compte à Sa Majesté.

**LE MINISTRE À DESGOUTINS, Le 6 juillet 1707, MG1 –
Fonds des Colonies - série B lettres envoyées, vol. 29, f. 38. Mic. F209**

**Au S. de Goutins
Ce Mardy le 6 juillet 1707**

Le Sr Alain habitant de L'Acadie qui est arrivé à la Rochelle m'a fait scavoir qu'il luy est deub une somme de 2099# par le Roy, scavoir 1100# pour une maison qu'il avait que M. de Bonaventure a fait abattre parce qu'elle estait trop proche du fort du port Royal suivant l'estimation qui en a esté faite et 999# pour des matériaux qu'il a fourny pour Sa majesté suivant un certificat que vous luy en avez donné. Faites moy scavoir ce qui en est et encore que cette somme luy soit due pourquoy il n'a pas esté payé.

Cette homme prétend aussy qu'il luy est deub une autre somme de 650# par votre beau-père. Il faut que vous luy fassiez payer au plustost et que vous m'informiez de ce que vous ferez.

**LE MINISTRE À BÉGON, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B lettres
envoyées, vol. 29, f. 35, Mic. F209**

Résumé :

Le ministre à M. BÉGON. Est bien aise que le nommé **ALAIN ne lui ait pas paru coupable** de ce dont l'accuse M. de BONAVENTURE. Le laissera aller à l'Acadie ou ailleurs s'il le désire. Tout bien considéré, il vaut mieux ne pas s'occuper de la **mine d'argent** à la Nouvelle-York dont parle ALAIN. Cela ne pourrait profiter qu'aux Anglais. Il est important de faire l'essai du **charbon** qu'ALAIN prétend exister à Beaubassin. Le roi n'a pas jugé à propos d'accepter la proposition que fait ALAIN de se charger du transport des **munitions** destinées à l'Acadie, à la condition de lui confier une flûte.

**LE MINISTRE À SUBERCASE, Le 6 juillet 1707, MG1 – série B
lettres envoyées, vol. 29, f. 36, Mic. F209**

Résumé :

Le ministre à M. de SUBERCASE. Le nommé **ALAIN** allègue qu'il a été retenu prisonnier à Port-Royal et envoyé à Québec, où il a été absous; qu'il a été arrêté de nouveau à La Rochelle. Il s'est expliqué d'une manière satisfaisante à M. BÉGON, faisant voir qu'il a été l'objet d'une persécution de la part de MM. des GOUTINS et de BONAVENTURE, ce dernier parce qu'il voulait lui ôter la connaissance du commerce que lui et son frère faisaient avec les Anglais. Ces faits et autres étaient bien appuyés, et il a lieu de croire qu'ils sont véridiques. Le prit de les éclaircir davantage ainsi que les réclamations du dit ALAIN **qu'il protégera** s'il consent à retourner à l'Acadie.

**ACHAT DE « LA DOROTHÉE » Fonds des Colonies, Notariat de
l'Île-Royale (Louisbourg), BAC, MG1-G3, vol. 2057**

Par devant Lambert Micoïn notaire royal à Louisbourg en l'Isle Royale fut présent le sieur Samuel Moore anglais de nation de présent en ce lieu lequel a reconnu et confessé avoir

vendu, quitté, remis, et transporté et par ces présentes, vend, quitte, remet et transporte pour toujours avec garanty de tout trouble et empêchement quelconque pour luy, ses hoirs et ayant cause un batteau nommé La Dorotté du port de huit tonneaux ou environ, baty au port de Piscadois, avec ses agrez et apparaux tel qu'il se comporte à Louis Allain Accadien, icy présent acceptant pour le prix et somme de trois cent soixante livres que le dit sieur Samuel Moore reconnais avoir reçu comptant dudit sieur Louis Allain dont ledit vendeur est comptant et satisfait comme aussy ledit sieur Samuel Moore a livré audit Allain ledit batteau et tout ses agrez et apparaux pour en jouir comme bien à luy appartenant sans qu'il puisse être inquiété dans ladite acquisition et à ce faire et entretenir tout ce que dessus led. Sieur Samuel Moore a engagé et obligé tout et chacuns des biens présent et à venir et le sieur Hugh Campbell icy présent a certifié que ledit batteau **La Dorothée** appartient audit Samuel Moore. Fait et passé en l'étude dudit notaire, le deuxième septembre mil sept cent vingt un, présent desdits sieur Claude Morin, et Jean Morin, marchands habitants de ce lieu qui ont avec les parties signé en la minute des notaires soussigné, Samuel Moore, Hugh Campbell, **L.A.** - Micoïn, Notaire Royal

CARACTÉROLOGIE

Un caractère difficile

Son caractère posait problème. Rameau de St-PÈRE⁴⁰⁵, premier historien de l'Acadie, ne ménage pas ses propos, « ALLAIN faisait un assez grand commerce, même avec Boston, mais il est plusieurs fois signalé comme un esprit difficile, indiscipliné et même brutal. » Le gouverneur De GOUTIN lui prête en 1707 un caractère litigieux, « Je scay qu'il n'a jamais fait affaire avec aucun habitants qu'il n'ait eu procès⁴⁰⁶. » Lors d'enquêtes, rapports et correspondances il est qualifié tour-à-tour de salaud (par La RONDE), corrupteur, téméraire, calomnieux, médisant (durant le procès), traître (par Pierre Le JEUNE), séditieux et rebelle (par SUBERCASE), méchant et crapuleux (par BONAVENTURE), capable de s'enivrer, de commettre des voies de fait (trois fois). Il fut soupçonné (mais sans preuves directes) d'espionnage (intelligence) au profit tant des Anglais que des Français, il fut soupçonné (encore sans preuves directes) de détournement de butin (appartenant au corsaire OUTELAS), de conspiration pour être remboursé d'une fausse facture (de bois non brûlé), de tentative d'extorsion au cours d'échanges de prisonniers Acadiens et Bostonnais, de sabotage d'une barque alors aux mains des Anglais et de revente de son butin, d'incitation des Acadiens à la rébellion contre le gouverneur Français, d'incitation de soldats anglais à la rébellion contre le régime anglais, de dénigrement des Anglais quand il est en Acadie et de dénigrement du régime français quand il est à Boston.

Il était dur en affaires, donnant donnant. Il savait profiter des « subventions gouvernementales. » Sa vie d'entrepreneur habile, à la conscience large comparable à celle de plusieurs officiels de l'époque qui faisaient aussi du commerce avec les Amérindiens et avec « l'ennemi » bostonnais, lui a profité personnellement mais elle contribua au développement de l'Acadie par la production de madriers et de mâts et par les échanges commerciaux effectués avec ses goélettes. Son fils Pierre, sa fille Marie et son gendre Nicolas GAUTHIER furent d'ardents patriotes et souffrirent de l'installation du régime anglais en Nouvelle-Écosse.

Le gouverneur DUDLEY de Boston le juge « honnête homme » lors de la 3^e mission de ALLAIN en 1704 pour négocier un échange de prisonniers, et le traite bien jusqu'à son départ pour l'Acadie, ce qui porte à croire qu'ALLAIN avait tendance à flatter l'autorité la plus proche de lui quand il la sent forte (à Boston; en France), à la confronter quand il en décèle les faiblesses (en Acadie) et à la trahir quand il en est éloigné (à Boston). De toute évidence il se sentait du même statut socio-économique que les autorités de l'époque. Rien n'empêche que sa bonne entente avec Boston demeurait suspecte aux yeux de

⁴⁰⁵ RAMEAU DE SAINT-PÈRE, Edmé, *Une colonie féodale*, vol. 1, p. 225

⁴⁰⁶ THERIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 25, citant Archives des Colonies

Port-Royal en Acadie et mena aux soupçons d'espionnage appelé « intelligence avec l'ennemi. » ALLAIN n'était tout simplement pas l'un de ces Acadiens très obéissants aux ordres venant de France interdisant – stupidement comme l'histoire le démontrera - tout commerce entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre.

Problèmes avec l'autorité

Avec les autorités de France: une entente prudente.

En visite à Rochefort en 1707 pour se réhabiliter et obtenir de nouveaux contrats, on l'écoute prudemment vu les lettres dénigrantes qui le précèdent; on lui accorde (théoriquement) une compensation pour l'expropriation de sa maison près du fort, on demande aux autorités acadiennes de ne pas interférer avec ses affaires, on lui offre de payer pour le rapatriement de sa famille si jamais il décide de rentrer en France. Il a donc du montrer patte blanche.

Avec les autorités françaises en Acadie: ça « brasse » pas mal fort.

On dirait que loin de la France où réside en principe la vraie autorité, ALLAIN a plutôt l'esprit rebelle.

- L'affaire des fausses factures mène à un emprisonnement à Nashouak (Fredericton) par le gouverneur VILLEBON pour « outrage à la magistrature »
- Il s'en prend physiquement à l'ex-gouverneur PERROT
- Il monte des colons contre le gouverneur BROUILLAN
- Il s'en prend verbalement à l'épouse du gouverneur BÉLISLE et gifle son fils
- Il aurait été emprisonné (par le gouverneur BONAVENTURE) juste avant de partir pour sa 4^e mission à Boston et le dénigre durant cette mission
- Il est soupçonné de propos séditieux, d'espionnage, de manquement à sa mission, d'extorsion de prisonniers, de détournement de cargaison, d'espionnage, le tout menant à un procès par le juge De GOUTIN

Avec les autorités de Nouvelle-Angleterre: c'est au beau fixe.

Ayant vécu dans ce milieu plus riche que la Nouvelle-France, il connaît l'importance d'être du bon côté et s'y conforme.

- Durant son séjour à Wells Maine on n'entend pas parler de conflit⁴⁰⁷ avec les autorités, même si 1719 un litige avec Nicholas Cole dut être réglé par trois arbitres⁴⁰⁸
- Le délégué bostonien qui était venu sur une frégate pour brûler chez ALLAIN du bois destiné au fort de Nashouak s'est plutôt bien entendu avec lui

⁴⁰⁷ Les soupçons soulevés par Bourne sur l'histoire de Wells, s'inspirant de l'historien Samuel Penhallow, ne semblent pas reposer sur des preuves solides

⁴⁰⁸ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 22

- En mission à Boston il s'entend bien avec DUDLEY le gouverneur du Massachusetts qui le dit « honnête homme »
- Quand Nicholson prend Port-Royal en 1710 on lui fait assez confiance pour le charger du recensement de l'endroit

Avec les autorités Anglaises d'Annapolis-Royal sous régime anglais

Une neutralité qui finit par être pesante mais pas assez pour le pousser à quitter l'endroit :

- S'il avait été très malheureux de la situation il aurait tenté de quitter rapidement comme la plupart songèrent à le faire, mais il se contente d'explorer la possibilité de déménager à la Rivière St-Jean au NB
- Il a peut-être été emprisonné brièvement en 1711 avec son fils Pierre pour avoir incité à la rébellion la garnison anglaise d'Annapolis-Royal
- Il a peut-être été « exilé » ou se serait « exilé » lui-même car en 1724 vers 70 ans, il doit demander la permission de revenir dans sa famille, i.e. chez Marie et Nicolas GAUTHIER. Où donc était-il alors ? Et surtout pourquoi ? Le mystère demeure.

Analyse typologique

Il existe dans la littérature en caractérologie plusieurs méthodes pour classer les tempéraments. Nous tenterons d'appliquer à notre personnage des typologies qui connurent leurs heures de gloire vers le milieu du 20^e siècle.

Selon l'Ennéagramme

Ce vieux système⁴⁰⁹ classe la personnalité en 9 catégories et ALLAIN ressemble surtout au type « Trois » appelé *Le Gagnant* qui est toujours prêt à s'adapter à une situation, à couper les coins ronds en termes d'éthique, pour qui la fin justifie les moyens, n'hésitant pas à mentir pour réussir et calomnier pour mieux paraître. Le type du *Gagnant* est le prototype du pionnier américain, c'est le *caractère fondateur* des États-Unis. Ce n'est pas un hasard si ALLAIN se sentait chez lui en Nouvelle-Angleterre et si le gouverneur BROUILLAN avait mentionné aux autorités en 1703 que ALLAIN avait « été longtemps parmi les anglais et qu'il en conserve encore l'inclination⁴¹⁰ » comme s'il le lui reprochait.

Un psychologue suisse imagine ainsi le peuplement de l'Amérique :

« D'abord arrivent les [Défi], ceux qui n'ont pas peur de l'inconnu, pionniers, avides de fortune, même au péril de leur vie [...] ils avancent [dans la vie] pour

⁴⁰⁹ RISO, Don Richard & HUDSON, Russ, *Understanding the Enneagram*, Boston, Houghton Mifflin, 2000 et RISO, Don Richard & HUDSON, Russ, *Découvrez votre type de personnalité;*

Le nouveau questionnaire de l'ennéagramme. Traduction Nathalie LAFFAIRE. Genève, Vivez Soleil, 2001

⁴¹⁰ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 21

profiter [...] créent des alliances provisoires avec les autres, ont le contact facile... ils ont des idées originales pour faire rentrer de l'argent dans les caisses, sans trop se soucier de la morale, ce qu'ils aiment est de prendre des risques, faire du business [...] il résiste bien au stress et au refus et peut encaisser les reproches [...] très insistant, malin et vif, il transforme les obstacles en ouvertures [...] il a beaucoup de culot et de sens de l'à-propos, il aime apprendre des casse-cous et les fréquenter⁴¹¹; usant de charme et de bluff il oublie les scrupules et manipule les autres⁴¹².»

Chez ALLAIN les objectifs commerciaux l'emportent sur le souci des rapports humains en dehors de sa famille immédiate. Il doit une part de son succès à l'impression favorable qu'il sait donner de lui, ce qui demande d'être intuitif (pour flairer) et individualiste (pour profiter): tous ces traits sont associés au type Gagnant⁴¹³. Ses "amis" sont plutôt des complices ou des associés dans quelque projet payant, comme Jacques BOURGEOIS dans la 4^e mission à Boston; Pierre LEBLANC et Emmanuel HÉBERT pour fabriquer des mâts, Jean NAQUIN pour permettre la coupe de bois sur sa terre et fabriquer des bordages, l'abbé PETIT qui brassait des affaires pas toujours sacerdotales, Jean OUTELAS le téméraire corsaire transfuge.

Durant son procès à Port-Royal il ne cesse de mentir pour avoir l'air honnête et pour paraître être du côté des Français. En Nouvelle Angleterre il dénigre la colonie française pour donner l'impression d'être du côté des Anglais. Quand il rentre en France c'est pour se réhabiliter et paraître être du côté de la France dont il tente d'obtenir de nouveaux contrats gouvernementaux (développement d'une hypothétique mine d'argent, commandement d'un bateau de transport de munitions...). On peut se demander pourquoi ALLAIN semble tirer gloire de dénigrer « les autres ». Est-ce pour se donner de l'importance ou encore est-ce une forme de flatterie de circonstance? Ou est-ce une façon de « faire son profit de toutes les circonstances ». Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les décideurs en Acadie manient fort bien le dénigrement verbal et écrit, ce qui est tout de même moins dommageable que de s'entretuer.

⁴¹¹ Comme le corsaire OUTELAS

⁴¹² RAQUIN, Bernard, *Les styles de personnalité*, Paris, Jouvence, 2004; son type Défi correspond beaucoup au type Gagnant de l'ennéagramme

⁴¹³ RISO & HUDSON, *op. cit.*, p. 132-134

Selon Carl Jung et Briggs-Myers

Les psychologues américaines Briggs et Myers⁴¹⁴, s'inspirant de la psychologie des caractères du psychiatre suisse-allemand Jung⁴¹⁵, considèrent que le tempérament résulte de 4 composantes binaires: l'orientation intérieure-extérieure, la façon de percevoir, la façon de décider, et le rapport perception-exécution.

- Orientation: Extraversion ou Introversion?
ALLAIN est stimulé par le monde extérieur, le changement, le voyage; dans son cas le monde extérieur c'était le Nouveau Monde, et c'est sur lui qu'il agissait avec force et promptitude. C'est un **extraverti**.
- Perception: Intuitive ou Sensorielle?
ALLAIN est toujours à l'affût d'une nouvelle possibilité, d'un nouveau projet, imaginaire au besoin (comme ses mines...), d'une nouvelle façon de profiter d'une situation. C'est **l'intuition** qui entraîne chez un actif extraverti un comportement de promoteur qui « flaire sans cesse de nouvelles possibilités qu'il poursuit sans souci de son propre sort ni de celui d'autrui, foulant aux pieds sans égard les considérations humaines⁴¹⁶ »
- Critères de décision: Logique froide et impersonnelle ou Sentiment respectueux des valeurs humaines?
ALLAIN n'hésite pas à heurter les gens, les corrompre, les dénigrer, voire les frapper, les rançonner, ni à défier et frauder les autorités selon les circonstances. La fin justifie les moyens, on ment pour mieux vendre, pour mieux paraître, pour mieux exploiter les privilèges d'émissaire, pour se défendre en cour, pour se réhabiliter en France. Sa pensée est **logique**. On associe souvent cette fonction à la masculinité, la force, la puissance, la froideur, la contestation, l'indépendance qui n'a pas besoin de la chaleur d'amitiés élargies. On est loin du caractère habituel du peuple acadien.
- Son style est-il Exécution ou Perception?
Les *exécutifs* prennent rapidement leurs décisions et exécutent leurs plans avec obstination sans regarder en arrière ni à côté, ils sont rigides et persévérants; ces qualités sont essentielles chez un cultivateur, un forgeron, un appareilleur de moulin. ALLAIN devait posséder un minimum de cette façon de gérer le quotidien, mais n'oublions pas qu'il employait trois fermiers et la forge n'était pas un gagne-pain d'importance.

⁴¹⁴ BRIGGS-MYERS, Isabel, *Gifts Differing*, Palo Alto, Davies Black, 1995 et BRIGGS-MYERS, Isabel & COOK-BRIGGS, Katharine, *The Myers-Briggs Type Indicator*, Princeton, Educational Testing Services, 1962

⁴¹⁵ JUNG, Carl, *Types psychologiques*, Genève, Librairie de l'Université Georg & Cie, 1950 et 1983

⁴¹⁶ *Ibid.*

Les *perceptifs* attendent le bon moment ou la bonne opportunité avant de décider. Ils peuvent changer leur plan à mesure qu'ils perçoivent de nouvelles occasions grâce à leur esprit large apte à improviser. ALLAIN faisait preuve de suffisamment de **perception**. L'affaire de la fausse facture fut improvisée, celle du butin de OUTELAS n'était pas préméditée, les irrégularités commises durant les missions d'échange de prisonniers démontrent un grand talent pour concevoir sur le champ de nouvelles tromperies.

Selon René Le Senne

Ce psychologue français⁴¹⁷, inspiré du psychiatre hollandais HEYMANS, considère que le caractère est fait de trois composantes binaires: l'Émotivité, l'Activité, l'Extraversion

- Est *Émotif* celui qui prend sa vie au sérieux, est susceptible, réagit fortement à un stimulus qui serait considéré bénin par d'autres, un détail suffit à déclencher une énergie, il passe pour avoir « du caractère ». La réaction aux événements est intense, une contradiction peut provoquer une réaction de colère ou l'échauffement durant la conversation. L'émotion est transformée en action chez les Actifs, en impulsivité chez les Extravertis. C'est le cas de ALLAIN
- Est *Actif* celui qui transforme ses pensées et ses émotions en actes, qui est renforcé par les obstacles surgissant sur son chemin, qui confronte ses problèmes, qui agit sur les gens et sur l'environnement, qui ne remet pas à demain les tâches imposées, qui n'a pas peur des risques. L'Activité équivaut à la force, mentale et physique. Comme chez ALLAIN
- Est *Extraverti* celui qui est prompt à réagir aux événements externes aussi bien en actes qu'en paroles; il focalise son attention sur le monde extérieur et agit sur lui. ALLAIN peut être prompt, répondre du tic-au-tac, réagir adéquatement à une nouvelle situation fut-ce par la colère.

La combinaison Émotif-Actif-Extraverti aboutit au caractère que Le Senne nomme Le **Colérique**, qui chevauche passablement le type Gagnant de l'ennéagramme et le Méso de Sheldon.

Selon William Sheldon

Ce système⁴¹⁸ proposé par un typologue américain comprend trois catégories:

- L'*endo* : inactif, extraverti, charnu, détendu, calme, aimable, bon-vivant, aime manger et échanger, sans histoire, au visage et corps mou et tout en rondeurs,

⁴¹⁷ LE SENNE, René, *Traité de caractérologie*, 1^{re} éd. 1945; Presses Universitaires de France, 5^e éd, 1947

⁴¹⁸ SHELDON, William, *Les Variétés du tempérament, une psychologie des différences constitutionnelle*, Paris, PUF, 1951, 566 pages. Traduction de la version anglaise de 1942 par André Ombredanne en Belgique

- cherchant confort et luxe, tolérant, sociable, d'humeur égale, il procure la chaleur à la société, l'amour maternel en est le prototype.
- Le *méso* : actif, extraverti, affirmé, combatif, ambitieux, dur à cuire, au visage carré et volontaire, au physique robuste, il aime bouger et faire bouger les autres, courageux, énergique, autoritaire, agressif, preneur de risque, il apporte le dynamisme à une société et la fait avancer
 - L'*ecto* : inactif, introverti, penseur, timide, sensible, observateur, au visage fin et physique frêle, il forme la conscience de la société, est le gardien de ses valeurs

ALLAIN appartient à la catégorie des **Mésos**. Il en présente en effet plusieurs des traits caractéristiques:

- *Manières intrépidement directes et hardies, insensibilité psychologique, absence de pitié et de délicatesse*
Les trois voies de faits citées plus haut en attestent, ainsi que les multiples accusations au cours de son procès. Le méso « a une dureté dans les relations sociales ».
- *Amour de l'aventure physique et du risque*
Il était navigateur dans l'Atlantique, sans instruments modernes de navigation, exposé non seulement aux tempêtes mais aussi aux corsaires et à la Marine anglaise. Outrepasser ses privilèges comme échangeur de prisonnier, défier les autorités ou bluffer auprès d'elles pour obtenir des subventions, cela comportait des risques qu'il était prêt à prendre (procès, emprisonnement)
- *Caractéristique énergétique au physique et au mental*
Il était certainement doté d'un physique robuste et d'une personnalité prête à affronter de nouveaux défis. Il possède l'énergie des entrepreneurs, qui ne se reposent pas sur leurs acquis dès qu'ils ont accumulé un petit magot. Les forgerons ne sont pas frêles. THÉRIAULT le trouve « industriel et doué d'une grande énergie⁴¹⁹. »
- *Suffisance et agressivité sous l'influence de l'alcool*

⁴¹⁹ THÉRIAULT, Fidèle, *op. cit.*, p. 24

C'est en état d'ébriété qu'il administre au jeune Pierre Le JEUNE une raclée si sévère que sa victime prendra 7 semaines pour récupérer. Chez le méso l'alcool ne fait que révéler les traits fondamentaux du tempérament, il devient plus agressif, entreprenant voire violent. Contrairement à l'endo qui devient plus affectueux et sociable, et à l'ecto qui ne boit pas car cela l'endort ou l'attriste.

- *Orientation vers des buts et activités productives.*

Il ne semble pas s'être reposé sur ses acquis après être devenu à l'aise, et ne semble pas avoir cessé de caboter, et de faire parler de lui, même après la reddition de Port-Royal.

ICONOGRAPHIE

DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES; ÉTAT CIVIL ET RECENSEMENTS : SÉRIE G 1 :
RECENSEMENTS ET DOCUMENTS DIVERS : C-2572

Rc 1698 - Port-Royal p. 127 -28- Louis Allain et Marguerite Bourg
1 domestique, 10 bêtes à cornes, 12 moutons, 8 porcs, 4 fusils, 5½ arpents en
valeur, 31 arbres fruitiers, 4 fusils. Il se dit âgé de 44 ans, son épouse en
aurait 31, son fils Pierre 7 et sa fille Marie 5.

2. 1687 – Signature de Louis Allain, concession à Port-Royal

par lequel en ce port, appelée de son maître d'Allain
 en fait d'acte un contrat en bonne forme
 fait au port-Royal ce 3^e juillet 1687:
 Le J^r d'Allain dit le s^r Louis, a fait la marque
 Antemur, en qui il s'en donne.
 fait double.
 O Melé ~~de~~ Belin
 LA
 Jean d'Allain

Le 03 juillet 1687

Contrat par lequel Louis ALLAIN obtient une concession à Port-Royal du
 seigneur Alexandre Le Borgne de BELISLE, accordant la permission de
 « prendre du bois et bâtir des moulins sur les terres non concédées de la
 seigneurie »

Source: Bibliothèque et Archives Canada, Notariat de l'Acadie et du Canada

3. 1721 – Signature de Louis Allain, achat de la Dorothée

Moore fut et passe en l'Isle et de N^o 2^e D^usieme
 Septembre. Mil sept cent Vingt un presence des Vicars
 Claude Morin & Jean Morry Marchands habitants
 de ce Lieu qui ont avec les parties et nous N^o 2^e
 (signe)
 Samuel Moore
 Hugh Cambro
 Louis Allain

02 septembre 1721 - Signature de Louis Allain

« Par devant Lambert MICOIN notaire royal à Louisbourg en l'Isle Royale fut présent le sieur Samuel Moore anglois de nation (...) vend (...) un bateau nommé La Dorotté du port de huit tonneaux ou environ, baty au port de Piscadois, avec ses agrez et appaux tel qu'il se comporte à Louis Allain Accadien, icy présent acceptant pour le prix et somme de trois cent soixante livres (...) ».

4. 1737 – Acte de décès et sépulture de Louis Allain

+ La seisième Juin mil sept cent & trente sept nous soussigné
 Louis Allain prtre chffce avons inhumé dans le cimetière de cette
 paroisse Louis Allain veuf de Marguerite Bourg
 précédant âgé d'environ quatre vingt six
 Decédé le jour précédant & a été fait en présence de Claude girouard
 led. enterré ment a été fait parager & plusieurs autres
 Prudent Robichaux, Claude Granger & plusieurs autres
 Les quels ont soussigné. De St Poncy De Lavernède prtre

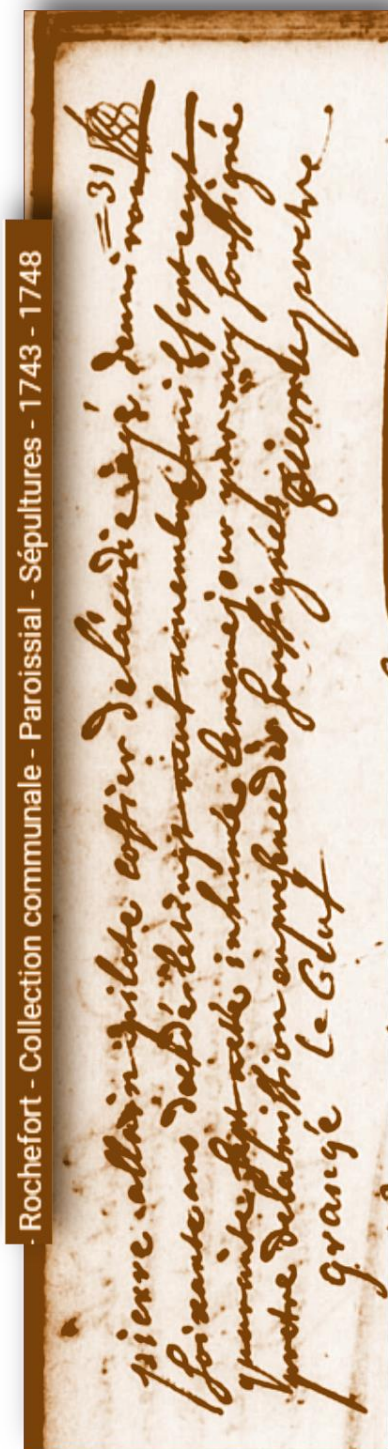
Sépulture de Louis Allain

Registre de St. Jean-Baptiste , Annapolis Royal, 1702-1755 , RG 1 Vol. 26a p. 164

Le seisième Juin mil sept cent & trente sept nous soussigner ptre missionnaire avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse Louis Allain veuf de Marguerite Bourg décédé le jour précédant âgé d'environ quatre vingt six. Cet enterrement a été fait en présence de Claude Girouard, Prudent Robichaux, Claude Granger et plusieurs autres lesquels n'ont su signer.

De St Poncy De Lavernède ptre

5. 1747 – Acte de décès et sépulture de Pierre Allain



29 novembre 1747 - Acte de décès et sépulture de Pierre Allain

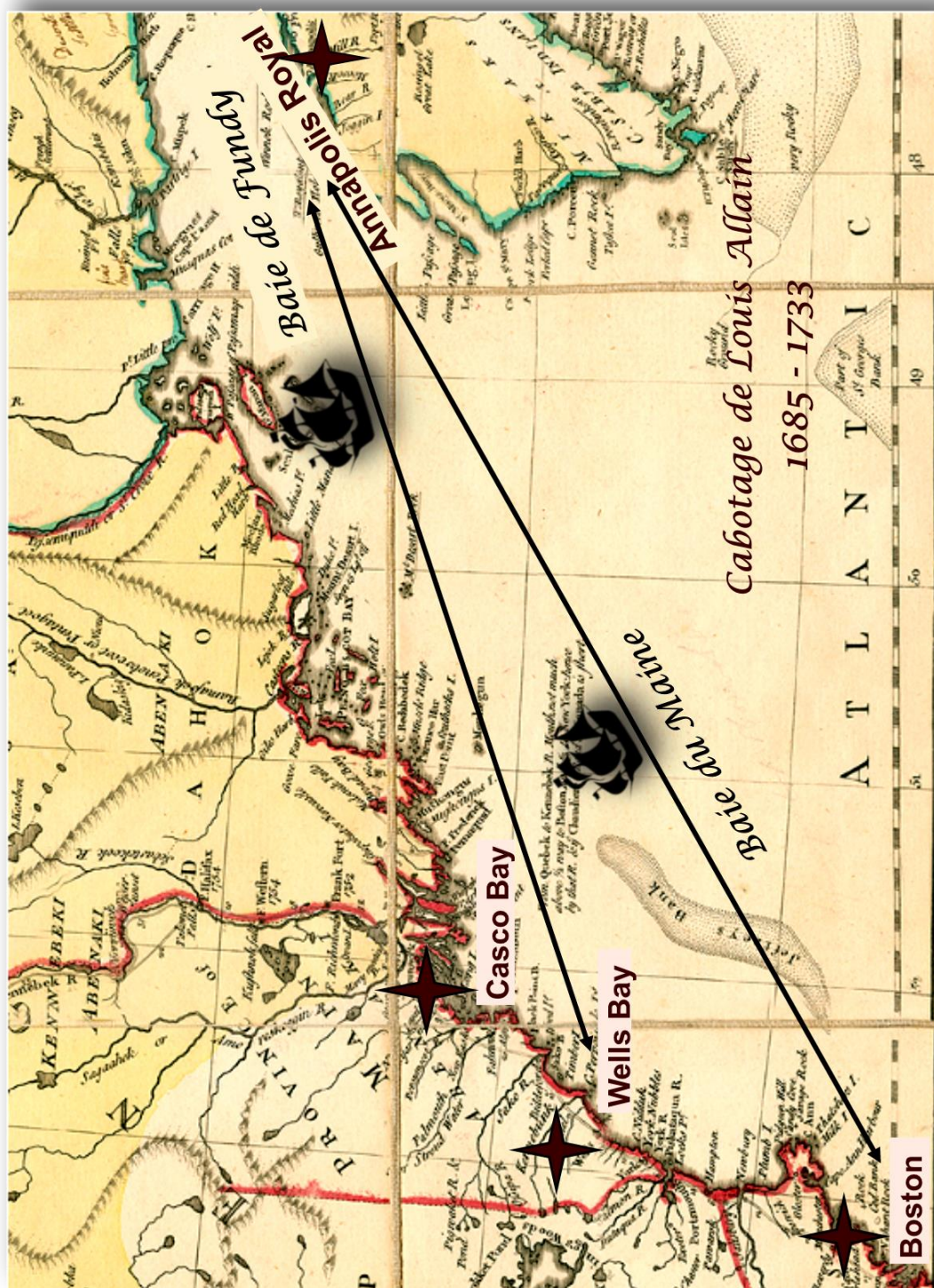
Pierre Allain pilote costier de l'Acadie âgé d'environ soixante ans décédé le vingt neuf novembre mil sept cent quarante sept a esté inhumé le même jour par moy soussigné prêtre de la mission en présence des soussignés

Pierre prêtre - Grangé - le Beuf

Archives de la Charente-Maritime, registres paroissiaux, pastoraux et d'état civil, Rochefort, France,
<http://www.archinoe.net/v2/ad17/registre.html>, consulté le 25 janvier 2019.

Interdiction de reproduire à des fins commerciales.

6. 1685-1733 – Carte du cabotage de Louis Alain



Carte: Maine Bay, 1755, Jefferys, Thomas, cartographe; Référence no.: Nova Scotia Archives Map Collection: F/200-1755
 Recherche, agrandissement et montage de l'image: Guité Caissy, Suzanne

7. 1604-1720 – Tableau des périodes et toponymie

Tableau des changements de régime en Acadie entre 1604 et 1713.

Capitulation de Port-Royal en 1710 et domination anglaise à partir de 1713.

PUISSANCE	ANNÉES	DURÉE
Français	1604 à 1620	16 ans
Anglais	1620 à 1632	12 ans
Français	1632 à 1654	22 ans
Anglais	1654 à 1667	13 ans
Français	1667 à 1690	23 ans
Anglais	1690 à 1697	7 ans
Français	1697 à 1710	13 ans
Anglais	1710 à 1713	3 ans

Source : Vachon, André-Carl, La déportation des Acadiens et leur arrivée au Québec 1755-1775, Éd. La Grande Marée 2014 p. 47.

Tableau des régimes en place du temps du cabotage de Louis Allain

Période	Régime	Régionymie	Toponymie du lieu
1683-87	Français	Acadie	Port-Royal
	Anglais	Colonie de Massachusetts Bay	Wells
1710-1733	Anglais	Nova Scotia	Annapolis Royal
	Anglais	Province de Massachusetts Bay	Wells

Note : La province de Massachusetts Bay (1691 à 1775) devient le Maine, 23^{ième} État des États-Unis en 1820.

Source : Wikipédia, portail Maine, https://fr.wikipedia.org/wiki/Maine_États-Unis). Consulté en décembre 2018.

8. 1697-1713 – Colonisation de l'Amérique du Nord



1697-1713 Colonisation de l'Amérique du Nord

Auteur inconnu

BIBLIOGRAPHIE

Note : SGCF = Société généalogique canadienne-française – BAnQ = Bibliothèque et Archives nationales du Québec – BAC = Bibliothèque et Archives Canada

ALAIN, Serge. « Les premiers Alain et Allain en Amérique », L'Ancêtre vol. 11 n°1, septembre 1984 p. 11-24, ainsi que Supplément, p. 25

Allain Family Genealogy Forum, en ligne sur <http://genforum.genealogy.com/allain/>

Annapolis Royal, site d'information, en ligne sur <https://annapolisroyal.com>, incluant des photos aériennes et des plans de la ville actuelle

ARSENAULT, Bona. *L'Acadie des Ancêtres*, Québec, Université Laval, 1955, 1965, cote <971.5 A168ac>

ARSENAULT, Bona. *Histoire des Acadiens*, Montréal, Fides, 1994, 395 pages.

ARSENAULT, Bona. *Histoire et généalogie des Acadiens*, Montréal, Leméac, 1978 à 1988, 6 Volumes

BAC. « Voyage d'inspection du Sieur de La ROQUE, recensement, 1752 » MG 1 G1, volume 466, parties 4a, 4b, et 4c, Publié dans le Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1905, volume 2, pages 3 à 161. Consulté le 14 fév. 2019 en ligne sur <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/Pages/instrument-recherche-300.aspx#e>

BAnQ. Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France, Tome 2, 1690-1713, cote <R971.01-Q3nf>, SGCF et cote <FC16 1 v2>, Montréal

BERGERON, Adrien, P.T.S.S. *Le grand arrangement des Acadiens au Québec*. Montréal, Éditions Élysées, 1981, 6 volumes

BERNARD, Antoine. *Le Drame acadien depuis 1604*, Montréal, Clercs St-Viateur

BERNARD, Antoine. *La Gaspésie au soleil*, Montréal, Clercs St-Viateur, 1925

BERNARD, Antoine. « Les origines du pays de Carleton », *Revue d'Histoire de la Gaspésie*. Série d'articles

BOYER, Raymond. *Les crimes et les châtiments au Canada français du 17^e au 20^e siècle*, Le Cercle du livre de France, 1966, 542 pages

BRUN, Josette. « Marie de Saint-Étienne de La Tour ». *Cahiers, Société historique acadienne*, vol. 25, no 4, oct/déc. 1994, p. 244-262

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Oliver. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, publiés sous les auspices de la Législature de Québec 1885, Vol 1, 1663-1675, en ligne sur <https://archive.org/details/jugementsetdli01newf/page/n5> ; Vol-5-6, 1705-1706, en ligne sur https://ia800604.us.archive.org/23/items/cihm_94441/cihm_94441.pdf, consulté le 14 fév. 2019

CLARK, Andrew Hill. *The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, University of Wisconsin, Madison, 1968.

CASGRAIN, Henri Raymond. *Registres des Acadiens de Belle-Ile-en-Mer*, p. 5 à 91,

collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique 1831-1904, Vol 3, publié par le Canada-Français, éd. L. J. Demers, Québec, 1890, consulté le 14 fév. 2019 en ligne https://archive.org/details/cihm_05324/page/5

COOMBS Families of New England, Maine, Prior to 1700. October 2007 - <http://www.combs-families.org/combs/ms/coombs/08.htm> - The Coombs of Maine. Anthony COOMS of Maine – en ligne sur <http://www.combs-families.org/combs/ms/coombs/03.htm>

CUMMINS, Sharon. *French espionnage in colonial Wells*, 7.1.2010 – en ligne sur <http://www.seacoastonline.com/articles/20100107-LIFE-1070331>

DELABAT, ingénieur. Carte de Port-Royal, 1710

DAIGLE, Jean. «Nos amis les ennemis: les marchands acadiens et le Massachusetts à la fin du 17^e siècle», *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 7, n^o 4, décembre 1976, p. 161-170.

DAIGLE, Jean. «L'Acadie au temps du Sieur Perrot», *Cahier de la Société historique acadienne*, vol. 2 (9) printemps 1968, p. 313-346

DESJARDINS, Gérard. «Louis Petit», *Dictionnaire biographique du Canada*

DIÈREVILLE, Dière de. «Voyage à l'Acadie 1699-1700», *Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. 16 no 3-4 sept/déc., 1985 p. 69, 71, 75, cartes de Port-Royal, cote <971.5 A168di> SGCF

DIÈREVILLE, Dière de. «Relation du voyage du Port Royal, de l'Acadie ou de la Nouvelle France», Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Presses de l'Université de Montréal et Normand Doiron, 1997. Consulté Salle Gagnon, Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ), Vieux-Montréal

DUBOIS, Émile Mgr. «Chez nos frères les Acadiens», *L'Action française*, 1920, Montréal

FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France*, Pascal, Montréal, 1944

GALLANT, Patrice. *Les registres de la Gaspésie*, Sayabec, 1968

GAUDET, Placide. Répertoire numérique du fonds Placide Gaudet #1, en ligne <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/instru/ab-01.pdf>

GAUDET, Placide. «Arbre généalogique de l'abbé Désiré Allain», reproduit de *La voix de l'Évangéline*, Moncton, 15 jan 1942, Dossiers Drouin, lettre A, p. 160-161

HERBIN, John Frederic. *The History of Grand-Pré*, 4th Edition, M.D. Bowie, Heritage Classic, 1991, cote <971.6 G754he>. Consulté Salle Gagnon, Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ), Vieux-Montréal

Héritage Acadien, Revue d'histoire et de généalogie, Magog, 1994, cote <C940> SGCF

Histor, complément du dictionnaire JETTÉ, vol. 4 / Section D sur l'Acadie. Collection manuscrite de mariages.

Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens, tome I, Moncton,

Éditions d'Acadie. Cote <971.5 A168in>

JEHN B., Janet. Corrections et additions à *Histoire et Généalogie des Acadiens* par Bona ARSENAULT, cote <929.3715 A781hi, Suppl>. Consulté Salle Gagnon, Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ), Vieux-Montréal

JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1944

KELLY M., Gerald. «Louis Alain in Acadia and New England», *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, c 39, no 9, vol. IV, printemps 1973, p. 362-380, généalogie des Acadiens, 1905, vol. 2, p. 84 - cote <971.5 A168ca v1>

LESCARBOT, Marc. Carte de Port-Royal par en 1609 montrant un dessin du moulin d'ALLAIN, reproduite en ligne sur <http://www.acadian-cajun.com/proyal.htm>

LANCTÔT, Léopold, o.m.i. *L'Acadie des origines 1603-1771*, Acadie, Editions du Fleuve; Québec, 1988

LANGELIER, J.C. *Esquisse sur La Gaspésie*, Lévis, Mercier & Cie, 1884

Le JEUNE, Paul. *Tableaux synoptiques de l'histoire de l'Acadie - Fascicule spécial (1500-1760)*, Montréal, Granger, cotes <971.5-A168Lej> et <971 C212 L> SGCF

Le JEUNE, Paul. *Dictionnaire Général du Canada*, Ottawa, 2 volumes, cote <920.071 L534di> SGCF

MAILLET, Antonine. *Mariaagélas*, Montréal, Leméac, 1973

MARTIN-LEBRUN, Françoise. *Chronique d'une famille Martin 1750-2005*, Trois-Rivières, chez l'auteur, 2006, 150 pages

PARADIS, Donat. *Familles de Maria et leur généalogie, paroisse de Maria*, 1967, SGCF

PARKMAN, Francis Collection 1894, collection de documents inédits, «Coup d'œil sur l'Acadie avant la dispersion de la colonie française», Harvard College Library, vol un, p. 114 à 134, consulté le 14 fév. 2019 en ligne
<https://archive.org/details/collectiondedoc00fragoog/page/n121>;

RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. *La France aux colonies*, Paris, Jouby, 1859, RSP FC

RAMEAU de SAINT-PÈRE, Edmé. *Une colonie féodale en Amérique: L'Acadie 1604-1881*, éd. Granger Frères, Montréal, 1889, Vol I et II, cote <971.5 A168co> RSP CFA, consulté le 14 février 2019, en ligne
<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1986879>

RICHARD, Mgr Louis. *Les familles acadiennes de la région de Trois-Rivières*, éd. SGMBF, 1990, CS88 T845 R512

ROY, Michel. *L'Acadie des origines à nos jours, essai de synthèse historique*, éd. Québec/Amérique, 1989, Montréal, 340 pages

ROY, Pierre-Georges. «Procédures contre Louis Allain, de Port-Royal, accusé d'avoir eu des intelligences avec l'ennemi contre l'État [385]», pièces judiciaires et notariales:

Procédures contre Louis Allain du Port-Royal, 1706, réf. Gc 971.4 Q3invf v1, huitième liasse p. 42, consulté le 14 février 2019,
<http://www.patrimoinequebec.ca/Archive/BIBLIOTHEQUE/collection1.pdf>

ROY, Pierre-Georges. «Interrogatoire de Louis Alain», Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, actes n° 362-397, Beauceville, La compagnie de l'Éclaireur, 1917 – Consulté aux Archives nationales du Québec (BAnQ), Montréal, bobine 1392P, document 385A, p. 362-397 (paléographiées)

RUMILLY, Robert. *Histoire des Acadiens: L'Acadie française 1497-1713*, éd. Fides, Montréal, 1955

SAUVAGEAU, Robert. *Acadie, la guerre de cent ans des français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*, éd. Berger-Levrault, 1987

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE FRANÇAISE. « Mémoires de la »

SURETTE, Paul. *Atlas de l'établissement des Acadiens aux trois rivières du Chignectou 1660-1755*, Moncton N.-B., Éditions d'Acadie, 1996

THÉRIAULT, Fidèle. *Les Allain du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie*, chez l'auteur, Fredericton, 2004, 399 pages

THORMAN, G. E. *John Outlaw*, Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, p. 540-541

UNIVERSITÉ DE MONCTON, Centre d'études acadiennes, Pavillon Anselme-Chiasson, en ligne sur <https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/>

VACHON, André-Carl. *La déportation des Acadiens et leur arrivée au Québec 1755-1775*, Éd. La Grande Marée, 2014, p. 47

VAN DERLINDEN, Jacques. *Le lieutenant civil et criminel Mathieu de Goutin en Acadie française (1688-1710)*, 2004, 468 pages, Centre d'études acadiennes, Moncton N.-B. Présenté sur <<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/chaire/civil-pub.htm>>

WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, 1^{re} partie: 1636-1714 en deux volumes, Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson, Campus de Moncton, 1999, 1615 pages

WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, ajouts et corrections*, 2011, Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson, Campus de Moncton, sur <https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/node/38>



Pierre Biron, responsable de la recherche et de la rédaction du présent ouvrage, est né à Waterloo et compte plusieurs Acadiens parmi ses ancêtres. Sa mère est une Alain née à Carleton-sur-Mer et sa grand-mère paternelle une Richard née à Plessisville et mariée à l'irlandais James O'Farrell-Biron de Stoke.

Professeur-chercheur à la retraite résidant à Montréal, il fut membre de la Société généalogique canadienne-française et y déposa une dizaine d'ascendances complètes, *Histoire de Carleton-sur-Mer*, *Histoire de Stoke* ainsi que *Lac Champlain: Des Lieux et des Hommes*, un rappel de la présence française sur ce lac avant 1763.

Du même auteur: *Les Serrurier ne descendent pas, d'un serrurier* paru dans le magazine Histoire Québec. *Guide de croisière du lac Champlain* et *Lexique nautique anglais-français* parus à compte d'auteur. *Dix-mille mots pour naviguer en français* demeure inédit. Dans l'Encyclopédie de l'Agora en ligne on retrouvera *Jacques de Lesseps revisité* et *L'Amiral du lac Champlain*, ainsi que de nombreuses réflexions sur la face cachée de l'univers médico-pharmaceutique.



Suzanne Guité Caissy, née à Hauterive sur la Côte-Nord de parents gaspésiens (New-Richmond et Maria), artiste professionnelle en métiers d'arts et arts visuels pendant plus de 40 ans. En 2008, elle développe une passion pour sa généalogie familiale, son histoire, celle de la Gaspésie et des provinces atlantiques. Elle approfondit ses recherches qui lui révèlent ses origines acadiennes et celles du pionnier Louis Allain, ancêtre de sa grand-mère maternelle, Aline Cyr épouse en secondes noces d'Ernest Guité son grand-père.

Elle vit actuellement à St-Grégoire, un secteur de Bécancour fondé par des Acadiens. Toujours animée par sa passion de découvrir, elle photographie les paysages souvent saisissants de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, du fjord du Saguenay, de la Beauce, de la Mauricie et du Centre-du-Québec. En 2014, elle s'implique dans l'édition du journal local l'Écho de La Rochelle avec Jeanne d'Arc Hébert. Par la suite, elle s'investit dans la recherche en histoire et en généalogie des familles acadiennes avec les projets Les Retrouvailles et le centre de documentation de la Société acadienne Port-Royal. En 2018, elle tombe sous le charme du texte historique de Pierre Biron. En accord avec ce dernier, elle structure la mise en page, crée les illustrations et effectue l'analyse critique du contenu, pour faire entrer dans la mémoire d'ici et d'ailleurs, l'histoire du pionnier acadien Louis Allain et de sa descendance.